



**Direction Administration et Ressources
AC/AG**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022

Le dix mars deux mille vingt – deux, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du trois mars deux mille vingt – deux, régulièrement adressée, et sous la présidence du président, Monsieur Pierre-André PERISSOL à la Salle des fêtes à GARNAT SUR ENGIEVRE; commune membre de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole ; M. PRUGNAUD Noël ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean – Luc ; M. VERDIER Frédéric ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René ; Mme THIERIOT Danièle ; M. JARDIN André ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick (présent jusqu'à la délibération n° C.22.02) ; M. LABONNE Jérôme ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. TOURET Philippe ; M. CARPENTIER Julien ; Mme BARILLET Carine ; Mme MAURICÉ Aline (présente à partir de la délibération n° C.22.03) ; M. CHAMIGNON Jean-Claude ; Mme de BREUVAND Cécile (présente à partir de la délibération n° C.22.03) ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé ; M. DESFORGES – DESAMIN Dominique ; Mme MARTIN Bernadette

Délégués titulaires : M. DENIZOT Alain ; M. CHERVIER Alain ; M. CHARRIER Philippe ; M. FAIVRE-DUBOZ Xavier ; M. GAUTHIER Jean-Luc ; M. PRUGNEAU Philippe ; M. CHARMETANT Guy ; M. GEFFRAY Mathieu ; M. KARI Johnny ; Mme LEGRAND Dominique ; Mme CHARMANT Annie ; M. LUNTE Stefan ; M. MONNET Yannick ; M. DEGUELLE Alain ; Mme PEROT – CLAVEL Lydie ; M. BRUNOT Jean-Marc ; M. MARCHAND Daniel (absent à partir de la délibération n° C.22.03) ; M. PERRIN PASCAL ; M. LARRIERE – SEYS François ; Mme KEBOUR Anne (présente à partie de la délibération n° C.22.03) ; M. NANCEY Bruno ; Mme PLANCHE Laëtitia

ONT DONNE POUVOIR (CONFORMEMENT A LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 MODIFIEE) :

M. BOURGEOT Jean – Michel à M. PERRIN Pascal ; Mme MAURICE Aline (présente à partir de la délibération n° C.22.03) à Mme GARAPON Marie-Luce ; Mme KEBOUR Anne (présente à partir de la délibération n° C.22.03) à M. NANCEY Bruno ; M. BRUNOL Norbert à Mme THIERIOT Danièle ; M. BORDE Alain à Mme JACQUARD Marie – Thérèse ; M. RICHEL Etienne à M. PRUGNAUD Noël ; M. BARRE Jean-Damien à M. DESFORGES – DESAMIN Dominique ; Mme BEL Stéphanie à Mme DELIGEARD Annick ; M. FLAMAND Denis à M. CHAMIGNON Jean – Claude ; M. COMBEMOREL Patrick à M. LAMOUCHE Joël ; Mme LAFORET Véronique à M. VERDIER Frédéric ; Mme De BREUVAND Cécile (présente à partir de la délibération n° C.22.03) à M. PERISSOL Pierre-André ; Mme CORTEGGIANI Camille à Mme MARTIN Bernadette ; Mme NAVEAU Céline à M. BOISMENU Philippe ; M. FIKRY Marwane à Mme TABUTIN Nicole ; Mme MARTINS Nathalie à M. CARPENTIER Julien ; M. MOREAU Jean-Michel à Mme LEGRAND Dominique ; Mme BARRETO Maria à Mme DELIGEARD Annick ; M. BRENON Pierre à M. BAUDOIN Hervé ; Mme RIBIER Véronique à Mme PLANCHE Laëtitia ; Mme MARION Odile à M. CHARRIER Philippe ; M. JACQUET Damien à M. LUNTE Stefan ; M. VIRLOGEUX Alain à M. MONNET Yannick ; M. JAYOT Bastien à M. GAUTHIER Jean – Luc ; M. CHANY Yves à Mme GARAPON Marie – Luce ; M. MOSNIER Jean- Luc à M. LABONNE Jérôme

ETAIENT EXCUSES

M. CLAIRE Michel ; Mme SIRET Josiane ; M. GRIFFET Jean – Michel ; M. De CONTENSON Christophe

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. MARCHAND Daniel (absent à partir de la délibération n° C.22.03) à M. VERDIER Frédéric ; M. LUCOT Yannick (absent à partir de la délibération n° C.22.03) à M. BOISMENU Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE :

Julien CARPENTIER

MONSIEUR PERISSOL : Je vais ouvrir cette séance.
Je dois commencer par l'appel.

Le Président ouvre la séance.

Le Président procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire.

Si vous en êtes d'accord, je vais vous proposer de désigner, comme secrétaire de séance, Julien CARPENTIER. S'il n'y a pas d'observations, il est approuvé. La proposition est approuvée, pas lui. Il est approuvé. OK.

Julien CARPENTIER est désigné secrétaire de séance.

Mes chers amis, chers collègues, je suis vraiment ravi, comme je l'ai dit, de vous retrouver, pour ce premier Conseil Communautaire de l'année 2022. Nous espérons tous que cette nouvelle année sera synonyme de retour à la normale, du point de vue de la crise sanitaire et qu'elle marquera la fin de la pandémie du Covid 19.

Malheureusement, si la situation s'améliore, s'allège, sur le plan sanitaire, depuis quinze jours maintenant, un autre événement, aux portes de l'Europe, vient ébranler la stabilité mondiale. Je voudrais exprimer, en votre nom à tous, toute ma compassion, toute notre compassion, tout notre soutien au peuple ukrainien qui traverse une épreuve extrêmement douloureuse, une épreuve vraiment injuste et une épreuve aux conséquences si lourdes. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que nous sommes solidaires des Ukrainiennes, des Ukrainiens, qui voient leur vie basculer. C'est pourquoi Moulins Communauté, en lien avec la protection civile, a mis en œuvre, depuis la semaine dernière, une collecte de dons pour apporter une aide matérielle à la population civile ukrainienne, qu'elle soit en Ukraine ou qu'elle ait commencé à sortir des frontières de l'Ukraine, et participer ainsi à l'élan de solidarité nationale. Cette collecte rencontre un très grand succès. De nombreux habitants de toute l'agglomération y ont contribué et beaucoup de personnes sont d'ailleurs venues bénévolement aider aux points de collecte. Et je voudrais vraiment qu'on salue l'investissement de toutes celles et tous ceux qui apportent leur pierre à cette aide, à la fois matérielle, mais je pense aussi que le geste a une signification affective qui montre notre proximité avec le peuple ukrainien. Je voudrais en profiter, également, pour remercier tous les Maires de l'agglomération qui ont répondu présents à notre appel, en acceptant d'accueillir, dans leur commune, un point de collecte afin qu'un maximum de personnes puisse y participer et y participer de façon plus simple, quoi, en allant à la mairie de leur commune. Cette collecte prendra fin, du moins pour cette première collecte, je dirais, prendra fin, demain, vendredi, sur consigne de la protection civile mais Moulins Communauté reste bien évidemment mobilisée et je pense que, en fonction de l'évolution de la situation, nous saurons faire d'autres pas.

Nous nous retrouvons, ce soir, pour un moment important puisque nous allons consacrer une grande partie de ce Conseil Communautaire au débat d'orientations budgétaires. Nous allons le voir dans le débat, nous avons fait le choix d'investissements d'une ampleur importante mais investissements tout à fait réalistes, portables et structurants pour notre agglomération. Ainsi, en 2022, nous allons vous proposer de consacrer 26,5 millions à des investissements de croissance, plus 1,6 million à des investissements de maintien. Moulins Communauté s'engage à faire des investissements conséquents dans des projets structurants pour l'agglomération. Pour ne citer que quelques exemples, évidemment on y reviendra, on peut citer le deuxième pont sur l'Allier, la Maison de la Rivière Allier, la Via Allier qui va participer à la promotion de Mobilité Douce ou encore l'accompagnement à la revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs. Moulins Communauté a aussi lancé, vous le savez, une politique de développement économique ambitieuse, avec le Logiparc notamment, avec le soutien aux acteurs de l'entrepreneuriat et aux porteurs de projets. En 2021, ce sont près de 70 entrepreneurs qui ont été accompagnés et qu'on a aidés à traverser des moments difficiles. Moulins Communauté veut attirer les porteurs de projets et reste, bien entendu, à l'écoute des entreprises qui sont présentes sur notre territoire. Notons aussi que, en réaction à la crise sanitaire, Moulins Communauté a maintenu des dispositifs de soutien à l'investissement, dans le cadre de son fonds d'urgence en accordant, entre 2020 et juin 2021, 125 subventions pour un montant de 350 000 euros. Certains pourraient nous faire remarquer que tous ces projets de grande ampleur nécessitant de contracter des emprunts, emprunts qui engendrent une évolution, une augmentation de notre dette mais, comme nous le verrons, cette dette restera parfaitement maîtrisée. Notre encours de dette reste et restera bien en deçà des capacités de remboursement de notre collectivité et je rappelle que cette dette est sécurisée à 100%. Enfin, tous ces projets favorisent l'attractivité de notre territoire et bénéficieront à tous les habitants de l'agglomération moulinoise, je le redis bien, à tous les habitants de l'agglomération moulinoise, quelle que soit la commune où ils vivent. Soulignons, également, qu'en 2021, Moulins Communauté a réalisé une épargne nette de 6,4 millions alors que les prévisions, dans le DOB 2021, fixait l'épargne nette, pour 2021, à 4,2 millions. Donc, on a fait mieux que ce qui était prévu.

Je ne peux terminer ces quelques mots d'introduction sans évoquer la mémoire de notre regretté Laurent LABORIE, qui était notre directeur de l'Office de Tourisme de Moulins, qui nous a tragiquement quitté la semaine dernière, samedi dernier. Je crois que nous retiendrons de lui, à la fois, son implication dans tous les projets qu'il entreprenait en faveur de notre territoire pour son développement touristique. C'était un homme de grande valeur sur lequel nous pouvions compter et je pense qu'il restera, comme je l'ai écrit à son épouse, à la fois dans notre tête pour l'apport, tout ce qu'il a apporté à notre territoire, et aussi qu'il restera dans notre cœur pour son humanité, pour sa personne. Je pense très fort à son épouse, à ses enfants, à sa famille et à tous ses proches. Et, donc, si vous en êtes d'accord, je vous proposerai une minute de silence à sa mémoire avant de démarrer notre séance.

Une minute de silence est observée

Je vous remercie.

Alors, vous avez reçu la liste des décisions communautaires que nous avons été amenés à prendre entre le 19 octobre 2021 bien sûr, et le 11 février 2022. Y-a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observations ? La liste est approuvée.

La liste des décisions communautaires prises entre le 19 octobre 2021 et le 11 février 2022 est approuvée.

Vous avez vu la liste des délibérations prises le 2 mars 2022 par le Bureau Communautaire. Vous savez que le Bureau Communautaire a une délégation du Conseil pour certains secteurs, certaines compétences. Y-a-t-il des observations ? Pas d'observations ? La liste est donc approuvée.

La liste des délibérations du Bureau Communautaire du 2 mars 2022 est approuvée.

Vous avez vu l'état des marchés depuis le Conseil Communautaire du 8 décembre 2021. Y-a-t-il des observations ? Oui, Stefan LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : bonjour. Juste une question de clarification sur la page 3 de ce document, tout en bas. Nous avons l'attribution d'un marché qui s'appelle : « Nettoyage des aires d'accueil et de grands passages des gens du voyage 2022 », attribué à SOLI'CITY et, par contre, dans le rapport d'orientations budgétaires, tout à la fin, sur les pages 118-119, on parle que, dorénavant, la gestion des aires de voyage et d'accueil sera attribuée à la société SG2A et ça concerne d'abord, à partir du 1^{er} juin, l'aire des grands passages et, à partir du 1^{er} janvier 2022, à cause des difficultés dans la gestion, aussi pour les aires d'accueil. Donc, j'ai voulu savoir comment ça s'articule parce que, d'un côté, on accorde un marché à SOLI'CITY et, de l'autre côté, il y a ce marché attribué. C'est juste une clarification.

MONSIEUR PERISSOL : OK. Je vais demander à Yvonic RAMIS de répondre.

MONSIEUR RAMIS, Directeur Général des Services de Moulins Communauté : bonsoir. Alors, effectivement, le marché que vous voyez dans la liste des marchés déjà passés est effectivement un marché de nettoyage et l'autre marché dont vous faites mention est le marché de gestion des aires. Nous avons pris la décision, l'an passé – alors, je le dis sous le couvert de Madame GARAPON, si vous voulez compléter, n'hésitez pas – on a décidé de changer de mode de gestion. Je vous laisserai peut-être l'expliquer si vous le souhaitez et là, pour 2022, on est sur un nouveau mode de gestion de nos aires. Donc, je parle bien de gestion, pas d'entretien et, donc, on le faisait jusque là en régie par un agent et on a décidé de changer, puisqu'on avait quelques difficultés de gestion – pour être très transparent – et, donc, nous avons retenu, dans le cadre d'un groupement de commandes, porté par l'Agglo de Vichy et en partenariat avec l'Agglo de Saint-Pourçain et de Gannat, un nouveau marché public de gestion, y compris d'encaissement d'ailleurs, des recettes sur les aires d'accueil. Mais je vais peut-être laisser Madame GARAPON en dire plus si vous le souhaitez.

MADAME GARAPON : oui, et bien, est-ce que c'est suffisant comme explications ou est-ce que vous désirez d'autres compléments ?

MONSIEUR LUNTE : non, non, pour moi simplement, j'avais entendu, la gestion implique aussi nettoyage. Si ce n'est pas le cas, donc, c'est autre chose.

MADAME GARAPON : voilà. C'est qu'on est en période transitoire. Avant que le marché qu'on a passé puisse être effectif, une fois que tous les aménagements auront été réalisés, toutes les réparations seront faites, que ce soit sur les aires d'accueil ou l'aire de grands passages.

MONSIEUR PERISSOL : OK. Autre question ? Pas d'autres questions ? A ce moment-là, on considère que l'état des marchés est approuvé. Nous avons trois procès-verbaux de Conseil Communautaire. Ils ont été transmis. D'abord, celui du 29 juin 2021. Oui, Stefan LUNTE.

La liste des marchés passée depuis le Conseil Communautaire du 8 décembre 2021 est approuvée.

MONSIEUR LUNTE : excusez-moi de devoir revenir encore sur ce Conseil Communautaire et surtout le procès-verbal. A la fin de ce procès-verbal se trouve une longue intervention du Président au sujet de ses responsabilités au sein du groupe Arcade VYV et de son arrêté de déport qui prévoit qu'il se déporte systématiquement de tout processus d'instruction, de préparation, d'adoption et d'exécution de décisions qui se rapportent ou tendent à l'octroi de toute mesure visant la société EVOLEA. Je voudrais remercier le Président pour avoir apporté cette clarification. Elle est venue tard, certes, trop tard pour certains mais, donc, elle est venue et, donc, merci pour cela. Je comprends donc mieux votre rôle dans le groupe Arcade VYV et je comprends les raisons de prendre un arrêté de déport. Ce que je ne comprends pas, et c'est ma seule question, pourquoi vous n'avez pas respecté cet arrêté de déport lors de notre session de novembre 2019, lorsque Moulins Communauté a décidé d'acheter la propriété ex-CEME d'EVOLEA et lorsque vous avez pris part au vote. Et, d'ailleurs, lorsque nous avons, à cette même date, du 28 novembre 2019, débattu de l'implantation du groupe IONIS sur l'ancien site de l'IUT, il était bien question aussi du rôle qu'EVOLEA devrait jouer dans cette opération et vous avez pris part largement au débat. Qu'en est-il de votre arrêté de déport sur ce deuxième dossier ? Monsieur le Président, vous ne m'avez pas répondu à cette question lors du dernier Conseil à Lurcy-Lévis. Donc, je la repose aujourd'hui et je peux vous rassurer que je vais la poser la prochaine fois si, par malchance, vous n'auriez pas l'intention de vous expliquer aujourd'hui.

MONSIEUR PERISSOL : quand même d'autres points sur l'arrêté sur ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur les procès-verbaux ? Je vais revenir là-dessus. Sur les deux autres procès-verbaux, celui de septembre 2021. Y-a-t-il des observations ? Pas d'observations. Sur celui de décembre 2021, y-a-t-il des observations ? Pas d'observations. Mon cher collègue, comme j'aimerais que vous vous projetiez sur ce qui fait le développement de notre ville. Ce qui fait le développement, ici, de notre agglomération, de notre territoire. Alors, en 2019, c'est vrai, j'ai participé à un débat qui était de savoir, premier point, si oui ou non Moulins Communauté reprenait le projet d'un bâtiment qui a appartenu à la CEME et qui était essentiel pour le développement dans la réalisation du projet qui était soumis à l'enquête publique et dont, je rappelle, que Madame la Préfète avait signé l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet. Le fait qu'il y avait eu une propriété temporaire à EVOLEA n'était pas le sujet. Le sujet était de voir oui ou non, est-ce que Moulins Communauté veut faire ce projet. Exactement pareil pour IONIS. Est-ce que, oui ou non - et c'est le grand débat qui a eu lieu - est-ce que oui ou non on est d'accord pour essayer de favoriser le développement de formation supérieure, donc la venue de formation supérieure sur notre territoire ? C'était ça le vrai sujet. Et je pense que, sur ce sujet-là et la totalité du débat, a porté dessus. Un certain nombre de nos concitoyens, dont vous-même, étaient contre la réalisation de ce projet d'utilité publique, donc la nécessité d'acheter cette parcelle pour pouvoir la réaliser. C'est un débat qui était totalement juste. Il n'y a pas eu de débat du tout sur EVOLEA. Le seul débat qu'il y a eu, c'était sur le fond. Voilà. Et je pense que si vous voulez, on reviendra sur le fond, mais mon intervention était de savoir si, oui ou non, on veut réaliser ce projet qui avait été approuvé et déclaré d'utilité publique par la préfète, est-ce que oui ou non on voulait répondre pour attirer un formateur enfin, quelqu'un qui mène des formations supérieures qui venait sur Moulins ? Voilà. S'il n'y a pas d'autres points

MONSIEUR LUNTE : est-ce que, oui ou non, vous avez pris part au vote et est-ce que, oui ou non, vous avez pris, à ce moment déjà, un arrêté de déport ?

MONSIEUR PERISSOL : j'ai répondu. J'ai répondu et je pense, véritablement, mon cher collègue, je sais que vous allez faire ça pour d'autres raisons, on y viendra plus tard, je pense. Mais essayez un peu de vous concentrer sur ce qui fait l'avenir de notre territoire. Je pose, donc, la question, il y a eu une intervention, y en a-t-il d'autres sur les trois procès-verbaux ? S'il n'y en a pas, ils sont adoptés. Merci.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 est approuvé.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2021 est approuvé.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 décembre 2021 est approuvé.

MONSIEUR PERISSOL : nous allons passer à notre ordre de jour qui est, je pense, extrêmement riche aujourd'hui et je pense que tous ceux qui sont attachés à notre territoire veulent que nous abordions notre ordre du jour. Je passe, donc, la parole à Jean-Michel LAROCHE pour la garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale.

— **FINANCES :**

C.22.01 Garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale

MONSIEUR LAROCHE : alors, là, je vais demander à Karine qu'elle vous explique de quoi il retourne exactement. Ce n'est pas nouveau mais qu'elle vous explique pourquoi on parle de ça, aujourd'hui, à nouveau. Je prends au dépourvu, Karine ? Excusez-moi.

MADAME LESOURD, Directrice Générale Adjointe : oui, oui, vous me prenez au dépourvu mais, bon, ce n'est pas grave. Donc, vous avez délibéré l'année dernière pour adhérer à l'AFL afin de bénéficier, le cas échéant, de conditions de marchés intéressants pour recourir à l'emprunt. Dans le cadre de cette délibération type, il était prévu un certain nombre de conditions, de clauses obligatoires sur lesquelles vous deviez vous prononcer, dont cette partie de garantie sauf que, pour cette première année à laquelle vous avez adhéré, votre garantie n'apparaissait que pour l'année en cours. Ce qui était la condition obligatoire sur cette délibération. Et, à compter de cette année, vous devez, de nouveau, délibérer sur les mêmes termes sur lesquels vous vous êtes prononcés la dernière fois mais pour l'ensemble de votre mandat. Donc, il n'y a rien de changé par rapport à la délibération sur laquelle vous vous êtes prononcés la dernière fois, hormis la durée, puisque, là, vous ne délibérez pas que pour cet exercice mais pour l'entièreté du mandat. Je vous précise tout de même que ça ne vous contraint à avoir recours à l'emprunt auprès de l'AFL puisque l'AFL, comme tout établissement bancaire, sera mis en concurrence à chaque recours à la dette. Voilà.

MONSIEUR LAROCHE : et sur le dernier emprunt, on n'est pas allé à l'AFL, on est allé à la Banque Postale.

MONSIEUR PERISSOL : merci. Alors, pardon, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. On passe à la deuxième délibération : fixation du coût des interventions des services techniques. C'est les tarifs plutôt 2022.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les *Membres*).
Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés. »

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

Moulins Communauté a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 22 septembre 2021.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à Moulins Communauté qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **de décider** que la Garantie de Moulins Communauté est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que Moulins Communauté est autorisé(e) à souscrire,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Moulins Communauté auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, Moulins Communauté s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par le **Président** sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Moulins Communauté pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

C.22.02 Fixation du coût des interventions des services techniques – tarifs 2022

MONSIEUR LAROCHE : oui, c'est quelque chose d'habituel. C'est au cas où les tarifs suivant la nature de l'intervention en matière de personnel, en matière de matériel qui sont précisés. Je dirais que c'est presque une délibération formelle parce que, en réalité, il n'y a quasiment pas d'intervention de Moulins Communauté par rapport à ces tarifs.

MONSIEUR PERISSOL : y-a-t-il des questions ? Contre ? Absentions ? Merci.
Nous allons aborder le débat d'orientations budgétaires. Jean-Michel.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean-Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Moulins,

Considérant que des agents communautaires sont amenés à intervenir pour le compte de tiers (exemples : réparation suite à un accident, transport, manutention, etc.). Il est donc nécessaire de disposer d'un coût horaire pour facturer leurs prestations.

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'appliquer** pour 2022 les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 :

Coût horaire de la main d'oeuvre H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Tarifs 2022
Du lundi au samedi inclus pendant les heures de service	26,50 €

Du lundi au samedi inclus en dehors des heures de service (sauf entre 22 H et 7 H)	29,60 €
Le dimanche et les jours fériés (sauf entre 22 H et 7 H)	46,00 €
Tous les jours entre 22 H et 7 H	55,00 €

Coût horaire d’immobilisation de véhicules ou engins H.T. concernant l’intervention pour le compte de tiers :

	Tarifs 2022
Véhicule léger (P.T.C. < 3,5 tonnes)	17,30 €
Véhicule Poids Lourd (P.T.C. > 3,5 tonnes)	22,40 €

Coût des fournitures concernant l’intervention pour le compte de tiers :

Répercussion aux clients du coût facturé T.T.C. à Moulins Communauté par le ou les fournisseurs.

Frais généraux concernant l’intervention pour le compte de tiers :

	Tarifs 2022
15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnées plafonnés à	159 € HT

La T.V.A. est appliquée avec le taux en vigueur.

C.22.03 Débat d’Orientations Budgétaires 2022

MONSIEUR LAROCHE : alors, j’ai prévu d’organiser les choses comme ça. En tenant compte, quand même, du fait qu’il y a 8 jours, les membres du Bureau, qui étaient à Besson, ont déjà écouté la partie économique du débat d’orientations budgétaires. Ceux d’entre eux qui étaient déjà à la Commission des Finances – ils étaient 17 sur 23 – et qui, pour la plupart, sont aussi au Bureau, ont aussi écouté ces choses-là – je ne parle de rien d’autre d’ailleurs donc, pour ceux-là, ça va être un peu de redite. Peut-être même un peu beaucoup de redite. Ceci étant, à l’égard des 15 ou 19 qui n’étaient dans aucune de ces réunions, mon compte n’est pas tout à fait exact parce que je n’avais pas tenu compte des absents qui sont là ce soir mais, à l’origine, il y avait 19 d’entre vous qui n’étaient pas présents à aucune de ces réunions, je me dois, donc, et on se doit de parler du débat d’orientations budgétaires. Alors, moi, pour ce qui me concerne, je vais partir surtout des sous et, par contre, pour les items, alors, vous avez vu les items, il y en a 125 pages ou presque, par grand secteur d’activité qui sont un bon commémoratif, on y reviendra en fin de parcours pour que, avec chacun des Vice-Présidents ou des Présidents de Commission, vous reveniez sur un certain nombre de détails que vous avez pu sans doute voir ou qui vous interpellent. Puisque chacun d’entre vous, que ça soit sous forme de tablette ou sous forme papier, pour les Gaulois réfractaires – une catégorie que je connais très bien d’ailleurs – vous avez l’ensemble des choses et qui peut déjà d’ores et déjà susciter des questions. Alors, je vais commencer quand même par la partie contexte international. Par rapport à ce qu’il s’est passé il y a 15 jours, par rapport à ce que le Président a dit, je ne dis absolument rien. Ce n’est pas la peine. Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter d’intéressant sur le sujet. Et, bien sûr, on souscrit tous aux propos que tu as tenus.

Ensuite, pour les éléments qui sont propres à Moulins Communauté, il y a un petit panel, tout d’abord, et bien pour dire qu’on n’est pas dans un territoire trop, trop favorisé. Il y a moins de 50% des ménages qui sont imposés sur le revenu. C’est toujours un certain bien-être d’être imposé sur le revenu. Là, on est à 47,5. Le revenu médian est de 20 980, ce qui n’est pas terrible, terrible, et on a un taux de pauvreté de 13,9. Il semble avoir vu, là, quelque part, que, au sein de la région AURA, on était le département qui avait le seuil de pauvreté le plus important. Ensuite, il y a un petit zoom sur la population active des 16 à 64 ans – on n’est pas encore à la retraite à 65 ans – selon les catégories socio-professionnelles. Donc, 29 537 personnes qui se déclinent, bien sûr, entre agriculteurs, artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles et supérieures, professions intermédiaires. Pour les mêmes, il y a des emplois par secteur d’activité, donc qui sont légèrement supérieurs et qui sont, là aussi, déclinés par secteur d’activité. Il y a aussi le nombre d’établissements par secteur d’activité. Il y a 4 271 établissements tout compris dans l’Allier. Et, ensuite, il y a la création d’entreprises par secteur aussi. Et, malgré la conjoncture en 2020, et malgré la situation de 2020, il y a quand même près de 400 entreprises qui sont créées et les commerces de gros et de détails, transports, hébergements et restauration, celui dont on nous dit, parfois, qu’il a été le plus en difficulté avec la crise, c’est celui qui est majoritaire pour avoir créé 154 entreprises. Alors, après, il y a quelques modifications réglementaires de la loi des finances. Alors, je ne vous détaille pas sauf s’il y a des gens qui sont très pointus

sur le sujet parce que ça ne nous concerne quasiment pas, ça concerne surtout les conseils départementaux. Le seul petit truc, c'est que, dans les ressources qui vont servir sans doute à nous verser la DGF, sans doute que, dans les ressources, seront pris en compte les droits de mutation à titre onéreux des notaires qui est le truc qui a, pour le Conseil Général, occasionné un supplément quand même assez conséquent de 4 ou 5 millions d'euros. Donc, sur cette première partie, donc, c'est fini pour moi. Vous pourrez y revenir après le total de mon intervention.

Bon, après, on passe aux caractéristiques d'un sujet qui est, effectivement, assez sensible, qui sont les caractéristiques de la dette. Alors, la dette, vous l'avez par catégorie de budget : Budget principal, Assainissement, Parc des Expos, Transports, Production d'énergie solaire, ZAC Les Portes de l'Allier et Eau. Donc, cette situation tient compte, d'une part, de l'arrivée, en 2017, des pays de Chevagnes où on a repris un certain nombre de leurs dettes, notamment en matière d'assainissement. Ça tient compte de nouveaux emprunts et ça tient compte de nouveaux emprunts et ça tient compte qu'on a repris, dans le cadre de l'arrivée de nos collègues, des réseaux d'assainissement collectifs, et ça tient compte, depuis la fin de l'année, de ce qu'on a vu sur l'eau pour Yzeure et Avermes. Vous voyez d'ailleurs, à ce propos, que, sur un total de 28,185 millions de dettes, ce n'est pas le budget principal qui a la dette la plus importante mais c'est le budget assainissement pour 10 382 euros. Budget qui est complètement autonome puisqu'il n'y a aucune subvention du budget principal au budget assainissement. Et que, logiquement, il est autonome avec un tarif, sur l'assainissement collectif, de 1,41 au mètre cube qui n'a pas bougé depuis 10 ans, Guillaume ? me semble-t-il : Un peu plus même si on est dans la modération pour certains sujets. Et, naturellement, il y a un petit lissage pour que ceux qui nous ont rejoints arrivent à ce 1,41. On l'a déjà vu, je ne sais pas à quelle occasion. Donc, pour la majorité d'entre eux, pour beaucoup d'entre eux, ça entraîne une petite diminution et même pour quelqu'un que je vois très bien en face de moi, ça entraîne même une augmentation, d'accord ? Alors, ensuite, dans la dette, et bien vous avez quelles banques nous prêtent et, contrairement à ce que l'on peut penser, ce ne sont pas les banques institutionnelles locales mais c'est la Banque Postale, pour 15,216 millions et elle représente la bagatelle de 54% de nos prêts. Alors que le Crédit Agricole, qu'on connaît bien par ailleurs, de 13%, la Caisse d'Epargne 11, Dexia, Banque Populaire 5, Société Générale 2, Crédit Agricole Centre Loire, c'est une autre caisse plutôt ici 1, Crédit Mutuel 1%.

Et, là, donc, par rapport à la dette, l'évolution du ratio de désendettement du budget principal, vous voyez donc qu'on est dans des années qui ont démarré à 1 et qui, pour l'année 2021, est à 1,4, sachant qu'on y reviendra plus loin que, lorsqu'on est à moins de 7 ou 8 ans, on est dans les 35% de communautés qui sont dans une situation favorable. Et, donc, par rapport à tout ce qui s'est dit ici, notamment avec les subprimes, la dette est à un taux de 1,80 et quelque chose dont la partie fixe 78,8 % et la partie variable 21,2. Aujourd'hui, on a plutôt tendance à souscrire à des taux fixes. Parce que lorsque l'on est à 0,37 avec la Banque Postale, on pense que c'est sans doute une bonne opportunité mais, avant et après les subprimes, parce qu'on a eu aussi quelques taux à 4,20, comme beaucoup d'entre nous, en 2008, mais, après, on a pris plutôt les index Euribor et EONIA qui sont aussi des opportunités mais qui sont aussi caractéristiques de la situation de vos communes sans doute.

Alors, après et avant que je ne poursuive sur la partie économique, je vais passer la parole à Noël concernant les effectifs et, donc, les évolutions des dépenses de fonctionnement.

MONSIEUR PRUGNAUD : Je pense que, tous, vous avez regardé. Vous avez pu voir une petite évolution au niveau du nombre d'agents. Le total des effectifs, au 31.12.2021, était de 244 agents, de 236 au 31.12.2020 un an avant. Parmi ces 8 postes, citons, notamment, la création de 4 emplois non permanents sur des contrats de projets, trois conseillers numériques et un économiste de flux. Et puis, après, je peux vous donner quelques détails, peut-être les avez-vous vus. 79,51% des effectifs sont composés d'agents titulaires et stagiaires au 31 décembre 2021, contre 79,2% au 31 décembre 2020. S'agissant des agents titulaires stagiaires et non titulaires permanents, on peut constater que la filière technique représente, au 31 décembre, 39,1% des effectifs permanents, suivi de la filière administrative avec 31,4. Toutes filières confondues, les emplois de catégorie C représentent, au 31 décembre 2021, 63,6% des agents, des postes permanents. 24,5 des postes permanents sont pourvus par des emplois de catégorie B et 11,8 par des emplois de catégorie A. Ce qu'on peut dire aussi, la rémunération des agents territoriaux, il y a plusieurs changements. S'ajoute à des éléments accordés le droit comme la nouvelle bonification indiciaire, la NBI. Je pense que vous l'avez aussi dans vos communes. Missions occupées par l'agent, les indemnités de régie, d'astreinte, etc. Quant au régime indemnitaire de la collectivité, il se compose des primes pouvant être attribuées du grade et des missions de l'agent. La délibération du 29 juin 2021 instaurait le nouveau RIFSEEP, donc il a été sur six mois sur cette année. Voilà. A l'exception des agents relevant du cadre d'emploi des professeurs et assistants d'enseignement artistique qui n'entrent pas, à ce jour, dans le dispositif RIFSEEP. Il faut, néanmoins, nuancer aussi la hausse sur le fait que la collectivité perçoit des aides de l'Etat pour les quatre contrats de projet précités, recettes dont les montants ne sont pas pris en compte dans la masse salariale. Les indemnités des titulaires pouvant augmenter, lié à la mise en place du RIFSEEP qui a revalorisé les régimes indemnitaires de nombreux agents. Et ce qui est tout à

fait normal. Voilà. Et puis, qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? L'augmentation, donc, qui se produit et qui est tout à fait sage, j'allais dire, ça fait une augmentation de 46% de la masse salariale en 2021.

MONSIEUR PERISSOL : merci.

MONSIEUR LAROCHE : Par rapport aux items, de la page 27 à la page 119 où on aborde et on liste l'ensemble des actions menées par Moulins Communauté, dont on ne se souvient pas toujours : Aménagement et urbanisme et habitat, transport, assainissement, j'en passe et des meilleurs. Après la fin de mon intervention sur les aspects économiques et les questions que ça va susciter, on reviendra sur ces thèmes-là avec l'aide des Vice-Présidents et des Présidents de Commission parce que, naturellement, malgré l'immensité de mes connaissances, je ne maîtrise pas totalement tout malgré tout. Ce n'est pas CARPENTIER qui va me le dire sur le plan de la santé. Une fois, je me suis aventuré sur le truc où je n'aurais pas dû. Alors, on est, à la page 120. Donc, on reprend quelque chose, à la base, d'assez habituel. Tous les items, vous les avez là. Alors, oui, ça, c'est OK, vous avez compris ? Ensuite, en 2022, seront inscrits, donc, 43 millions de dépenses d'investissement, dont 14,5 millions de report et 3,965 millions de recettes. 14,521 millions de reports en dépenses et 3,965 millions en recettes de subventions d'aides diverses. Alors, qu'est-ce qu'il y a comme reports ? C'est quelque chose qu'on connaît bien dans nos communes, qu'on appelle le reste à réaliser. L'aménagement des berges pour 3,726 millions. Les études préalables au deuxième pont sur l'Allier et les acquisitions foncières pour le raccordement, acquisitions immobilières dont on a déjà eu l'occasion de parler avec Jean-Claude et, aussi, les acquisitions foncières avant la construction du barreau. Le Logiparc, là, c'est en reversement à EVOLEA des diverses subventions qui sont perçues et où on n'a pas été très rapide mais où il n'y a pas eu de demandes récentes pour que ce soit plus vite fait. L'aménagement d'une pépinière design « Maison des Arts et du Design », 927 000 euros. Vous localisez tous, c'est en face du Conseil Départemental. Développement des mobilités durables en cœur d'agglomération, 844 000. Acquisition de parcelle, zone des Petits Vernats, donc, 736 000. C'est la propriété qu'on a achetée à Chartier dont on a déjà revendu une partie avec autre chose aux alentours de 1,4 million. On va y revenir tout de suite. Aides en direction des communes et des associations, 709 000. Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, 383 000. Etudes et signalétique Maison de la Rivière, 340. Aides aux logements, attribuées mais non encore versées, 343 000. Modes doux, acquisition de vélos, 210 000. Via Allier, 195. Aides à l'immobilier d'entreprises, 182. Des travaux à l'Ovive pour 100 000. Après, stratégie touristique pour 80. Aide à l'élaboration des documents d'urbanisme, 73. Fibre optique Nièvre, 56 000. Opération dans le cadre du Label Pays d'Art et d'Histoire, 55. Plan climat, 43. Réserve naturelle du Val d'Allier, 36. Et réserve naturelle du Val de Loire, 30 000.

Ensuite, pour les investissements 2022, il est prévu, pour le deuxième pont, études et travaux pour 15 400 000. Aménagement des berges, y compris Maison de la Rivière et Via Allier, pour 6,194 millions. Aire d'accueil des gens du voyage, 1 250 000. Etudes revitalisation des centres-bourgs, centres-villes, 814 000. Alors, pour le A, on a 537 640 d'aides qui viennent du Conseil Départemental. Pour le précédent, pour l'aire des gens du voyage, on a 200 000 qui viennent de je ne sais pas trop où. Pour l'aménagement des berges de l'Allier, on a 5,660 millions qui viennent du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Et, pour le deuxième pont, c'est itou, c'est exactement pareil. Ensuite, stratégie touristique, la mise en lumière des monuments, 500 000. Le Parc des Expos, subventions d'équipements au budget annexe permettant 500 000 de travaux, 420 000. Fonds de concours aux communes rurales, 300 000. Aides aux logements, 300. IONIS, 250. Développement des mobilités durables : plan de mobilité et schéma recyclable, 170 000. Signalétique des chemins de randonnées, 130 000. Aide à l'immobilier d'entreprises, 120. Aménagement pour les zones d'activités, base de vie EIFFAGE, zone le Bout du Monde à Bessay, c'est assistance à Maître d'ouvrage. A vrai dire, pour Bessay, je serais un petit mieux placé sur ce Maître d'ouvrage mais bon, on verra, espérons que, dès l'an prochain, il y aura de meilleures nouvelles, 100 000. Et le SCOT, 73 000. Ce qui fait un total d'investissements de croissance de 26 571 000 et un total d'investissements de maintien de 1,600 million. Et sur ces 26 571 518, on peut aller chercher, pour l'instant, 17 270 217.

Alors, dans les perspectives financières, ça, c'est les dépenses. Qu'est-ce qu'on a pris comme hypothèse concernant les fonctionnements et les recettes ? Production des services et du domaine. Régie, piscine, école de musique, remboursement des mises à disposition au budget annexe : 1%. On choisit de mettre 1% par an. Puisque, là, on va, non seulement sur 2022 mais on va jusqu'à la fin du mandat - dans le prolongement du séminaire qu'il y avait eu à notre installation - en 2026. En ce qui concerne les impôts et taxes : CFE, augmentation mécanique des bases. J'y reviendrai peut-être un peu plus loin. En TH, et bien, vous savez comment ça se passe, c'est la dernière année où les 20% de contribuables qui n'étaient pas astreints par le seuil fiscal sont bénéficiaires et, l'an prochain donc, plus personne ne payera de taxe d'habitation, peut-être même de la redevance TV qui va avec. Alors, peut-être. Je ne fais pas campagne pour personne. Moi, ce qui m'agace beaucoup, dans cette taxe d'habitation, c'est que, par rapport à la M14 qu'on recevait dans nos mairies, on est incapable de distinguer ce qui est de l'augmentation des bases de ce qui est du produit assuré par l'Etat d'augmentation, qui est de 3,4% pour le foncier bâti et les autres taxes foncières mais dont j'espère

qu'elle sera vraie aussi pour ce qui est de la taxe d'habitation. Mais il y a un tel mécanisme, si on n'a pas fait HEC, on n'arrive pas à comprendre comment on est compensé et que je me demande vraiment comment ça va se passer. Et si sous couvert que ce soit pris à l'euro près, on n'est pas en train de nous mettre un petit billet. La taxe sur le foncier bâti, taxe foncier agricole, hausse de 0,5. CVAE, gel au niveau de la prévision 2022. TASCOM : puisqu'il y a, apparemment, une activité commerciale, peut-être presque inattendue mais qui est liée à la consommation, de 3,5%. IFER : gel à son niveau 2011. Et FPIC, gel à son niveau 2021. Alors, IFER, il viendra peut-être des choses, notamment avec les panneaux photovoltaïques au sol de Bessay, d'Yzeure et de particuliers puisque, seules, les installations photovoltaïques au sol génèrent de l'IFER mais qui ne sont pas prises en compte pour l'instant, sans parler peut-être de Chevagnes, de Toulon et de je ne sais pas trop où encore. Alors, pour tous ces taux et par rapport à une réflexion qu'on a encore eue hier soir, ça vous semble peut-être assez miraculeux sur un état fiscal qui est l'état fiscal, je crois, le 1288, que vous avez tous dans vos communes, vous avez tous ce que vous générez pour chacun de ces postes. Donc, ça peut être intéressant. Pour l'IFER, nous, on n'a pas encore de panneaux photovoltaïques. La commune de Bessay, on a quand même 3 800 euros qui viennent pour l'IFER. Bien tout simplement parce qu'on a quelques pylônes qui passent, quelques voies de chemin de fer et quelques réseaux de gaz. Alors, allez voir quand même, ça peut être instructif. Dotations et subventions : dotation d'intercommunalité. Donc, il y a une dégressivité dans le respect d'une garantie du maintien de 95%. La dotation de compensation des groupements des communes, il y a aussi dégressivité de 1,3%. Et la participation de la Région au transport, il y a gel à son niveau de 2021.

Alors, dans les dépenses courantes, les charges à caractère général augmentent de 2% annuellement, puisqu'on y va sur oui, sur 5 ans. Les charges de personnel, augmentation de 2% appliquée annuellement. Les autres charges de gestion courante : la subvention qu'on donne à certains budgets annexes, elle est gelée sur la période. Et la subvention aux associations, elle est gelée sur la période. Atténuation de produits : alors, attribution de compensation aux communes, il y a gel sur la période mais, ça, on est un peu habitué. La DSC, il y a gel sur la période. Ça ne veut pas dire que chaque commune reçoit la même chose que l'année précédente puisque vous savez que, là, il y a des critères qui sont jugés annuellement. Il y a quatre critères qui sont jugés annuellement. Et vous savez même que, logiquement, pour ne pénaliser personne, on a reconduit ce qu'il y avait eu lieu précédemment mais que, logiquement, ce n'était fait que pour 5 ans par dérogation avec la préfecture. Alors, je ne sais pas comment ça va se terminer. Le reversement à FNGIR, gel au niveau 2021. Et le FPIC, augmentation de 1% par an. Le FPIC, vous savez que c'est 1,7 million pour la communauté d'agglomération qui arrive à la communauté d'agglomération, 700 pour la Com. D'Agglomération et le reste, ou pas tout à fait 1 million qu'on se partage avec les communes. Et ça a été la bonne surprise quand on a été bénéficiaire après avoir été donataire.

Alors, ça conduit à un état de gestion, 1 million d'euros, pour reprendre des termes et une économie qu'on aime bien de 6 ;4 millions à 3,5 millions. Un intérêt de la dette qui est de 200 à une année 300 en 2025. Alors, tout simplement pourquoi ça évolue comme ça ? Parce que, naturellement, ce n'est pas l'arrondi à l'euro près, aux dizaines d'euros, à la centaine d'euros. C'est des arrondis. Et, en plus de ça, ça ne tient compte que du fait que des prêts qui avaient été souscrits vers 2008, aux alentours de 2%, arrivent à échéance et, donc, ne nous génèrent pas ces taux d'intérêt importants.

Épargne brute qui passe de 6,2 millions à 3,3 millions. En remboursement du capital de la dette, qui passe, en millions, qui passe de 0,6 à 1,5 million. Et une épargne nette, donc, qui passe de 3,6 à 1,8 million. Et apparaît, après, une cession en millions d'euros, et je vais y revenir deux secondes, de 2 millions d'euros. C'est la prise en compte de choses qu'on a vues au Conseil, sans doute, de décembre, de la vente à Trucks, à Toulon-sur-Allier et de la vente aux Petits Vernats. On n'avait pas tenu compte de ces cessions dans les perspectives sur 5 ans. Alors, la question qu'on peut se poser quand même, par rapport à ce que nous annonce Philippe BOISMENU : par rapport à, sans doute, les sommes auxquelles on va bénéficier avec la vente sur la base de vie à Toulon, où c'est annoncé sur presque neuf hectares et pour des tarifs aux alentours mais tu me reprendras et tu préciseras aux alentours de 30 euros le mètre, on peut logiquement s'attendre plus un petit peu aux Petits Vernats encore à vendre, plus un petit peu aussi encore à Toulon mais avant la base de vie, on peut s'attendre, quand même, à une rentrée fiscale de cessions, peut-être pas demain mais après-demain et peut-être en 2025, qui soit quand même assez conséquente. Je ne la chiffre pas, je laisse ça à Philippe mais, à vue de nez, comme tous les Maquignons, j'avais évalué aux alentours de 3 millions d'euros. Et puis après, dès lors que toutes ces entreprises vont s'installer, et même au Logiparc, où, là, le Logiparc, on ne vend rien, c'est EVOLEA pour sa peau, d'accord. Mais, même avec celles qui vont s'installer au Logiparc aussi, on peut logiquement penser qu'elles vont générer de la CFE et de la CVAE. Alors, c'est très compliqué à faire un pronostic sur ce que ça va effectivement générer puisque les bases de calcul, c'est déterminé avec des bases de valeurs foncières par les services fiscaux qui semblent parfois nébuleux, auxquelles on applique le 28.08 qui est le taux pour la communauté d'agglomération. Et auxquelles les communes, via la taxe sur le foncier bâti, appliquent leur taux puisque c'est la même base de valeur foncière qui sert pour le foncier bâti des communes, parce qu'elles en bénéficient sur leur territoire, et qui sert, donc, pour la communauté d'agglomération, à 28,08. Alors, je pense quand même qu'il y aura quelque chose. Alors, combien ? Moi, je ne vais pas m'hasarder à ça mais

vous avez-tous en mémoire, on le reverra au moment du budget, que CFE et CVAE représentent, actuellement, à peu près 10 millions d'euros alors que la taxe d'habitation sur les ménages représente tout près de 9 millions. Donc, on peut espérer des choses aussi qui vont dans le bon sens. Alors, ça ne tient pas compte, effectivement, des mouvements commerciaux et du fait que certains font des plans aussi, d'accord ? Mais, par ailleurs, il n'y a pas que ces zones parce que lorsqu'on passe sur la route de Lyon ou dans la zone Nord, à Avermes, ça a fleuri quand même un peu les choses. Et on espère qu'ils se déclareront tous, c'est une obligation d'ailleurs, pour qu'ils versent chacun leur quote-part.

Alors, après, il y a des dépenses lorsqu'on rassemble les dépenses d'investissements, on reçoit ou on espère recevoir 46 de subventions. Donc, il nous reste à financer 54. Et comment on finance les 54 ? Il y a 9 qui proviennent de la TVA, il y a 14,9 qui provient de l'autofinancement et il reste, donc, un besoin de financement net de 30,1. Ce qui conduit à un emprunt, en millions d'euros, de 17 et une utilisation de la trésorerie, qui est aujourd'hui de 18 millions, de 13,1. L'encours de la dette de Moulins Communauté, qui était de 9,6 millions en 2022, passera à 20,6 mais ça reste dans ce qui avait été annoncé et il y aura un ratio d'encours de la dette de 1,4 contre 6,3. Ceci étant, donc on est dans les communes et communautés les plus favorisées qui sont seulement 35% pour un ratio par année de 5 ou 6%.

Alors, les politiques contractuelles donc, oui il y a quelque chose sur les politiques contractuelles. Et oui, Jean-Michel BOURGEOT n'est pas là. Donc, les politiques contractuelles, donc, je n'ai pas les sommes, là. On doit les avoir quelque part. Il y a le contrat ambition Région de la deuxième génération. Il y a le contrat de territoire du Conseil Départemental là, c'est des périodes de 2 ou 3 ans. Il y a le plan de relance du Conseil Départemental qui vient en complément du plan de relance Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan de relance de l'Etat. Le contrat ambition de troisième génération et le contrat de territoire 2024 du Conseil Départemental. Plus toutes les aides qui arrivent, de la DTER, de la FEDER, LEADER, CRTE, CPER et Lignes sectorielles des co-financiers.

Alors, les projets matures actuellement, qui représentent 83 millions d'euros bruts et 39 millions nets, c'est donc le deuxième pont, les berges pour 34 millions. 13 millions nets puisque vous savez que Moulins, la Ville, et Moulins Communauté financent les 30 millions à elles deux, 6,5 millions chacun, le reste est apporté par la Région et le Conseil Départemental. Les berges de l'Allier, 8 millions bruts, 3,6 millions nets. Via Allier, 7 et 2,4. Mobilité 1,4 et 0,7. Le plan Lumière, 1,5 et 1,5. PSVH 0,7 et 0,37. Et la Maison des Arts 0,1 million brut. Et, donc, quand on a fait tout ça, et c'est toujours ce qu'on a dit et sans prendre en compte où je me suis aventuré peut-être de manière imprudente dans le supplément qu'on aura, ça reste 15 millions d'euros pour flécher de nouvelles actions qui ne sont pas dans des actions de maintien ou qu'on a déjà eues.

J'espère que je ne vous ai pas trop fait souffrir. Si c'est le cas, je m'en excuse. Alors, on va peut-être passer aux questions économiques dès à présent et, puis, après, on va revenir aux items avec le secours de mes collègues qui sont Vice-Présidents, Présidents de Commission ou qui participent tout simplement à certaines Commissions.

MONSIEUR PERISSOL : merci, Jean-Michel. Un grand merci pour une présentation vraiment très claire, très pédagogique. Yannick MONNET.

MONSIEUR MONNET : Monsieur le Président, chers Collègues, j'aurais juste, sur le DOB, une question à poser, une remarque à faire et une proposition. La première question, c'est concernant les zones d'activités et je rappelle le principe d'une question. Quand on pose la question, c'est qu'on n'a pas la réponse. Je dis ça pour Philippe. Je sais que, dans la loi NOTRe, suite à notre Commission, j'ai vérifié un certain nombre de choses. Bon, j'ai toujours pas eu le nombre de zones mais c'est peut-être compliqué à recenser. La loi NOTRe, votée en 2015, dit, concernant les zones d'activités, elle prévoit le transfert obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activités économiques. Il peut s'agir de zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires et, ainsi, il n'est désormais plus possible de définir l'intérêt communautaire de telles zones puisque, de fait et de droit – et j'ai cru comprendre mais c'est peut-être faux – qu'il y avait encore des zones qui n'étaient pas transférées, des zones d'activités et, donc, ça veut dire qu'on serait hors-la-loi depuis 2017. C'est une lecture, certes, peut-être naïve mais j'aimerais avoir quelques explications en la matière. Et celles qui sont transférées, est-ce qu'on les fait vivre ou est-ce peut-être qu'elles n'ont plus besoin d'être alimentées ? Peut-être qu'elles sont tout à fait développées mais quand même. Le fait qu'on ne les ait pas encore transférées, voilà. Donc, c'est une question que je pose sur ces zones d'activités.

La deuxième, c'est une remarque sur le dossier Emmaüs. Je ne serai pas très long. Je pense que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une procédure en cours sur le dossier Emmaüs. Il y a des tentatives de médiation. Je pense qu'il y a des propositions qui ont été faites qui pourraient éventuellement convenir à l'association. Je pense qu'ils seraient contents de se mettre d'accord puisque la procédure montre – j'ai eu accès à un certain nombre d'éléments mais qui ne sont pas forcément secrets défense, sans jeu de mots sur l'actualité – et qui montrent que la DUP pourrait être annulée. On est là dans la procédure. On pourrait se retrouver avec une

annulation de la DUP et ce qui pourrait poser un certain nombre de problèmes. Donc, je pense qu'on aurait, et je sais qu'il y a des gens de bonne volonté, je ne vous mets pas dans ce camp-là, Monsieur le Président, vous m'en excuserez par avance, mais vous connaissez les divergences qu'on a sur ce sujet. Mais je sais qu'il y a des élus de bonne volonté ici qui ont essayé d'œuvrer et je pense qu'il serait bon temps de se mettre d'accord avec l'association au risque d'avoir une procédure qui nous handicape fortement par la suite et, notamment, une des propositions qui a été faite, c'est le partage des locaux de l'ex CEME avec une partie bureaux, je résume, mais ça a été discuté davantage dans le détail. On prendrait la partie bureaux et l'association garderait toute la partie entrepôt puisqu'elle a des besoins de développer son activité comme ça avait été dit, d'ailleurs, lors de l'enquête publique. Donc, je pense qu'on aurait intérêt d'aboutir plutôt que de continuer le bras de fer mais peut-être que vous allez nous apprendre une bonne nouvelle à ce sujet-là.

Dernière chose, c'est ma proposition. C'est dommage, je ne l'ai pas vue dans le Débat d'Orientations Budgétaires. C'est la question de la santé. Alors, je veux dire, chers collègues, dernier Débat d'Orientations Budgétaires de la Ville de Moulins, j'ai posé la question de la santé avec un diagnostic sur la commune et j'ai fait la proposition d'un centre municipal de santé. Et le Maire de Moulins, sa réponse, ça a été : « Mais ne vous inquiétez pas, il y a le Projet Santé – Villes – Hôpital ». Sauf que, moi, je considère que ce projet, ce n'est pas un projet qui doit se tourner exclusivement sur Moulins. C'est bien, ça doit être un projet communautaire. Et je pense qu'on perd du temps en la matière puisque, aujourd'hui, de ce que l'on voit de ce projet, alors, il y a certainement eu des réunions de suivi mais puisqu'on a été éjecté, à priori, par le Préfet, de la Commission de suivi et, moi, je n'ai pas reçu d'autre convocation sur ce dossier-là, mais c'est un projet qui prend du temps. Ça fait 2 ans qu'on est dessus et, aujourd'hui, on est sur un projet immobilier qui ne répond pas aux risques que l'on prend sur notre territoire. Je vais partir du constat, ces chiffres, c'est ceux de l'assurance-maladie que j'ai récupérés le 8 mars, donc il y a quelques jours. Aujourd'hui, sur le territoire communautaire, on a 55 médecins généralistes. Il faut savoir que, pour avoir une bonne couverture de santé – on est 65 000 habitants je crois sur le territoire communautaire – pour avoir une bonne couverture médicale, il faut, grosso modo, un médecin pour 1 100 patients. Je sais qu'il y a des généralistes dans la salle. Ça les fait rêver, certainement, ce genre de chiffres mais, grosso modo, pour avoir une médecine de qualité, c'est un médecin pour 1 100 patients. C'est des chiffres que les enquêtes donnent, que les enquêtes de l'assurance-maladie donnent, pardon. Mais 55 médecins, vous me direz, ce n'est pas forcément une situation catastrophique pour 65 000 habitants. Sauf que, parmi ces 55 médecins, on a 18 qui ont plus de 60 ans. Et on en a 7 qui ont plus de 65 ans. Donc, ça veut dire que, dans les mois, dans les années à venir, c'est déjà le cas puisqu'il y a une répartition très inégale et, malheureusement, la politique nationale ne veut pas contraindre les médecins généralistes pour une meilleure couverture. Tant qu'on n'y arrivera pas à cette situation-là, les élus locaux seront obligés de se débrouiller tout seuls, ce qui est dramatique je pense. Ce qui est dramatique. Et, ça, c'est un autre sujet, c'est un autre débat qu'on aura peut-être, j'imagine, dans les mois à venir. On a aussi un problème sur les spécialistes. Aujourd'hui, l'assurance-maladie recense 49 spécialistes. 21 ont plus de 60 ans, 10 ont plus de 65 ans. Alors, je ne peux pas vous donner, d'ailleurs, il y a des noms que je ne comprends pas, je ne peux pas vous donner la nature de ces spécialistes mais on va quand même se retrouver dans une vraie situation de déséquilibre de démographie médicale. Et je le dis, ce n'est pas une position dogmatique puisqu'on peut faire des choses. Il y a quand même des leviers qui existent et, notamment, le premier levier, c'est à travers la création d'un GIP, groupement d'intérêt public, on pourrait imaginer un centre de santé intercommunal. Alors, ça nécessite certainement des ajustements juridiques avec des transferts de compétences. Il faut savoir que le département de la Saône et Loire a été confronté à ça. Mais, en un an, ils ont recruté 65 médecins généralistes. C'est ça la réalité. Et quand je vous parle de communes qui se sont lancées dans des centres de santé municipaux, c'est des communes de droite comme des communes de gauche. Il suffit d'aller voir sur Bergerac ce qu'il s'est passé. Il suffit d'aller voir à Châlette-sur-Loing, à côté de Montargis, ce qu'il se passe, etc, qui, eux, d'ailleurs, sont en train de se transformer en GIP puisque c'est une structure qui commence à grossir et qui, à un moment donné, a besoin d'autres partenaires. Donc, on pourrait tout à fait imaginer la création d'un groupement d'intérêt public où les communes qui ont besoin de médecins – et quand on regarde le tableau, où se trouvent les médecins – je comprends vraiment d'autant mieux la panique certes des élus locaux mais aussi des habitants. Aujourd'hui, l'Assurance-Maladie dit, sur notre territoire communautaire, qu'il y a 5 000 personnes de plus de 17 ans – parce qu'on compte, comment ils appellent ça ? Par patient consommant – de plus de 17 ans, 5 000 qui n'ont pas de médecin traitant sur notre territoire. Ce qui est énorme. Et, donc, ce chiffre va augmenter puisqu'on va perdre, enfin, on risque de perdre des médecins en tout cas. Et, en tout cas, on n'a aucune assurance qu'un certain nombre vont venir s'installer. Donc, je pense qu'à travers ce principe d'un groupement d'intérêt public, on pourrait essayer de faire comme certains départements le font, comme certaines collectivités le font, même des régions s'y mettent, on pourrait imaginer une procédure de médecins salariés. Je parle de médecins salariés. Alors, je sais bien que, sur cette question, ce n'est certainement pas les libéraux les plus à même de me répondre même s'il y en a qui sont tout à fait favorables au salariat, que ce soit les vieux médecins ou les jeunes médecins, pour des raisons diverses. Un vieux médecin a envie de faire de la médecine et ne veut plus faire d'administratif. Et un jeune

médecin, ça peut lui garantir un travail beaucoup plus collectif qui est certainement plus rassurant pour un jeune professionnel. Et il ne s'agit pas d'opposer médecine libérale et médecine publique, médecine de salariat. Ça vient en complément, on est d'accord. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il faut faire la guerre aux libéraux, bien au contraire. En tout cas, l'intérêt d'avoir un groupement d'intérêt public avec des médecins salariés, ça permettrait d'organiser, comme ça se fait au niveau de certains départements, d'organiser des permanences médicales sur un certain nombre de communes, je dois dire que, sur cette communauté d'agglomération, les élus locaux sont déjà très offensifs. Il y a un certain nombre de projets qui existent, notamment des maisons de santé qui existent. Donc, il y a un certain nombre de structures qui ont été développées et qui pourraient être alimentées par ce principe. Pour finir, je pense que cette question de la santé, et je regrette qu'on ne l'ait pas vu suffisamment comme une orientation prioritaire dans le débat d'Orientations Budgétaires. C'est pour ça qu'on préfère insister sur cette thématique-là. Je pense qu'on a tout intérêt à se réunir et à faire preuve d'innovation et de créativité pour que le projet Santé Villes Hôpital sorte de cette dimension immobilière et qu'on soit vraiment sur un projet de santé qui réponde aux besoins des habitants. Je vous remercie.

MONSIEUR PERISSOL : d'autres intervenants ? Stefan LUNTE, puis Jérôme LABONNE.

MONSIEUR LUNTE : Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, il faut parler de la guerre en commençant cette intervention, d'une nouvelle guerre en Europe. Il faut commencer, ce soir, en soulignant notre condamnation de l'invasion brutale de l'Ukraine par l'agresseur russe. Elle est unanime et même si nous allons encore exposer ce soir nos différentes appréciations de la politique et de la gouvernance de notre communauté d'agglomération, je voulais dire en préambule que nous nous joignons pleinement au Président et à ce qu'il a dit en ouverture de séance au sujet de cette guerre. C'est donc aussi naturellement que nous soutenons l'initiative de Moulins Communauté pour une collecte d'objets qui pourraient faire défaut en Ukraine et les pays voisins qui, pour l'instant, portent l'essentiel de l'effort dans l'accueil des réfugiés. Le moment où nous avons vu, comme vous j'imagine, l'appel de l'Association des Maires de France, de mardi, qui nous invite à privilégier plutôt les dons financiers maintenant et je voulais donc proposer à cette assemblée de voter aussi un don financer pour l'aide humanitaire, soit via la protection civile ou encore via le fonds FACECO du Ministère des Affaires Etrangères. Nous avons fait un geste similaire au moment du tremblement de terre dans les Caraïbes, au Conseil Municipal de Moulins. Peut-être on peut aussi imaginer quelque chose de similaire dans cette enceinte.

Je reviendrai encore, une deuxième fois aussi, avant d'entrer dans le vif du débat. Merci au rapporteur, Jean-Michel LAROCHE, bien sûr, pour sa présentation et le rapport d'orientations budgétaires. Merci aussi aux équipes de Moulins Communauté pour sa préparation. J'imagine que la coordination a été assurée par le Directeur Général des Services, Monsieur Yvonic RAMIS. Je le remercie donc également. Monsieur RAMIS, vous allez quitter notre collectivité après très peu de temps. Nous n'avons pas eu d'occasion d'échanger personnellement beaucoup mais je sais que mes collègues, nos collègues élus ont beaucoup apprécié votre personne et votre travail. Et que je peux aussi comprendre que l'annonce de votre départ les a bouleversés. Au nom de notre groupe, je tenais, donc, à vous remercier pour votre action au service de Moulins Communauté.

Dans le contexte de notre débat d'orientations budgétaires et rapport d'orientations budgétaires, je veux passer en revue ce rapport d'orientations budgétaires. Nous n'avons aucune remarque sur la première partie, sur le contexte macro-économique. C'est intéressant mais comme l'a déjà dit Jean-Michel, c'est un peu dépassé. La guerre que Vladimir POUTINE a déclaré à l'Ukraine va perturber tous les paramètres. Et on a déjà eu l'annonce de la Banque Centrale, de la décision de la Banque Centrale Européenne de ce jour, qui va avoir un impact aussi sur l'évolution des taux d'intérêt. C'est clairement le message qui a été envoyé aujourd'hui.

Quant aux éléments du contexte propre à Moulins Communauté qui se trouvent dans le deuxième chapitre, je ne relève qu'un seul chiffre. C'est celui de la population active. La population qui a un emploi sur Moulins Communauté. En 2008, ils étaient 26 888 à trouver un emploi sur l'ensemble de nos 44 communes. 10 ans plus tard seulement, en 2018, ils n'étaient plus que 24 893. Près de 10% en moins en 10 ans. 2 000 emplois perdus en 10 ans. Ce chiffre illustre, pour moi, parfaitement nos difficultés. Il devrait aussi suffire pour nous convaincre que la priorité absolue de notre action devrait être le développement économique. Or, une priorité est une priorité quand il s'agit de la priorité du chef. Je n'ai pas l'impression que ce soit le cas, aujourd'hui, et je le déplore. Prochain chapitre, après celui sur le décryptage détaillé de la finance, que je saute aussi, le chapitre IV du rapport d'orientations budgétaires est intitulé « Caractéristiques de la dette ». Chers collègues, je me permets d'y consacrer quelques remarques. D'abord, l'encours de notre dette a fait un bond de 40% entre 2020 et 2021, de 20 000, nous sommes passés à 28 000. Ce saut s'explique, pour une grande partie, pour une grande moitié, par la prise de compétence d'eau et, pour une petite moitié, par l'évolution de la dette du budget principal et les besoins de financement pour le deuxième pont et les berges. Il faut dire aussi que les termes de la dette se sont améliorés. Durée d'échéance et baisse d'intérêts, taux d'intérêt. Le ratio de

désendettement, et vous avez raison, reste faible : 1,4 en 2021, même s'il ne concerne que le budget principal alors que les deux tiers de notre dette se trouvent dans les budgets annexes. Cependant, l'évolution de son volume reste inquiétante. Ce saut dans la dette est considérable. Pour le budget principal, ce saut est encore plus impressionnant si nous regardons l'évolution dans le temps. En 2014, la dette du budget principal était de 3,6 millions d'euros. En 2026, selon les projections qui ont été présentées par Jean-Michel il y a quelques minutes, elle sera de 20,6 millions d'euros. En 12 ans, nous multiplions la dette par un facteur 5 alors que la population baisse, l'emploi diminue et le revenu moyen décroît. Cela n'est pas la bonne tendance, c'est une mauvaise orientation. Nous faisons fausse route. L'évolution de notre dette contribuera, notamment, à la dégradation de l'épargne nette tout au long du mandat. Pour rappel, en 2019, notre épargne nette était de 5,5 millions d'euros. En 2026, nous serons, selon vos propres prévisions, à 1,8 million. La dette supplémentaire n'est pas la seule raison pour l'effondrement de notre capacité d'autofinancement. Elle est d'abord et surtout une conséquence de la dégradation de l'épargne de gestion. Et j'en viens aux projections budgétaires. En analysant vos projections budgétaires, c'est-à-dire le chapitre VIII du rapport d'orientations budgétaires, notre premier point d'attention concerne l'épargne de gestion. Il s'agit de la différence entre recettes et dépenses courantes. A l'horizon de 2026, il diminue fortement : moins 3 millions entre 2022 et 2026. On passe de 6,4 millions à 3,5. Sans connaître tous les détails, on peut supposer que ce sont les dépenses de fonctionnement qui vont s'envoler. Et, effectivement, à ce titre, les informations du rapport d'orientations budgétaires, au chapitre VI, sur les ressources humaines, sont éclairantes. Le nombre de nos effectifs a augmenté de 10% au cours des deux dernières années et la masse salariale même de 15% alors que, pour 2022, vous nous alertez que le mouvement ne sera pas stoppé. Au contraire, RIFSEEP et heures supplémentaires vont encore accroître nos dépenses de personnel. Pour les charges à caractère général, vous annoncez une augmentation de 2% annuellement, alors que l'inflation qui concerne, notamment, les fluides et l'énergie, va sans doute encore plus affecter nos budgets et accroître nos dépenses de fonctionnement. Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Président, la chute de notre épargne de gestion est continue. Elle est de notre responsabilité. Où est-ce qu'on va s'arrêter ? Donnez au moins une piste d'atterrissage, un niveau d'épargne de gestion, un plafond que vous visez à moyen terme. Aujourd'hui, nous ne voyons que la descente. Et c'est notre reproche principal au sujet des orientations budgétaires 2022. Dans un contexte instable, avec peu de garanties sur le niveau de recettes et avec des dépenses qui s'envolent, vous nous proposez une orientation, une trajectoire de dégradation de notre épargne de gestion. Le recours massif à la dette augmentera la charge d'intérêts et le remboursement de capital. Ceci accentuera encore plus l'effondrement de notre capacité d'autofinancement. Ce n'est pas durable. Ce n'est pas un parcours sain pour nos finances. Ma question est donc : ne faudrait-il pas, d'urgence, premièrement, mettre en place un plan d'urgence pour baisser nos dépenses de fonctionnement et, deuxièmement, revoir le plan de mandat pour voir quels projets pourraient être, d'un commun accord, étalés dans le temps pour ralentir un peu cette course-là et viser un niveau qui puisse être acceptable en termes d'épargne nette et d'épargne de gestion ? Voilà. Je pars maintenant sur treize questions au sujet des actions qui vont être présentées tout à l'heure. Ça va aller relativement vite.

D'abord, sur l'habitat. Nous nous réjouissons que, page 27, qu'un nouveau programme local d'habitat soit prévu pour 2022. Il a déjà été annoncé pour 2022. Cependant, dans le cadre de notre politique d'habitat, je voudrais vous poser des questions au sujet d'EVOLEA, dont nous sommes l'actionnaire principal. Nous avons reçu, hier, une lettre de la Confédération Syndicale des Familles, nous informant qu'EVOLEA refusait d'organiser les élections de représentant de locataires au profit d'une simple cooptation. La Directrice d'EVOLEA aurait indiqué, je cite la lettre, lettre tenue par les actionnaires. Je voulais donc savoir si, effectivement, Moulins Communauté, comme actionnaire principal, a souhaité demander à la direction d'EVOLEA de priver 7 500 locataires de leur droit d'élire démocratiquement leur représentant dans les instances d'EVOLEA. Je ne veux pas l'imaginer.

Je passe au sujet des aménagements des berges, pages 36 et suivantes. Concernant les aménagements des berges, nous voudrions savoir qui sera en charge de l'entretien des nombreux nouveaux espaces verts. Moulins Communauté ou la Ville de Moulins ? Nous voudrions aussi savoir si une surveillance est prévue pour l'espace baignade, dont la profondeur ne dépassera les 50 centimètres. Est-ce que ce seront les Maîtres-nageurs de l'Ovive, quel impact pour notre budget de fonctionnement ?

Sur le thème de l'attractivité du territoire, page 56, vous nous annoncez la révision du dossier de création du Logiparc et la participation en appel à candidature du département pour améliorer la disponibilité des zones d'activités prêtes à l'emploi. Je pense que Philippe pourrait nous renseigner là-dessus et il est question d'orienter le Logiparc vers une zone d'activités à vocation industrielle, si j'ai bien compris, pour un total de 1 million d'euros, 600 000 euros pour Moulins Communauté. C'est un changement de cap pour Logiparc. Nous ne sommes pas opposés, au contraire. Simplement, j'aimerais qu'on nous explique un peu ce qui a motivé ce choix.

MONSIEUR PERISSOL : mon cher collègue, juste un point parce que vous avez parlé, conformément au règlement intérieur, plus de dix minutes, donc, je vous demande vraiment de conclure.

MONSIEUR LUNTE : d'accord, j'entends. Alors, sur le tourisme, je saute l'enseignement supérieur, je saute sur simplement Pays d'Art et d'Histoire. Vous annoncez que la mise en lumière des bâtiments a enregistré une baisse de la fréquentation. On a eu 80 000 personnes qui ont assisté à l'édition 2021. Besançon, Blois, Bourges, Carnac, Dijon, Quimper, La Souterraine, toutes des villes qui font aussi la mise en lumière des bâtiments. Ne faudrait-il pas revisiter cet événement coûteux ? Il lui manque aujourd'hui l'originalité. Il ne nous permet de nous distinguer d'autres destinations touristiques.

Sur le projet Santé Villes Hôpital, page 83, nous apprenons que la gestion du centre de santé, qui se trouve au cœur du projet, que ce centre de santé a été confié à la mutuelle MGEN. Nous lisons, dans le rapport d'orientations budgétaires que MGEN fait partie du groupe VYV. Nous vous informons que MGEN fait partie du groupe Arcade VYV, donc, sans surprise. Nous voudrions savoir, aujourd'hui, par quelle méthode cette sélection a eu lieu. Est-ce qu'il y avait un appel d'offres, qui est le donneur d'ordre, EVOLEA ou Moulins Communauté ? Quelles sont les conditions financières et administratives de ce partenariat ?

Je fais aussi l'économie des remarques sur la ruralité politique contractuelle, on pourra y revenir à d'autres occasions. Je trouve un déséquilibre qui s'installe et qui est trop important au profit de la centralité. Nous ne faisons pas assez pour favoriser les communes rurales de notre agglomération.

C'est avec cette dernière remarque que je voulais terminer mon intervention et je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR PERISSOL : y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, vas-y, Anne.

MADAME KEBOUR : alors, c'était juste une question. A la dernière présentation du même document, on avait demandé à ce que, au niveau des ressources humaines, il y ait, non seulement le nombre de personnes mais également qu'il y ait, en même temps, les ETP, les équivalents temps plein. Parce que ce n'est pas un reflet très fidèle le nombre de personnes. On peut avoir 45 personnes et, puis, en fait, avoir 25 équivalents temps plein. Donc, ce serait intéressant qu'on l'ait. On en avait parlé l'autre fois et on avait dit qu'on pouvait avoir les deux peut-être sur le document, pour que ce soit plus parlant. Et puis, on avait aussi une petite question, en effet, sur le DGS qui s'en va et qui était embauché autant sur Moulins enfin, qui avait, il me semble, un poste qui était sur Moulins et sur la Com. D'Agglo. Et ça pose les soucis, quand même, d'avoir des postes mutualisés quand même quand des personnes comme ça, qui sont aussi quand même des postes importants, quand ces gens-là s'en vont, on se retrouve avec deux institutions qui sont un peu orphelines, quoi. Donc ce n'est pas une paille quoi. Voilà.

MONSIEUR LABONNE : oui, merci. Donc, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de revenir sur des points qui nous semblent essentiels pour notre territoire. Des investissements structurants pour l'attractivité de notre territoire, comme l'aménagement des berges de l'Allier, dont le Pont de Fer, qui fait l'unanimité auprès de nos administrés et dont l'intérêt dépasse même notre territoire. Alors qu'il est acté d'autres travaux au niveau des berges, il faudrait envisager des investissements équitables sur d'autres communes afin de conforter l'attractivité touristique et améliorer le cadre de vie sur tout notre territoire. Le futur plan de mobilité et la volonté de privilégier les modes doux doivent devenir une de nos priorités. Le début des travaux de Via Allier entre Bresolles et Avermes sera la première étape du Via Allier qui va traverser une partie de notre territoire et nous devons impulser, avec nos partenaires publics, la V75 entre Souvigny et Dompierre, via Yzeure, tout en ayant tous ces parcours vélos avec les autres communes de Moulins Communauté. Les prochains essais, au niveau de la Route de Lyon, pour faciliter la circulation en vélo, peuvent être faits en concordance avec le futur plan de mobilité urbain, entre les trois villes centre et les communes limitrophes. Les coûts exponentiels du carburant et la volonté de réduire nos empreintes carbone doivent nous amener à accélérer nos réflexions sur le transport en commun. Nous devons étudier la gratuité des transports en commun, l'utilisation de véhicules décarbonés, comme GNV ou hydrogène. Le dernier rapport du GIEC nous alerte. On doit, à nos générations futures, de prendre enfin en compte les préconisations qui doivent nous permettre de lutter contre le réchauffement climatique et sauvegarder la vie sur terre. Alors que notre territoire va bientôt avoir, après de trop nombreuses années d'attente, des aménagements routiers conséquents, nous nous félicitons que nos réflexions se mettent en place sur l'évolution du Logiparc. Il faut en profiter pour permettre à d'autres entreprises que logistiques de s'installer sur ce site tout en permettant aux activités du tertiaire de se rapprocher de la zone de l'aérodrome qui peut évoluer au sein de notre EPCI. D'autres zones, dont les Petits Vernats, sont en train de faire le plein. Il faut donc envisager d'autres lieux d'installation et, tout particulièrement, pour nos petites et moyennes entreprises qui sont très régulièrement à la recherche de locaux. Le futur centre de santé doit répondre au manque de professionnels de santé sur notre territoire dont les besoins vont être encore plus importants dans les prochaines années. Il faut envisager le salariat et tout autre dispositif afin de répondre à la demande en soins de notre population. Les prochains schémas de cohérence territoriale et le futur programme local de l'habitat doivent nous permettre de soutenir

plus fortement encore le logement social avec des aides financières pour de nouveaux logements sociaux sur notre territoire. Le contrat de ruralité et les fonds de concours aux communes rurales ont permis un soutien aux investissements de nos communes rurales. Nous devons tout faire pour que leurs demandes et besoins soient pris en compte dans le contrat de relance et de transition énergétique signé dernièrement avec l'Etat. Les études en cours des centres-bourgs, soutenues par le Conseil Départemental et Moulins Communauté, doivent permettre d'améliorer le cadre de vie et la vitalité des bourgs et répondre aux besoins en termes d'habitat. Il faudra envisager à quelle hauteur notre EPCI peut intervenir dans ces futurs investissements. Le débat d'orientations budgétaires fait apparaître une augmentation de 14% des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018 et une augmentation, toujours de 14%, de la masse salariale depuis 2019. La mutualisation, le transfert des services avec les nouvelles compétences prises par notre EPCI et les évolutions de carrière expliquent, en grande partie, ces chiffres. Il faut être vigilant et maîtriser notre budget de fonctionnement si nous voulons conserver nos capacités d'investissements. Pour conclure, tous les points que je viens de soulever au nom du groupe PS et apparentés, et, donc, tous les autres points que je n'ai pas pu soulever, parce qu'il y en a encore d'autres qui nous intéressent beaucoup bien sûr, devront être déclinés dans le futur projet de territoire qui sera voté lors du Conseil Communautaire de juin 2022 et qui était une des conditions de notre participation à l'exécutif en juillet 2020. Nous remercions, bien sûr, le rapporteur et tous les services de Moulins Communauté qui ont permis l'élaboration de ce débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie de votre attention.

MONSIEUR PERISSOL : merci, Jérôme, de ton intervention. Oui, Monsieur LARRIERE.

MONSIEUR LARRIERE-SEYS : oui, deux questions techniques et une remarque. Concernant les emprunts que vous classez comme 100% sécurisés, il y a, tout de même, 21% qui sont sur des taux variables et vous ne mentionnez pas, dans le rapport, le taux de variabilité qui est prévu sur ces contrats. S'ils ne sont pas bornés en plus et en moins, compte tenu de la situation prévisionnelle de l'inflation et des taux d'intérêt, on pourrait avoir des surprises pas très agréables et ne plus être à 100% sécurisés. Premier point. Donc, j'aimerais avoir ce taux de variabilité. Deuxièmement, vous avez fait mention, donc, d'un gel dans la part du budget, d'un gel concernant les subventions versées au monde associatif. Là encore, les années qui viennent, nous le savons, vont être très tendues au niveau de l'inflation et les associations étant déjà en grande difficulté compte tenu des deux années qui viennent de se passer et qui ne sont pas encore tout à fait closes au niveau des conséquences sanitaires, est-il bien raisonnable de geler, à l'avance, les cinq années qui viennent pour les aides aux associations dans la mesure où, en pourcentage du budget, ça n'est pas un poste très important mais, par contre, pour les associations bénéficiaires, la variabilité, elle, le sera.

MONSIEUR PERISSOL : merci. Merci. Autre intervention. Oui, Guy CHARMETANT.

MONSIEUR CHARMETANT : merci bien. C'est juste deux mots sur des aspects un peu plus techniques. Je voulais savoir si, simplement, sur les travaux de la passe à poissons, les travaux compensatoires pour la passe à poissons, rive droite, ainsi que la reconnexion d'un bras mort avec le cours de la rivière, étaient compris dans les travaux du pont ou c'était des travaux indépendants du pont, ou ça a un rapport avec le pont ? Donc, voilà. Ensuite, j'ai fait un investissement à peu près sur l'ensemble des travaux qui nous sont proposés sur les berges et alentours, pour 6 792 000, plus la piste cyclable de l'ancienne nationale 7, non, toujours la nationale 7. Ce qui fait un total quand même important par rapport à ce qui est investi dans les communes rurales. Et, si on prend 40% en autofinancement, on est à 2 716 000 alors que l'investissement sur les communes rurales, il est de 240 823. Je trouve ça énorme la différence entre les investissements qui sont faits sur Moulins et les investissements qui sont faits sur les communes rurales. Sur la Via Allier, qui est, je trouve, un très beau projet, pourquoi - il y en a pour un coût de 3 millions - quand on fait une route, en général, on commence au début, on fait le milieu et on fait la fin. Pourquoi, là, on commence au milieu ? Tout à l'heure, je reviendrai. Je pense que, sur le Logiparc, on va en reparler et je ne vais pas en parler tout de suite. Je pense qu'il va y avoir un exposé parce qu'il y a, quand même, des choses un petit peu déconcertantes. Et toujours, quand je reprends les investissements pour 2002, c'est ce que je disais tout à l'heure, 6 864 000 pour les urbains et 1 244 000 pour les ruraux, je trouve ça quand même cinq fois et demi de différence, je trouve ça vraiment énorme. Voilà pour l'instant.

MONSIEUR PERISSOL : pour l'instant on est en train sur le DOB.

MONSIEUR CHARMETANT : oui, ben, on va revenir sur le Logiparc après, je pense ?

MONSIEUR PERISSOL : si tu le souhaites mais, enfin, tu dis tout ce que tu veux dire sur le problème maintenant

MONSIEUR CHARMETANT : je reviendrai sur le Logiparc parce qu'on ne va peut-être pas tout faire à la fois. Cela fait déjà beaucoup de questions pour l'instant, déjà.

MONSIEUR PERISSOL : OK. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors, j'avais un certain nombre de demandes d'interventions de la part de nos Vice-Présidents. Je passe la parole à Annick DELIGEARD.

MADAME DELIGEARD : oui, donc, je vais revenir sur toutes les aides à la ruralité. Refaire un petit debriefing sur tout ce qui s'est fait depuis quelques années. Donc, déjà, le contrat de ruralité qu'on avait signé avec l'Etat, ce contrat de ruralité allait de 2017 à 2020. Donc, quarante projets ont été subventionnés, une enveloppe d'un peu plus de 2 millions d'euros. Vous savez que les communes pouvaient émerger en DETR et pouvaient émerger au contrat de ruralité à condition de rentrer dans certains axes. Ça a déjà beaucoup soutenu d'actions : des maisons d'assistantes maternelles, des maisons médicales ou de santé, des pôles de service, des rénovations énergétiques, des lieux intergénérationnels et des travaux d'accessibilité. Et, donc, le contrat de ruralité est transformé en CRTE, en contrat de relance de transition écologique, qu'on a signé il n'y a pas longtemps. C'est l'Etat, après, qui flèche les investissements des communes sur ce contrat, soit en DETR, soit en CRTE. On repart sur le principe. Donc, ensuite, le programme LEADER. Donc, Moulins Communauté porte le programme LEADER, voilà, sur la dernière enveloppe, le territoire est composé de 85 communes. 4 673 000 euros dans l'enveloppe complémentaire de 956 000 euros avaient été proposés. Vous savez que, maintenant, le GAL va être 44 communes, c'est le GAL. Le GAL, c'était plus grand que ça, voilà. Trois EPCI. Et, là, le GAL va être porté, maintenant, par le Département et, si je ne me trompe pas, l'enveloppe va être réduite, ça devrait être réduit à 6 millions pour tout le Département. Alors qu'on avait 6 millions pour l'EPI pour nous. Ensuite, au niveau de Moulins Communauté, la dotation de solidarité communautaire qui représente 240 000. Le choix de Moulins Communauté est de conserver cette DSC. On sait que d'autres, comme des intercommunalités, ne le proposent pas aux communes. Ensuite, donc, on a le Fonds de concours aux communes rurales. Donc, depuis 2016, voilà, ce fonds de concours, lors de la dernière Commission, on vous a proposé de peut-être modifier le règlement. Donc, on a bien pris en compte toutes vos remarques pour les petites communes, pour les communes moins aisées, qu'on soit toujours autant aidé. Donc, la Commission aura lieu la semaine prochaine on va vous proposer une autre solution. Enfin, on va vous faire des propositions, sachant que ce fonds de 210 000 par an passe déjà à 300 000 et on vous fera peut-être certainement d'autres propositions. Voilà. Ensuite, donc le programme reconquête centre-ville, centre bourg. Moulins Communauté vous a proposé de prendre en charge le diagnostic réalisé par le cabinet INTERLAND. Voilà. Donc, c'était la chance, je pense, pour toutes les communes de faire le point sur leurs projets, sur leur cœur de bourg. Donc, ça, c'est quand même un portage important pour les communes. Ça représente 729 000 euros, un peu plus de 729 000 euros pour Moulins Communauté. Bien sûr, il y a des aides du Département mais c'est quand même un gros portage et la chance d'avoir un cabinet. J'ai des retours, aujourd'hui, sur la semaine de résidence, cette semaine, de très bons retours des communes vraiment qui ont été contentes de ce qu'a fait le cabinet. Donc, c'est vraiment positif, voilà. Ensuite, la mise en place des conseillers numériques. On a trois conseillers numériques sur l'intercommunalité. Donc, un dédié à l'action sociale, un aux usagers et un au développement économique. Le conseiller numérique intervient dans chaque commune, une fois par mois, une demi-journée. Voilà, c'est le démarrage. Il y a des communes où les gens ne sont pas trop venus, d'autres où les gens sont un peu plus mobilisés. On va vous redistribuer des flyers pour redire à votre population qu'ils peuvent venir voir ce conseiller numérique. Ensuite, on a l'installation des maisons France services. Donc, on en a quatre : une à Chevagnes, une à Souvigny, une à Lusigny, une à Lurcy. C'est aussi des emplois. Les trois conseillers numériques sont un peu financés par l'Etat mais ce n'est pas énorme. Les Maisons France Services pareil mais ça durera dans le temps. Donc, c'est quand même des services à la population. Ce sont aussi des enveloppes que l'intercommunalité met au service des communes. Ensuite, voilà, les conseillers numériques. Et bien, voilà, je pense que j'en ai fini avec les actions qui sont mises en place pour les communes. On est en train de réfléchir à d'autres actions. Evidemment, on voudrait tous des enveloppes, du cash mais c'est aussi du service qu'on apporte. On a du personnel, vous contactez souvent Lionel DE CACQUERAY qui est à votre service, aussi, pour remplir vos dossiers, pour vous aider à aller chercher des subventions. Donc, ça n'apparaît pas en monnaie mais c'est du service aussi qui est important et ça représente, quand même, des sommes pour Moulins Communauté. Mais, évidemment, on peut toujours s'améliorer et on continuera de s'améliorer, il n'y a pas de souci. Dans le cadre du RCVCB, dans le cadre du projet de territoire, on a bien entendu toutes vos demandes aussi. Et, voilà, ce n'est pas figé dans le temps, ce qu'on fait n'est pas figé dans le temps, on pourra aller plus loin après. Voilà. Et, pour répondre, dans le cadre du projet de territoire, donc, là, Claire a fait un énorme travail pour écrire toutes les fiches actions. Voilà, les ateliers sont terminés, on a consulté tout le monde. Ces fiches actions, je les ai lues ce week-end. Elles vous seront données, vous pourrez les lire. Moi, vraiment, je vous conseille de toutes les lire. Ça reflète tout ce qu'il se passe sur notre territoire. C'est extrêmement intéressant, c'est historique, voilà, il y a énormément de choses et ces fiches, on pourra les compléter et, en

même temps, vous vous rendez compte de tout ce qu'il se passe sur notre territoire, mine de rien. C'est vraiment un travail très important qu'elle a fait, qu'elle a mené et, voilà, c'est très, très intéressant.

MONSIEUR PERISSOL : merci, merci beaucoup, Annick. Alors, Nicole TABUTIN.

MADAME TABUTIN : donc, je vais intervenir en ce qui concerne le domaine de la santé puisque plusieurs personnes sont intervenues. J'aurais voulu peut-être d'emblée, peut-être dire que l'attractivité de notre territoire, dans la globalité, est indissociable de la question médicale. L'attractivité du territoire comporte aussi la question médicale. Nous avons, sur notre Com. D'Agglo, 5 000 habitants qui sont, aujourd'hui, sans médecin traitant et je ne parle pas des médecins spécialistes voilà. Et j'ai entendu vos interventions tout à fait véridiques. On a un nombre de médecins qui, dans les années qui vont suivre, vont partir à la retraite mais je laisserai mon collègue, Julien CARPENTIER, peut-être donner plus de précisions puisque c'est son domaine et qu'il connaît mieux, bien évidemment, ces points. Nous savons, bien sûr, que ce nombre risque d'augmenter de fait, dans les années à venir, et ce déficit – et je parle sous ton contrôle, Julien – touche autant le cœur urbain, enfin la zone urbaine que la zone rurale. Que ça soit sur le bassin de Moulins, le bassin de Vichy, le bassin de Montluçon, nous avons cette réalité qui peut se voir sur l'ensemble du département. Je sais aussi à quel point les Maires, quels que soient les points de notre communauté d'agglo, agissent sur cette question. Puisque nous avons, sur un certain nombre de communes, des maisons de santé qui se sont créées, ouvertes et qui offrent des services à nos concitoyens, pour citer Trevol, Lurcy, Chevagnes, Neuilly et je peux en oublier. Si j'en ai oublié, n'hésitez pas à me reprendre. Nous avons, bien sûr, les projets innovants et dans des nouveaux lieux. Tout le monde essaie, bien évidemment, de porter cette ambition avec des, je dirais, des projets tels que la télé-médecine, téléconsultation mais je t'en laisserai parler, Julien, parce que je ne suis vraiment pas du tout une experte dans ce domaine qui marque notre engagement en tout cas. Pour vous accompagner et pour enrayer cette démographie médicale, qui n'est pas propre à notre territoire, je le souligne, nous avons décidé d'agir. Et nous avons décidé d'agir, déjà, par la signature du contrat local de santé, que nous avons signé l'année dernière, contrat local de santé qui reprend plusieurs objectifs, un de promouvoir la santé par des diverses actions mais, aussi, de soutenir les réponses que nous devons apporter sur notre territoire en matière d'offre de soins et, puis, pas que sur la médecine généraliste. Il y a, aussi, toute la santé mentale dont on a, à un moment donné, évoqué aussi et toutes sortes. Bien évidemment, cet engagement, nous l'avons montré puisque nous avons signé ce contrat local de santé et, dans le cadre de ce contrat local de santé, nous portons, tous ensemble, un projet qui est ambitieux, fort, qui est le projet Santé Villes Hôpital. Le projet Santé Ville Hôpital, que je rappelle, est, je dirais, sur trois piliers. Et sur l'engagement de trois piliers : les collectivités, sur lequel les uns et les autres, vous avez pu vous manifester ; les professionnels de santé. Et il y a des associations, l'association de médecins internes qui s'est créée. On a la CPTS, un certain nombre de professionnels qui se mobilisent à nos côtés. Et, bien évidemment, les institutions qui, partenaires, qui nous soutiennent, l'Etat par l'ARS, le Département, Moulins Communauté, les collectivités et n'oublions pas la CPAM qui, elle aussi, est à nos côtés pour pouvoir nous accompagner dans ce projet. Ce projet Santé Villes Hôpital et aussi, je dirais, a une ambition qui est plus globale puisque nous avons, en même temps, la volonté de répondre aux nouvelles pratiques médicales puisque – et ça tu en parleras, vous avez évoqué le salariat – effectivement, c'est Julien mais avec le salariat puisqu'on sait bien, aujourd'hui, que les jeunes médecins, il y a une pratique médicale qui a évolué, qui n'est plus la même qu'il y a vingt ans, trente ans et, déjà, une féminisation de la médecine. Mais on a aussi l'ambition de mieux accueillir nos internes et, notamment, par le biais de la résidence étudiante, interne, dans l'idée que mieux les accueillir, leur donner envie de venir sur notre territoire, leur offrir, par le biais d'un tiers-lieu, toutes les, je dirais, les nouvelles pratiques, l'information, la rencontre, l'émulation entre internes de ville mais pas que... et internes de l'hôpital, pour leur donner envie, demain, de rester sur notre territoire. On voit d'ailleurs, et je me tourne vers Monsieur le Maire de Neuilly-le-Real, on voit la réussite aussi à Neuilly, qui fait que des stagiaires qui viennent dans les maisons médicales, et bien, certaines décident de rester. Et c'est aussi cette ambition, entre le lien rural et urbain, c'est de permettre aussi, à des internes, que nous accueillons de pouvoir faire leur stage dans les maisons de santé ou dans les cabinets médicaux. Parce qu'il n'y a pas que des maisons de santé, il y a des cabinets médicaux aussi pour faire leur stage et leur donner peut-être envie, demain, de rester sur notre territoire. Et l'autre pilier aussi, bien évidemment, c'est de soulager les urgences de l'hôpital puisque nous savons aussi qu'un certain nombre – par manque, peut-être, de réponses médicales – beaucoup se tournent, peut-être pas que pour ces raisons-là, vers les urgences de l'hôpital.

Juste peut-être un petit aparté, qui sort du projet Santé Villes Hôpital. Le contrat local de santé a ce projet très important mais il y a, aussi, d'autres actions aussi importantes, qui est la mutuelle communautaire. Je vous donne juste, aujourd'hui, ce chiffre. Nous avons, à ce jour, 219 adhérents à la mutuelle juste. Et je me tourne vers - elle est partie - Eliane HUGUET qui a été aussi un peu la cheville ouvrière dans ce dossier. Et nous sommes, aujourd'hui, pratiquement 12 rendez-vous par jour sur notre territoire, au sein des communes, pour pouvoir adhérer à cette mutuelle. C'est aussi un point important puisque, quand on doit avoir des

consultations, et bien, le fait d'être remboursé et, puis, de ne pas avoir un poids trop important des cotisations de mutuelle sur son budget est aussi un point important et, aujourd'hui, on voit bien le pouvoir d'achat combien c'est aussi une question pour nos concitoyens très, très majeure. Voilà. Donc je laisserai peut-être Julien rajouter des points et s'il y a besoin, je reviendrai par rapport à d'autres points de ce projet.

MONSIEUR PERISSOL : merci, Nicole. Oui, Julien, pour compléter et affiner.

MONSIEUR CARPENTIER : oui, bonsoir à tous. Merci. Je voulais préciser quelques points. En fait, alors, moi, personnellement, je commence à être un peu agacé que le PSVH, le projet de Santé Villes Hôpital, soit réduit à un projet immobilier.

MONSIEUR PERISSOL : et réduit à un projet Moulinois, c'est complètement faux

MONSIEUR CARPENTIER : immobilier et aussi Moulinois. Si on est là et si je suis là pour en débattre, c'est bien que c'est un projet communautaire puisqu'on raisonne et, effectivement, Yannick MONNET a donné des chiffres qui sont tout à fait exacts. Bon, ces chiffres, je les ai depuis 2 ou 3 ans, donc, je n'apprends rien ce soir. On vous les a peut-être dits, effectivement, il y a un vieillissement de la population médicale qui est inquiétant. Et, de toute façon, le déficit va se faire sentir jusqu'en 2030, d'après les projections démographiques. Alors, effectivement, j'entendais parler d'un médecin pour 1 100 habitants. 1 100 patients, dans une patientèle, c'est déjà, effectivement, une patientèle confortable. Il faut savoir qu'une patientèle moyenne, en fait, elle est entre 800 et 1 000 patients, en moyenne, en France. Et que, effectivement, sur les médecins de nouvelle génération, on constate, quand même, qu'on a à peu près un médecin, ancienne génération, qui est remplacé avec un niveau de patientèle, en fait, qui est repris par, quasiment, deux médecins. Donc, en fait, ce qui amplifie ce phénomène de manque de médecins, en fait. Donc, bon, je ne vais pas enfoncer des portes ouvertes. Effectivement, on manque de médecins généralistes, spécialistes. On œuvre, quand même, depuis quelque temps maintenant, presque 3 ans, sur ce projet. Ce projet de centre de santé, j'ai envie de dire il doit faire partie d'un cercle vertueux mais qui va s'accompagner. Ce n'est pas que le centre de santé non plus, ce projet. C'est aussi un accompagnement des internes qui vont être à côté, un compagnonnage, aussi, avec les médecins de l'hôpital. Donc, on espère que ça fasse phénomène d'aspiration pour les médecines spécialisées. Puisque la plupart des spécialistes viennent se former sur des spécialités qui sont, quand même, hospitalières. On essaie d'ouvrir aussi nos collègues en ville sur des spécialités mais, comme il y en a peu, c'est compliqué. Donc, je voudrais rebondir aussi, le salariat – et je l'entends de Monsieur MONNET, de Monsieur LABONNE – c'est bien le salariat, on y pense effectivement mais ce n'est pas ce qui va régler le problème du manque de médecins. Moi, je veux bien avoir des médecins salariés. Au contraire, on y pense puisqu'on sait que la maîtrise du temps de travail, chez les jeunes médecins, est importante pour eux. Ils privilégient, surtout, le fait d'avoir une qualité de vie et on va les attirer, plutôt, en leur montrant qu'on a des qualités d'exercice, dégager du temps administratif mais aussi du temps de travail et des activités qui pourront peut-être être mixtes. L'avantage, on manque énormément d'urgentistes sur le département, sur Moulins notamment. On se dit pourquoi pas attirer des urgentistes, peut-être, qui pourraient avoir une activité mixte avec un salariat, justement, dans un centre de santé. Vraiment, on essaie d'innover au maximum pour attirer toutes ces personnes quoi. Donc, ça, c'était le point sur le salariat. Mais on le dit depuis le début. Bon, c'est remis sur la table ce soir. Ça sera encore remis, je pense, de toute façon, sur la table. On y pense. Et le salariat, je rebascule un petit peu sur la question que Monsieur LUNTE avait faite sur la MGEN. En fait, la MGEN, il est apparu comme un partenaire intéressant. Il n'y a quand même rien d'acté pour l'instant, il n'y a rien de signé. C'est que la MGEN est le groupe mutualiste, actuellement, en France qui a le plus d'expertise sur la gestion des centres de santé. Donc, voilà, on s'est appuyé sur leur expertise avec une étude. Donc, on est en train de monter un peu, savoir combien de médecins il faudrait pour répondre aux attentes de nos concitoyens en termes de besoin. Donc, après, ce projet ne manque pas d'ambition non plus mais on est obligé de le cadrer, premièrement, sur de la médecine de premier recours, puisque c'est d'abord les médecins de premier recours, la médecine générale. On avait entendu parler de dentisterie aussi. J'aimerais bien vous trouver dix ophtalmos ce soir mais ça ne va pas être possible. Enfin, voilà, on essaie d'être quand même lucides par rapport à la situation actuelle démographique médicale.

MONSIEUR LUNTE : et sur la MGEN, c'est avec EVOLEA ou avec Moulins Communauté, la contractualisation ? C'est ça que je ne comprends pas. Ma question, c'était dans ce sens-là.

MONSIEUR PERISSOL : mais ce n'est pas avec l'un ou l'autre. C'est le centre de santé.

MONSIEUR CARPENTIER : c'est avec le centre

MADAME TABUTIN : je veux dire, et c'est ce qu'a dit d'ailleurs Julien, plusieurs centres de santé que nous avons visités, d'ailleurs, sont gérés par cette mutuelle. Je vous rappelle aussi qu'elle gère les centres de santé étudiants. Donc, c'est aussi quelque chose qui est important. Et c'est son expertise et qui a fait que nous avons la MGEN a été retenue par le groupe, je dirais, de professionnels, le groupe des personnes qui travaillent sur ce centre de santé puisque nous avons une étude, c'est ce que vous a dit Julien, le cabinet ASSENTIS qui, lui, a été financé par la CDC, banque des territoires, qui n'a rien à voir, pour lequel nous avons demandé un financement et c'est, effectivement, ce cabinet qui pose la question, au biais de cette étude, et qui présente cette étude auprès de la mutuelle pour savoir si, effectivement, au vu du modèle économique, la mutuelle est d'accord ou non pour nous accompagner. Nous, en tout cas, nous considérons, je veux dire, comme une chance, comme un honneur que la MGEN accepte de venir et de s'intéresser à notre projet. Il y a eu, en France, sept à huit projets, comme ça, qui ont été retenus. Je pense qu'il faut arrêter d'agiter tout le temps l'épouvantail et, puis, en ce qui me concerne, en tout cas, je trouve que c'est une chance parce qu'on a eu une autre mutuelle, qui était intéressée mais qui n'avait pas la même capacité à pouvoir et qui, au vu, n'a pas continué à s'engager, quoi. Donc, ce n'est pas si facile que ça d'avoir des mutuelles qui s'engagent à gérer des centres de santé parce que l'équilibre est, quand même, très, très fragile. Et, donc, on avait vraiment besoin d'un partenaire très, je dirais, très aguerri pour nous accompagner sur ce projet-là. Je ne vois pas le problème.

MONSIEUR LUNTE : mais vous écrivez, page 23 du rapport d'orientations budgétaires, que la gestion du centre de santé a été confiée à la MGEN. Peut-être ce n'est pas encore acté mais...

MADAME TABUTIN : pour l'instant, elle n'a pas été confiée .

MONSIEUR LUNTE : mais confiée par qui ? Je veux savoir par qui ?

MADAME TABUTIN : non, elle n'a pas été... mais par les personnes qui font partie des professionnels. Julien a été en lien avec le cabinet d'étude. On est en lien là, vous mettez EVOLEA. EVOLEA, je ne veux pas en parler puisque ce n'est pas eux qui vont gérer le centre de santé. EVOLEA ne va pas gérer le centre de santé. Ça, là-dessus, je veux dire, ce n'est pas notre compétence. Donc, si on voulait un centre de santé, il fallait qu'on trouve, comme nous avons pour, par exemple, la Petite Enfance qui va être gérée par la Ville de Moulins, ce n'est pas EVOLEA qui va gérer la Petite Enfance, c'est la Ville de Moulins. Et j'avais rencontré moi-même, en tant que porteur du projet, un certain nombre de personnes, de mutuelles pour savoir qui pourrait gérer. Parce qu'on savait très bien que la question de la gestion du centre de santé allait se poser. On n'allait pas demander à Moulins Communauté de gérer la mutuelle. Même si, effectivement, ça a été évoqué, mais à aucun moment, Moulins Communauté ne s'est positionnée pour dire : « On va gérer le centre de santé ». Donc, si le fait que ça soit géré par une mutuelle, déjà telle que la MGEN, est un garant de sérieux, quoi, de crédibilité. S'ils s'engagent à gérer ce centre de santé, c'est qu'ils y croient. Et ce n'est pas des personnes qui vont gérer un centre de santé s'ils pensent que ce n'est pas viable. Voilà, je ne sais pas ce que tu veux savoir, ce que tu cherches à savoir, ce que tu veux montrer mais je veux dire, quelque part, il faut arrêter de marteler qu'on est des épouvantails...

MONSIEUR LUNTE : je ne martèle rien. Je pose une question.

MADAME TABUTIN : ben si, si. Je te réponde. On t'a répondu.

MONSIEUR LUNTE : qui a confié ?

MADAME TABUTIN : et bien, je te dis que nous avons demandé, nous avons répondu à un appel à projet que nous avons travaillé ensemble. Je te signale que ce projet Santé Villes Hôpital, c'est quand même depuis 3 ou 4 ans que Julien l'a pris et qu'on l'a travaillé à travers une équipe pluridisciplinaire qui associait le Département, l'Etat, l'ARS on a des professionnels. On a créé une association, d'ailleurs, dont le Président était le Docteur BARAKE pour pouvoir associer des professionnels. On a eu aussi la CPAM. C'est vrai que la période Covid a un tout petit peu fait que ça s'est ralenti, les réunions. Mais, d'ailleurs, je te dirais que le cabinet d'étude a pris contact avec l'ensemble de ces partenaires pour vérifier si, véritablement, un centre de santé était pertinent ou pas. EVOLEA y est associé en tant qu'opérateur. Lui, ce qu'il regarde, et, lui, je ne voudrais pas m'exprimer sans arrêt de sortir. Donc, c'est un peu délicat. Tu me poses des questions et, en même temps, il faudrait que je sorte pour y répondre. Donc voilà. Je vais tout simplement dire qu'un opérateur, lui, ce qu'il va faire c'est tout bête. Il construit une boîte, il partage les lots comme on a fait pour n'importe quelle opération et il dit : « Voilà le loyer ». Voilà. Et, puis, après, il ne veut pas savoir plus, lui. Vu que, lui, il ne va pas payer le loyer du centre de santé. Donc, à travers ça, si on a l'ambition de faire un centre de santé, il faut que l'on puisse

répondre à EVOLEA : « Est-ce que vous construisez la boîte d'un centre de santé ? » Parce que, lorsqu'il l'aura construit, bien, on ne va pas lui dire : « Bien, vous l'avez construit mais, en fin de compte, on n'a rien à y mettre ». Voilà. Donc c'est quand même tout le travail que nous avons mené et que nous menons avec ce cabinet ASSENTIS et les professionnels pour savoir si cette boîte, elle va être vraiment comment dire, accueillir un centre de santé et si ce centre de santé pourra fonctionner avec des médecins, puisque nous avons pu échanger sur le nombre de médecins. Julien en parlera mieux. Je crois que c'est trois temps pleins, enfin, je ne sais plus exactement. Il y a quand même tout un modèle économique qu'il fallait définir parce qu'on était parti d'une grande idée avec, bien évidemment, tout le monde dans l'absolu, a envie que tous nos concitoyens aient un médecin, des consultations médicales, soient bien soignés, bien évidemment, tout le monde est d'accord là-dessus. Mais, après, il faut regarder la faisabilité, combien de consultations il faut pour pouvoir payer les médecins, pouvoir payer le loyer, payer la secrétaire et le salariat. Donc, tout ça, c'est quand même effectivement important. Je te vois tourner la tête, Yannick. C'est la réalité. Tu as géré des boîtes, toi aussi. Tu sais comment ça fonctionne. Donc, nous, il est évidemment qu'on ne va pas engager une construction si on n'est pas sûr que le centre de santé réponde à un besoin et un besoin de l'agglomération. Et, là, on travaille après et on nous a demandé, d'ailleurs, à Julien, de travailler sur le projet de santé. Parce que le centre de santé, avant tout, doit avoir un projet de santé. C'est ce qu'ils ont fait, les médecins, les professionnels de santé, la CPTS, pour travailler sur un projet de santé qui a été, d'ailleurs, dans l'étude qu'on pourra vous présenter.

MONSIEUR PERISSOL : on présentera l'étude, bien entendu, pour rassurer Yannick. Dans les médecins, je parle, là, sous votre contrôle, ce n'est pas moi qui mène ce projet, il peut y avoir des médecins libéraux, il peut y avoir des médecins retraités qui viennent travailler, il peut y avoir des internes. Il peut y avoir, aussi, des médecins salariés. Vous verrez comment, en fonction de l'organisation, on peut faire appel à ces différents médecins. Donc, chacun peut trouver le créneau.

MONSIEUR MONNET : ce n'est pas le problème. Je ne rallonge pas le débat. Moi, mon problème c'est qu'il y a des territoires qui n'ont pas mis 4 ans pour monter des structures. Je ne sais pas si vous mesurez le temps qu'on prend. Aujourd'hui, ça fait 4 ans que vous travaillez dessus. Il n'y a pas un médecin de sorti. Tu parles d'éléments financiers. Un médecin, c'est, grosso modo, 100 à 110 000 euros ça coûte quand tu salarises un médecin, c'est 100 000 euros par an. Et ça rapporte 120 000. Puisque c'est la structure qui perçoit les remboursements. Donc, pour qu'une structure soit équilibrée, il faut au moins trois médecins. Ce qui te permet de financer le personnel administratif.

MONSIEUR PERISSOL : mais c'est ce qu'ils disent.

MONSIEUR MONNET : Moi, mon problème, c'est que vous nous parlez de ça depuis 4 ans

MONSIEUR PERISSOL : mais non. Mais pas du tout.

MONSIEUR MONNET : et, aujourd'hui, il n'y a toujours rien. Et je pense qu'il y a une urgence importante. Je pense que vous ne la mesurez pas. Il y a des territoires qui ont mis moins de temps pour faire des choses. C'est juste ce que je dis.

MADAME TABUTIN : alors, Yannick, je prends ta réflexion plutôt comme un encouragement et comme une impatience que notre centre de santé soit ouvert.

MONSIEUR PERISSOL : et il se félicite du projet qui est présenté. Il est tellement bon qu'il veut le voir très vite mis en œuvre.

MONSIEUR CARPENTIER : je veux juste rappeler à Yannick que je suis médecin actif. Donc, si je ne vois pas la crise, voilà. Je fais des gardes de régulation

MONSIEUR MONNET : mais tu es aussi un homme politique. Et ça fait 4 ans que tu es dessus, en tant qu'homme politique. Voilà. Et je regrette, il y a des départements qui n'ont pas mis quatre ans à embaucher 60 médecins. Voilà. C'est ça le problème.

MONSIEUR PERISSOL : mais Yannick, Yannick. Julien, il est élu depuis 2 ans, même pas.

MONSIEUR CARPENTIER : j'ai fait deux ans de rabe, tu vois.

MONSIEUR PERISSOL : voilà. Donc, arrête de dire ça. Il y avait Anne KEBOUR qui voulait intervenir puis, après, on va quand même passer à d'autres sujets mais allez-y.

MADAME KEBOUR : oui, je voulais juste vous informer quand même qu'il y a, certes, les internes et les médecins mais, tout de suite, il manque 49 postes d'infirmiers, je crois, sur l'hôpital et qu'il serait intéressant, aussi, dans le cadre des logements des internes, de prévoir des logements pour les infirmières qui n'ont pas tout à fait les mêmes rémunérations, quand même, quand elles travaillent

MONSIEUR PERISSOL : mais c'est tout à fait le projet. Mais c'est mis dans le projet.

MADAME KEBOUR : oui, mais il n'est pas marqué en tant que tel. Mais c'est le projet. Ça l'est dans le projet.

MONSIEUR PERISSOL : mais bien entendu.

MADAME TABUTIN : si, parce qu'on fait 30 logements. Après, on verra comment les choses évoluent. Mais il est évident, on le met d'ailleurs, Résidence Etudiants. On ne met pas un internat. Parce qu'on aura autant des médecins internes que des infirmières. On sait aussi qu'il y a des besoins. Là-dessus, on est tout à fait d'accord. Et je suis d'accord et, ça, dans le projet que pourra peut-être présenter, avec l'étude, Julien, je pense que ça serait intéressant qu'on la partage, il y a aussi des infirmières ASALEE, des infirmières, aussi, pour accompagner les médecins.

MADAME KEBOUR : je voulais juste vous alerter sur le fait que, à l'hôpital, tout de suite, il y a presque la moitié des services de médecine qui ne fonctionnent qu'à la moitié de leurs lits alors, oui, c'est vrai qu'il y a eu le Covid à un moment donné mais le Covid, là, ça ne va plus être un problème de Covid, tout de suite. Ça va être un problème de non-personnel. Et je pense qu'on ne refera pas fonctionner les services à plein parce qu'il n'y a plus de personnel, quoi.

MONSIEUR PERISSOL : on est tous conscients, véritablement, qu'il y a un problème auquel on s'attelle depuis 2 ans. Certains étaient défavorables au sein du Conseil Municipal de Moulins je suis ravi, maintenant, qu'il y ait cette impatience générale. Il y a un projet qui a avancé, qui a bien avancé et je suis ravi. Mais, en tout état de cause, moi, je suis ravi que ce projet ait avancé. On en reparlera après. Voilà. Merci à Nicole, Julien, Anne, tous ceux qui sont intervenus, Noël.

MONSIEUR LUNTE : j'avais encore une question sur l'habitat, EVOLEA et les élections des représentants des locataires.

MONSIEUR PERISSOL : on ne va pas demander à EVOLEA de vous répondre parce que, après, elle ne peut pas intervenir. Donc, on ne va pas pouvoir répondre.

MONSIEUR LUNTE : nous sommes actionnaires, nous sommes actionnaires d'EVOLEA

MONSIEUR PERISSOL : non, non. Ce n'est pas du tout ça et on n'intervient pas. Mais on le fera lors du prochain Conseil et on demandera à la Directrice d'EVOLEA, qui viendra et qui s'expliquera. En tout cas, je ne peux pas prendre le risque.

MONSIEUR LUNTE : n'importe quoi, n'importe quoi

MONSIEUR PERISSOL : de ce que vous avez été capable de faire en alertant, on ne peut pas.

MONSIEUR LUNTE : c'est une question adressée à l'actionnaire que nous sommes

MONSIEUR PERISSOL : on ne peut pas demander à la Présidente d'EVOLEA d'intervenir sur une question d'EVOLEA alors qu'après, on va saisir la préfecture du fait qu'elle n'est pas sortie. Donc, on ne va pas commencer comme ça. Il y a des comportements à l'intérieur par certains élus que je ne peux pas prendre le risque de fragiliser le Conseil. Donc, on ne va pas faire ça et on répondra la prochaine fois avec quelqu'un qui pourra répondre mais, aujourd'hui, je demande à la Présidente, de ne pas répondre compte tenu de vos habitudes.

MONSIEUR PRUGNAUD : je vais essayer de continuer un petit peu, là, calmement. Chers collègues, ma réaction, ce soir, est d'ordre un petit peu général. Ensuite, j'ai une réponse pour Anne, bien sûr. Puis, un petit

mot sur le RIFSEEP. J'ai entendu parler un petit peu du RIFSEEP. Chers collègues, ma réaction, ce soir, est celle du Maire rural que je suis avant tout. Fort de cette expérience, je dois dire ma double satisfaction à la lecture de ce document d'orientations budgétaires présenté par mon voisin, Jean-Michel. Tout d'abord, nous avons des ratios qui sont sains, un endettement très faible qui reste maîtrisé dans les années à venir, un volume d'investissements fort qui démontrent la vitalité de notre territoire et le fait que nous portons des projets d'envergure. Et, enfin, une gestion saine qui nous permet d'afficher une épargne nette qui financera nos futurs projets. Et, pour le Maire d'une petite commune comme moi, il est rassurant de savoir que notre agglomération est gérée, j'allais dire, en bonne intelligence comme nous le faisons dans nos communes. Ensuite, je ne peux que me réjouir que les projets qui sont évoqués, ce soir, l'infrastructure. Effectivement, moi aussi, je travaille au niveau du Santé Villes Hôpital, tourisme, ruralité, aide aux communes, santé. La liste des engagements est importante et marque le dynamisme de la politique que nous portons. Partout, sur le territoire, nous portons, nous soutenons des projets qui vont émailler nos communes de projets structurants. C'est le cas, en ce moment, avec les centres-bourgs. Oui, des grands projets se font sur le plan urbain, j'ai entendu, et ils sont utiles à tous nos habitants. Et d'autres projets sont tout aussi importants qui voient le jour grâce au soutien de Moulines Communauté dans nos communes. Enfin, en tant que Vice-Président en charge du personnel, je tiens à évoquer, ici, l'évolution prévue de la masse salariale. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une prévision prudente mais qui traduit aussi un engagement fort de notre collectivité sur sa politique de ressources humaines. Renforcement des effectifs dans les secteurs à tension, engagement dans de nouveaux projets essentiels. Si je ne peux en citer qu'un, la Maison de la Rivière par exemple. RIFSEEP, j'en ai entendu parler tout à l'heure. Le RIFSEEP, ça a été un événement, ça a été quelque chose à mettre en route. C'est un avantage pour beaucoup de salariés, notamment dans les catégories les plus faibles. Oui, nous avons une augmentation de la masse salariale mais elle est au service d'un projet et, dans ces temps où le pouvoir d'achat est au cœur de ma préoccupation, elle marque notre engagement aux côtés de nos agents. Je remercie, d'ailleurs, ici, particulièrement, tous les services. Je suis conscient du volume de travail et je le constate par ma présence régulière. Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, en me retournant, de faire remonter mes propos à tous vos collègues.

MONSIEUR PERISSOL : merci beaucoup, Noël.

MONSIEUR PRUGNAUD : Concernant la question de Anne

MONSIEUR PRUGNAUD : oui, ça paraît normal. Au niveau des ressources humaines, le document demandé est une annexe obligatoire et sera donc annexée au budget. Merci.

MONSIEUR PERISSOL : merci. Alors, j'avais Bernadette, sur la culture et les mises en lumière.

MADAME MARTIN : voilà. Sur la mise en lumière, alors, d'abord, juste en préambule, pour dire que, bien sûr, je vais répondre à cette question mais, en même temps, je ne peux pas m'empêcher d'être un peu choquée par cette façon d'approcher les choses. Evidemment que nous sommes attentifs aux chiffres, évidemment que nous sommes attentifs à cette fréquentation. Parce que nous avons à cœur de bien utiliser les finances publiques. Alors, c'est vrai, nous constatons une baisse de la fréquentation où il n'y a pas besoin de compteur de flux. Cette baisse de la fréquentation, elle est évidente. Mais on ne peut pas analyser les chiffres comme vous le faites en oubliant deux années de pandémie qui ont entraîné un véritable arrêt du cœur de l'économie mondiale et une chute totale du tourisme, dans un pays qui était le premier pays d'accueil du tourisme dans le monde, avec 80 millions de touristes. Donc, aujourd'hui, les cités, les lieux emblématiques que vous donniez tout à l'heure, que vous évoquiez, qui avaient parfois de très grands événements – je pense à Paris, je pense au Mont-Saint-Michel, je pense à des lieux phares comme ceux-ci – ont perdu de 30 à 60% de leur fréquentation. Nous, ce que nous avons vu avec l'Office du Tourisme et quelqu'un qui était, encore hier, parmi nous, je pense à Laurent, c'est que ces chiffres, on les a limités sur notre territoire à 30%. Sans doute parce que, à côté de la diversité de l'offre touristique, il y a aussi ces paysages, la grandeur de nos espaces qui ont peut-être permis et sauvé un peu cette voie touristique. Alors, Moulines entre en Scène ne souffre pas d'un manque d'originalité. Je ne crois pas. Nous avons changé, régulièrement, nos spectacles. Nous avons des projets nouveaux, cette année, pour le Sacré-Cœur. L'année dernière, c'était l'Hôtel de Ville et le théâtre. Nous sommes en train de construire, avec le projet des Ozières, et nos collègues d'Yzeure peuvent en témoigner déjà, un projet qui, dans un espace naturel, permettra une mise en lumière qui est, sans doute, quelque chose de particulièrement original. Donc, ce n'est pas ça véritablement le problème. Et, au contraire, je crois qu'il faut que nous ayons à cœur de maintenir cette dynamique tant que nous pouvons. Car c'est, aujourd'hui, un vrai plus pour ce territoire, pour les touristes de passage et pour les familles sachant, qu'en plus, nous avons des problèmes – on le voit bien – au niveau national, qui sont d'ordre de pouvoir d'achat. Et, donc, là, nous

offrons une possibilité de se divertir gracieusement. Alors, soutenez-nous parce que c'est cela qu'on attend d'un élu, même dans l'opposition.

MONSIEUR PERISSOL : merci beaucoup, Bernadette. Tu l'as dit avec ton cœur, ta conviction, c'est évident. A la fois, il faut avoir des éléments qui vont mettre de la lumière dans le cœur de nos concitoyens, des Bourbonnais. Il faut, deuxièmement, attirer des touristes et ça contribue essentiellement à cela. C'est essentiel pour l'activité économique liée au tourisme et, troisièmement, il faut faire en sorte que nos communes puissent en bénéficier exactement comme Souvigny en a bénéficié il y a 2 ans. Aujourd'hui, c'est Yzeure et je pense qu'on ne peut être que pour cela.

Je vais passer la parole à Michel.

MONSIEUR BARBARIN : bien sûr, je ne vais pas redire tout ce qu'a dit Bernadette avec beaucoup de conviction et, ça, vraiment, je trouve ça formidable ce qu'elle a fait et ce qu'elle vient de dire. Malgré tout, je voulais aussi vous dire, puisque le Président a cité Souvigny, je voulais vous dire aussi que, de ce côté de la mise en lumière, nous sommes assez vigilants quant à la gestion de cette opération. Donc, en raison des travaux qu'il y aura à Souvigny, il n'y aura pas de projections dans le courant de l'année 2022 et, certainement, 2023. Mais qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons récupéré le matériel. Il n'est pas à Souvigny aujourd'hui. Il est parti et il pourra être utilisé, bien entendu, pour Yzeure, pour les aménagements qu'on fait pour Yzeure. Donc, l'idée, ce n'est pas de, non plus, avoir du matériel et de le mettre au garage, quoi. Donc, on est attentif à une certaine gestion, au pilotage de cet ensemble et, bien entendu, à faire attention à l'argent qu'on dépense. Voilà. C'est tout ce que je voulais rajouter par rapport à l'excellente présentation de Bernadette. Voilà.

MONSIEUR PERISSOL : merci. Je vais passer la parole - merci, Michel. Philippe.

MONSIEUR BOISMENU : chers collègues, je vais d'abord répondre aux questions qui m'ont été posées et, puis, après, je vous ferai un commentaire non exhaustif du développement économique. Tout d'abord, parlons des zones d'activités. Oui, Yannick, nous ne sommes pas en avance mais il vaut mieux tard que jamais et nous nous sommes attelés à ce problème. D'abord, la loi NOTRe nous oblige à des critères d'éligibilité qui sont assez complexes. Tous les Maires ici présents savent que nous les avons rencontrés, que nous avons cartographié les zones d'activité et que, aujourd'hui, nous travaillons sur l'évolution du transfert qui devrait se faire avant la fin de l'année pour certaines zones. Les conditions sont complexes, les compensations sont complexes. Donc, ça demande une étude poussée. Voilà, c'est en cours de route et c'est un travail que nous n'avons pas oublié, fais-nous confiance.

Je voulais, également, parler de la modification de la ZAC du Logiparc sur lequel tu m'as interpellé, Stefan. Justement, ça part d'un constat très simple. Nous avons une zone tertiaire. Cette zone tertiaire n'a pas de demandes et nous sommes pris dans un règlement qui faisait qu'on ne pouvait faire que de la zone tertiaire. Donc, nous allons élargir cette possibilité à de la zone artisanale. Ça répond également à la demande de tout à l'heure, pour pouvoir commercialiser plus facilement ces zones. Mais, aujourd'hui, nous n'avons pas d'acquéreur pour la zone tertiaire. Les zones de logistique sont en pleine commercialisation, des projets sont en cours mais je ne vais pas revenir là-dessus, je vous en parle assez souvent. Voilà. Concernant les AMO – tu m'as interpellé sur les AMO, les assistances à maîtrise d'ouvrage. Nous avons deux AMO en cours, pour la zone future de Toulon, dite base de vie, où, là, avons besoin de voir un petit peu, avec les circulations, les exploitations, la grandeur des parcelles. Mais, malheureusement, Jean-Michel, et tu connais pourtant mon impatience à commercialiser les choses, il faut le temps que les choses se fassent et, là, malheureusement, elles n'apparaîtront pas au budget avant les trois prochaines années. Voilà.

Et puis, bien évidemment, je n'oublie pas la zone du bout du monde où tu as une très grande attention et je sais que tu me le rappelles souvent, sur laquelle nous avons, là aussi, lancé une AMO et sur laquelle nous allons voir comment la répartir pour pouvoir en vendre des lots.

Une politique de développement économique ambitieuse dont le premier objectif est la création d'emplois par l'implantation de nouvelles entreprises, de type LOG INNOV. Mais surtout le développement des entreprises présentes, MEWA, Renault Trucks, Frigorifiques de Moulins, et de l'entrepreneuriat. Plus d'immatriculations que de résiliations, pourtant dans un contexte contraint. La création du club des entrepreneurs et sa première affluence peuvent nous encourager dans la confiance que nous portent les chefs d'entreprise dans notre agglomération. L'économie est le principal pourvoyeur de ressources budgétaires de Moulins Communauté, au travers de la fiscalité économique : CFE, CVAE. Mais également des recettes de cessions foncières qui sont particulièrement dynamiques : 2 636 000 euros à minima entre 2021 et 2022. Soit plus de 25% de l'épargne nette moyenne, sur les deux dernières années. 1 euro sur 4, de l'autofinancement de Moulins Communauté provient, en 2021 et 2022, des cessions foncières qu'il faut d'ailleurs entendre hors Logiparc. C'est tout l'enjeu de notre politique foncière agressive, pour te répondre. Si l'essentiel des entreprises sont concentrées sur le périmètre urbain, une seule des cent entreprises de plus de 50 salariés se

situé en zone rurale : DIAM à Lurcy-Lévis. La politique de développement économique est au service de l'ensemble du territoire et, donc, bien évidemment, des communes rurales. Plusieurs dispositifs nous permettent d'accompagner les porteurs de projets : l'aide à l'immobilier d'entreprises ciblée et l'artisanat employeur est un outil qui a permis, depuis 2017, d'accompagner 35 projets sur onze communes pour la création de 121 emplois. Certains de ces projets ne sont pas encore réalisés. En mobilisant 781 111 euros d'aide de Moulins Communauté et de 2 885 808 du Département. Deuxième : l'aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville, centre bourg, qui cible tout type de commerce et d'artisanat, à l'exception de l'artisanat des métiers du bâtiment. Six projets sont aidés depuis 2021 – je rappelle qu'on a pris la compétence en 2021 – sur cinq communes du territoire. La contribution de Moulins Communauté est de 10% de l'investissement éligible, maxi 50 000 hors taxes complémentaires à celles du Département qui donne 20%. Ces dispositifs ont un impact fort en termes de projets. Ils ont, d'ailleurs, été reconduits en décembre dernier. Pourtant, autant nous souhaitons les amplifier et les compléter, notamment de combler ce qu'il est convenu d'appeler « les trous dans la raquette ». Seuls, les investissements immobiliers sont accompagnés, conformément à notre compétence. Les artisans du métier du bâtiment, non employeurs ou employant un seul salarié, sont exclus de ce dispositif. En réponse, nous mettrons prochainement en place un outil afin de faciliter l'implantation et le développement du commerce et de l'artisanat en milieu rural, c'est-à-dire dans les communes de moins de 3 500 habitants, en lien avec la Région, qui est en train de réviser son schéma de développement économique. D'une part, élargir le champ de compétences de Moulins Communauté en conventionnant avec la Région AURA, afin de nous permettre de co-financer le dispositif d'aide à l'investissement de la Région, en lieu et place des communes, qui nous ont, aujourd'hui, budgétairement sollicités. Exemple : l'Auberge de Chapeau, etc. Nous parlons, ici, des investissements matériels, voire d'aménagements intérieurs qui ne sont pas couverts par l'aide à l'immobilier d'entreprises. D'une part, imaginer de nouveaux dispositifs qui ciblent les artisans des métiers du bâtiment afin de leur permettre de porter des projets en centre bourg. Un dispositif d'aide à l'immobilier, propre à Moulins Communauté, artisans avec un employé maximum, pour une aide qui pourrait être de 15% de l'investissement, plafonnée à 50 000 euros maximum. Un dispositif de portage immobilier par acquisition de Moulins Communauté avec une mise à disposition des locaux. En 2021, ce sont 70 porteurs de projets qui ont été accueillis et accompagnés à l'échelle de Moulins Communauté en dehors du centre-Ville de Moulins, couverts par le manager de centre-ville. Cette politique s'appuie sur une relation partenariale avec les acteurs du développement économique, qu'il s'agisse des consulaires, de l'agence AURA Entreprises, de Pôle Emploi et de tous les autres. Cette relation partenariale se traduit par la mise en œuvre d'actions partagées, actions en faveur de la mobilité avec Pôle Emploi et du constat partagé. Parmi les constats, l'emploi est le sujet numéro 1 avancé par les entreprises. C'est d'ailleurs sur ce point que la politique de développement économique et celle de l'enseignement supérieur se rejoignent. Nous disposons de trente formations post-Bac sur notre territoire, soit entre 1 300 et 1 500 étudiants. L'une des préoccupations est de rapprocher les formations disponibles des besoins des entreprises. C'est notamment le cas dans le domaine de la métallerie, la chaudronnerie, les machines-outils. Mais l'enjeu est aussi de valoriser des métiers peu appréciés des jeunes et des perspectives d'emploi sur notre territoire. Car nous partageons tous un objectif : c'est de permettre, à nos jeunes, de se former sur notre territoire, demain qu'ils trouvent du travail et qu'ils puissent rester vivre dans nos communes. Au-delà du champ économique, c'est le chef d'entreprise qui s'exprime, l'action d'une collectivité locale est de créer, de favoriser les outils de l'attractivité de notre territoire. Et je suis convaincu que les différents dispositifs qui sont portés par mes collègues et que les projets que nous portons avec notre Président, au-delà des clivages habituels, seront, demain, les facteurs de l'attractivité de notre agglomération. Merci.

MONSIEUR PERISSOL : merci, Philippe. Je vais essayer de conclure ce débat.

MONSIEUR CHARMETANT : est-ce que je peux revenir deux minutes, s'il-te-plait, sur le Logiparc ?

MONSIEUR PERISSOL : oui, oui, reviens. Juste deux questions parce que, encore une fois, on est dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

MONSIEUR CHARMETANT : ce n'est pas des questions, c'est un constat. Simplement, je ne partage pas tout à fait ton optimisme. Même si ça a avancé. Ça a avancé. Ce qu'il faut savoir, c'est que les entreprises EIFPAGE et CONCERTO, ils bloquent des terrains pendant 2 ans, c'est-à-dire qu'ils ont bien déposé un permis mais, aujourd'hui, il n'y a aucun début de réalisation. Il n'y a aucune poutrelle, il n'y a rien qui arrive.

MONSIEUR PERISSOL : ça, c'est sûr, ils n'ont pas encore le permis.

MONSIEUR CHARMETANT : si, ils ont eu le permis.

MONSIEUR PERISSOL : EIFFAGE, il n'a pas le permis.

MONSIEUR CHARMETANT : depuis le 27 août et depuis la fin de l'année, ils ont le permis.

MONSIEUR BOISMENU : ils n'ont pas épuisé le recours administratif et le recours des tiers.

MONSIEUR CHARMETANT : oui mais enfin bon. LOG INNOV. Je prends l'exemple de LOG INNOV. Enfin, ça, c'est un point. Et puis, moi, j'ai été quand même surpris et choqué, et je vais vous le dire franchement. On a reçu, il y a un mois à peu près, trois chefs d'entreprise, les patrons de CONCERTO Développement au niveau national, le patron d'une grande compagnie de transports, premier ou deuxième national, en personne, trois personnes qui viennent s'installer sur le Logiparc, qui étaient les directeurs et, pour les accueillir sur le Logiparc, j'étais seul. Donc Philippe, je sais que tu avais le Covid, tu n'as pas pu venir. Mais enfin, c'est quand même choquant que, pour recevoir des directeurs, des présidents à ce niveau-là, qu'il n'y ait personne, comme élu communautaire, hormis le Maire de la commune. Et ça m'a parfaitement choqué, je te l'ai dit et je tenais à le redire aujourd'hui parce que c'est particulièrement choquant.

MONSIEUR BOISMENU : alors, je vais répondre. Certes, ils sont venus sur le site mais nous avons quand même travaillé depuis des mois avec eux sur la préparation des dossiers. Il semble, également, que, à la réunion plénière qui a suivi la visite du chantier Logiparc, il y avait tout un panel de gens pour répondre à leurs questions. Cécile était là, représentant et Moulins Communauté et le Département, et tu étais présent. Et nous avons réuni, autour de la table, tous les éléments possibles et toutes les questions que les investisseurs pouvaient nous poser. La preuve, ils ont concrétisé. Donc, c'est bien que nous avons répondu. Certes, ce jour-là, tout le monde n'était pas sur le terrain. Je suis désolé. J'étais en visio sur le Covid, y compris pendant le déjeuner. Je vous prie de croire que je préfère tenir la fourchette que de la regarder se tenir aux autres.

MONSIEUR PERISSOL : oui, c'est évident. Ce qui est important, c'est qu'il y a un accord et qu'ils viennent. Au lieu de se féliciter de ça, on essaie.

MADAME DE BREUVAND : juste pour préciser, il y a ce qu'on voit et, puis, le travail qui est fait en amont. Et, moi, je les avais rencontrés avant qu'ils n'aillent sur le terrain. On a discuté, on a échangé et, comme le dit Philippe, sans doute que l'accueil qu'ils ont reçu leur a semblé suffisamment satisfaisant pour qu'ils avancent sur leur projet. Je les avais vus avant mais je ne pouvais pas les accompagner malheureusement au Logiparc mais j'avais pris du temps avant, avec eux.

MONSIEUR PERISSOL : bien, mes amis. Rapidement, quelques réponses complémentaires aux questions qui ont été posées. Yannick MONNET en a fait un point très complet lors du dernier Conseil concernant Emmaüs. Je rappelle qu'il y a eu trois réunions. Dans ces réunions, nous avons fait un compte-rendu de la réunion, qui a été validé par toutes les parties, dont la partie d'Emmaüs, qui conduisait à une proposition qui permettait, à la fois, de répondre à une partie des demandes d'Emmaüs et, à la fois, de répondre à une partie des demandes de la collectivité qui, effectivement, a un projet à réaliser, conforme, d'ailleurs, puisqu'il a été reconnu d'utilité publique et pour lequel on a accepté de mettre un point entre les deux, c'est-à-dire qu'ils faisaient une partie de leur projet et nous faisons une partie du nôtre. Nous avons une réunion qui était prévue le 8 décembre. Ils ne sont pas venus. Je pense, véritablement, et je te le dis parce que je sais que tu souhaites qu'Emmaüs puisse continuer à fonctionner de façon efficace, ce qui est aussi mon souci. Et je pense que, véritablement, l'intérêt d'Emmaüs, comme l'intérêt du territoire, est d'amener des gens à accepter une solution de compromis. Et je pense que tant que ce soit sur l'un ou sur l'autre dans ce sens-là, on ne les aide pas. Et, donc, je continuerai de manière très constante à chercher à ce que la solution que nous leur avons proposée est de dire : « On vous laisse la moitié des locaux, des hangars que vous occupez et nous en reprenons la moitié. Nous acceptons de ne pas faire la partie, sur ce terrain-là, d'écoquartier mais nous ferons la partie de parc urbain et de montée. Et je pense que, véritablement, si tu as un écho auprès d'eux, encourage-les, comme nous le faisons, sur cette voie de conciliation qui est la seule voie qui peut permettre à quelque chose d'équilibré et de positif, et pour Emmaüs, et pour la collectivité.

Je voudrais, également, apporter un complément de réponse pour justement Guy CHARMETANT. On remonte le fait, le coût des travaux qui sont faits sur Moulins, investissements trop lourds sur Moulins et trop faibles sur les communes rurales. Alors, il s'avère que tu as cité des éléments précis qui constituent des coûts et qui seraient sur Moulins. Géographiquement, ça, c'est vrai, on peut peut-être étudier, il faut le demander au service technique, si on peut peut-être dévier pour que l'Allier passe par Montbeugny. Aujourd'hui, je pense que, ce qui est important, c'est de voir comment on peut valoriser l'Allier pour tous. Je donne ce chiffre parce que je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait en tête. On a fait deux comptages. C'était lors de week-ends à

l'été 2021. Il y avait, le premier week-end, 15% des gens qui étaient sur le Pont de Fer, qui se baladaient sur le Pont de Fer étaient Moulinois, le second, il y en avait 16%. Cela veut dire que 85%, qui viennent sur le Pont de Fer, ne sont pas Moulinois. C'est tout à fait naturel, ce qui est tout à fait normal. On se retrouve sur le Pont de Fer quel que soit son âge, sa condition sociale, etc., mais aussi quel que soit l'endroit où on habite, c'est tout à fait naturel. Lorsqu'on fait la Maison de la Rivière, c'est vrai qu'elle est le long de la rivière mais c'est vrai qu'elle a, comme fonction, de donner l'idée, à des gens qui viennent, d'aller sur une part de notre patrimoine œnologique, sur une part de notre patrimoine culturel, sur une part de notre patrimoine historique, sur une part de notre patrimoine naturel. C'est ça ! Lorsque vous avez des gens qui viennent le long de la rivière, il est important de leur dire : « Voilà la richesse de notre patrimoine. Voilà ce qu'il y a à Souvigny, voilà ce qu'il y a, le soir, avec les mises en lumière. Et si tu restes le soir, tu vas loger là et, le lendemain matin, voilà, tu peux aller sur telle cave de Saint-Pourçain, sur tel patrimoine architectural ou autre ». C'est ça le but. Et, donc, ça n'est pas fait pour être sur Moulines, c'est fait pour pouvoir toucher tout notre territoire. A la fois pour ceux qui y habitent et ceux qui viennent pour qu'ils y restent, etc.

Deuxièmement, sur les communes rurales. Parce que, vraiment, opposer les urbains ou ruraux, franchement, je ne pense pas que ce soit...

MONSIEUR CHARMETANT : non, c'est un constat.

MONSIEUR PERISSOL : tu me permets de donner le constat, si tu avais l'honnêteté de le reconnaître, tu ne pourrais pas dire qu'on n'est pas actif sur les communes rurales. Aujourd'hui, voilà les investissements qui sont faits. Premièrement, tout ce qui est fait pour favoriser la réhabilitation des centres-bourgs. 1 million pour aider les communes à avoir des projets qui vont leur permettre d'aller au fonds de concours, on va les doter de 300 000 euros. Je rappelle qu'il y a 468 000 euros de reports sur le fonds de concours parce que, justement, il n'y a pas eu assez de demandes et c'est pour ça qu'il est très bon de permettre d'avoir un moyen de faire des études pour pouvoir avoir des projets qui vont permettre d'avoir des moyens au niveau du fonds de concours. Dotation de solidarité communautaire : 200 000 euros. On a, aujourd'hui, six postes qui ne travaillent que pour la partie rurale. On a les deux postes de conseillers numériques, deux postes de la Maison France Services, un poste économe de cinq postes plus le poste de Lionel DE CACQUERAY qui est conservé, ça fait six postes qui ne travaillent que pour les communes rurales et c'est très bien. Et je m'en réjouis. On a l'entretien des chemins de randonnées, on a l'aide à l'immobilier d'entreprises, où on a huit projets qui ont été soutenus, les aides aux restaurateurs sur 18 communes, l'aide à l'élaboration des documents d'urbanisme. Je cite ça, on pourrait continuer. Ce que je veux simplement dire, c'est que je ne veux pas que nos concitoyens aient l'impression que les communes rurales sont laissées comme ça et qu'on ne s'occupe que des communes urbaines. Dans ce qui est fait sur les communes urbaines, on le fait évidemment sur des projets qui concernent tous nos concitoyens, cela va de soi. Lorsqu'on a ces projets qui peuvent permettre à des communes rurales par les moyens, en termes d'ingénierie et autres, d'avoir des projets qui leur permettront de solliciter le fonds de concours, tout le monde en est bénéficiaire. Les communes rurales et, évidemment, les communes urbaines. Tout le monde. On a un destin commun. Ce n'est pas la peine d'opposer les uns aux autres. Et, encore une fois, je ne connais pas de projets de communes rurales sur lesquels on n'a pas voulu les faire. Bien entendu, on essaie de les faire. Après, il y a un ensemble de règles, on essaie de fixer des règles et, après, on peut le faire. Je voudrais, oui, tu veux intervenir ? Vas-y.

MONSIEUR LAROCHE : moi, je suis toujours étonné que ça soit – et c'est dommage que ce soit moi qui le dise, parce que c'est d'une commune rurale sans doute - que les communes rurales ou certaines professions aient un art consommé pour toujours pleurer sur leur sort. Et, ça, c'est une caractéristique qui est malheureusement assez partagée. Alors, un truc dans l'énumération qui n'est jamais faite et n'est jamais comptabilisée, dont on doit se rendre compte quand même, ça concerne l'assainissement. Parce que je ne doute pas que, l'assainissement, avec ce qu'on génère comme argent, 1,41, et, par rapport à ce que les charges que prend Moulines Communauté et le service qu'ils assurent, et bien, c'est, à mes yeux, peut-être plus que tout le reste, un avantage déterminant. Parce que plutôt que d'avoir un garde-champêtre ou un adjoint plus ou moins zélé qui vous bricole les fonctionnements de la station, avoir un dépannage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par des gars qui sont là dans les deux heures et, aujourd'hui, dans des conditions financières pas inintéressantes, puisqu'on ne génère que 1,41 par la taxe, et bien, je pense qu'il ne faut pas pleurnicher non plus là-dessus.

MONSIEUR PERISSOL : Merci pour cette intervention courageuse et très claire. Merci, Jean-Michel.

MONSIEUR LAROCHE : je suis copain avec toutes les communes rurales, d'accord. Il faut bien que ça soit aussi dit. Il y a des fois que j'aime bien te dire des vérités.

MONSIEUR CHARMETANT : je suis inquiet d'être défendu comme ça.

MONSIEUR PERISSOL : bien, écoute, tu n'as qu'à ne pas dire des choses qui sont fausses et, à ce moment-là, il n'y aurait aucun problème.

MONSIEUR CHARMETANT : Tu tiens seul la vérité.

MONSIEUR PERISSOL : merci, chacun est intervenu, si tu me permets de continuer.

MONSIEUR CHARMETANT : je comprends que ça te gêne.

MONSIEUR PERISSOL : tu ne me gênes absolument pas. Je pense que ça n'est pas servir notre territoire que de faire des interventions comme celles-ci. Parce que je pense que, nos concitoyens, ils ont besoin de comprendre qu'on défend, ensemble, un territoire et que, opposer les uns aux autres, ça n'a jamais été constructif.

Je voudrais intervenir, après, par rapport à l'intervention de notre collègue, Stefan LUNTE. Je cite une phrase qu'il a dite : « Aujourd'hui, on ne voit que la descente ».

MONSIEUR LUNTE : la descente de l'épargne nette

MONSIEUR PERISSOL : je m'excuse, je vous ai laissé parler. C'est difficile, quand on vous renvoie à ce que vous avez dit mais je vais le faire. Et, donc, vous avez dit : « Aujourd'hui, on ne voit que la descente ». C'est enregistré, vous l'avez dit. Comme vous aviez dit, la dernière fois ou l'avant-dernière fois, pardon : « Après vous - vous parliez à moi - c'est le déluge. Avec vous, c'est le déluge ». Et, d'ailleurs, vous le confirmez. Alors, je voudrais que, vis-à-vis des Moulinois, vis-à-vis des Bourbonnais, vis-à-vis des 66 000 habitants de notre territoire, ceci est complètement faux. Et celui qui le dit le sait. Je vais venir sur quelques points très précis. Premièrement, vous avez évoqué notre épargne nette, en disant : « Elle baisse, on va dans le mur. On ne voit que la descente ». Alors, soyons très clairs. En 2021, on est cartes sur table et lorsque l'on est au DOB de l'an passé, on prévoit une épargne nette de 4,2 millions. Aujourd'hui, cette épargne nette de 4,2 millions est à 6 422 000. Pourquoi ? Pour deux choses. La première, c'est que, par précaution, nous prenons des prévisions d'augmentation de dépenses de 2% et que, après, charge à nous de faire en sorte de les contenir. C'est ce qui a été fait tous les ans depuis longtemps. Et que, deuxièmement, nous nous interdisons de prévoir, dans l'épargne nette, le produit des cessions. Et, donc, les 4,2 millions sont devenus, avant les cessions, 5,686 millions. C'est-à-dire qu'il y a eu une augmentation de 35% et, avec les cessions, en 2021, c'est passé à 6,422 millions. Nous sommes en 2022 et nous vous proposons, par honnêteté de dire : « Et bien, notre épargne nette, sur l'année 2022, sera de 3,6 millions. C'est effectivement, sur la base de 2% d'augmentation des dépenses de personnels, que nous avons toujours réussi à contenir les fois précédentes, et sur 0 de cessions prévues. Or, aujourd'hui, Philippe et Jean-Michel l'ont dit, il y a, dans les cessions acquises, entre guillemets, 1,9 million. Et, donc, on fait une prévision d'épargne nette de 3,6 millions, sachant que, aujourd'hui, elle est potentiellement, à 5,5 millions. Alors, on dira : « Oui, mais, évidemment, avec ces chiffres, effectivement, ça ne peut que, comme dans toutes les collectivités, baisser alors que c'est exactement ce que l'on a fait depuis des années, chaque année, on prévoit une baisse qui est toujours compensée. On a, aujourd'hui, une épargne nette, en 2026, en prévision, de 1,8 million. Elle pourra, comme ça a été fait par le passé, être remontée, soit par des économies de fonctionnement, même si je sais que la période peut permettre, aux risques d'avoir un certain nombre d'aléas – on ne sait pas pendant combien de temps, quels sont les impacts sur l'énergie, etc., ça, c'est évident. Mais ce qu'on sait, c'est qu'il peut y avoir une amélioration en fonction du fonctionnement mais qu'on ne peut pas inscrire, aujourd'hui, par honnêteté, on vous dit : « Voilà ce que cela peut être » et, deuxièmement, il peut y avoir des cessions. Et même si cela ne se faisait pas, avec 1,8, on est dans un meilleur niveau que les collectivités à cette échelle, il n'y aurait pas de problème. Troisièmement, après l'épargne nette – deuxièmement pardon - pourquoi nous avons une bonne gestion ? Cette année pour 2022, on vous propose 26 571 000 d'investissements nouveaux. Sur ces 26 571 000, on a 17,260 millions de subventions. C'est-à-dire que, lorsqu'on vous propose de faire 26 571 000 euros d'investissements nouveaux sur 2021, nous avons acquis 65% de subventions pour les financer. C'est pour cela que nous pouvons lancer des projets importants, parce que nous avons leur financement qui est profondément aidé parce qu'ils sont reconnus comme des projets structurants. Et c'est comme ça que nous avons, à notre charge, sur les investissements nouveaux de 2022, uniquement 9,3 millions qui seront à la charge de notre collectivité. Nous ajoutons à cela 1,6 million de maintien.

Troisièmement, quel est le poids et le risque, pour les générations futures de notre endettement ? En 2022, l'endettement est de 9,6 millions. Il est vrai que, sur le mandat, nous vous proposons un montant d'investissements importants qui, compte tenu, j'y reviendrai après, de nos épargnes nettes, le besoin de financements est évalué à 17 millions. Au moment où on va, au cours des années à venir, emprunter ces 17

millions, nous aurons 6 millions de remboursement. Et, donc, notre endettement passera de 9,6 millions à 20,6 millions. Le ratio d'encours de dettes, c'est-à-dire le nombre d'années, compte tenu de nos épargnes, nécessaire pour rembourser la dette, sera de 6,3 années. 6,3 années, je le redis bien, c'est inférieur à la moyenne des collectivités de notre strate. Donc, pour pouvoir faire, des investissements structurants essentiels pour le bien-être de nos concitoyens, pour l'attractivité de notre territoire, pour notre développement économique notamment, nous allons faire des investissements qui entraîneront un endettement, qui fait que, avec cet endettement, nous aurons un ratio d'encours de dettes, c'est-à-dire un nombre d'années pour le rembourser, six années qui est inférieur à la moyenne de toutes les collectivités de notre taille.

Alors, cher collègue, j'ai repris un peu ce que vous aviez proposé, parce qu'il faut un peu assumer ce qu'on a dit. Je sais bien que vous allez me dire que vous n'avez pas dit ça. Tout ceci est écrit et je vous cite. Nous sommes en 2020, dans la campagne. Vous proposez de diminuer les impôts de 4,6 millions en 2020 par la baisse de la CFE. Et vous dites : « et bien, pour faire face à ça, il faudra avoir recours au crédit pour financer des projets d'investissements ». C'est écrit. C'est-à-dire que vous nous dites, aujourd'hui, il y a trop de crédits. Vous nous disiez : il faut baisser les impôts de 4,6 millions pour les entreprises et on aura recours au crédit pour financer les projets d'investissements. Accessoirement, j'imagine quand même que vous avez un peu de compétences puisque vous avez été rapporteur du budget pendant cinq ans, dans une ville, à la Ville de Moulins pour ne pas la citer. Vous savez que cette baisse de 4,6 millions sur la CFE n'aurait pas pu être remontée avant plus d'une dizaine d'années puisque le taux d'augmentation des impôts est limité. Et, donc, on aurait eu un chiffre, ça, c'est évident, de plus de 30 millions de coût qui était la baisse des impôts, le temps qu'on puisse la remonter. Et, donc, à partir de là, vous disiez - c'était en 2019 - vous avez évoqué un certain nombre de projets d'investissements qu'il fallait, non pas ne pas faire mais différer. Il y avait le deuxième pont, juillet 2019, il y eu, après, la Maison de la Rivière, quand vous avez dit, en Conseil, qu'il fallait la reporter en fin de mandat. Vous avez évoqué un certain nombre de points qu'il ne fallait pas faire. Donc, ailleurs, ça a été évoqué aussi, les mises en lumière, qui sont essentielles pour l'attractivité de notre territoire, pour attirer des touristes. Et, après, maintenant, on ajoute pour le RIFSEEP, ça a été nécessaire mais il ne faut pas le faire.

Moi, je veux vraiment qu'on sorte de ce point. Après, vous pouvez dire ce que vous voulez. Vous pouvez être un déclinologue, vous pouvez ne voir que la descente. Vous pouvez faire croire, aux Moulinois et aux Bourbonnais - je dis aux Moulinois parce que vous avez eu la même chose à la Ville - dire qu'on va « après moi, le déluge », même si, comme je vous l'avais dit, on avait suivi les recommandations que vous faisiez de baisse d'impôts, là, ce n'était pas le déluge, c'était tout de suite le naufrage.

En tout cas, je ne veux pas que les Moulinois et que les Bourbonnais pensent qu'il y a un recours massif à la dette qui n'est pas saine. Je vous ai donné les éléments avec le programme d'investissements que nous faisons. Il y a, certes, une augmentation de la dette qui fera en sorte que, à la fin du mandat, notre collectivité aura un endettement inférieur, en moyenne, à ce qu'est celui des collectivités de notre strate. Et, deuxièmement, nous aurons des situations saines. Ceci nous permettra de doter notre collectivité, notre territoire d'investissements qui vont changer notre cadre de vie. Nous aurons le deuxième pont dont vous voyez comment il avance dans de bonnes conditions. Nous aurons une mise en valeur de nos patrimoines et, notamment, de notre patrimoine naturel. C'est les berges, avec une baignade dans laquelle on se donne rendez-vous cet été. Nous aurons la Maison de la Rivière qui va permettre de faire en sorte que ceux qui viennent restent un peu plus longtemps, aillent sur toutes les parties et, notamment, les parties rurales, historiques, culturelles, œnologiques, naturelles de notre territoire. Nous aurons les mises en lumière qui se feront, notamment aux Ozières. Nous aurons la valorisation des réserves naturelles du Val d'Allier et du Val de Loire.

Troisième secteur : l'aide et l'accompagnement des communes rurales, je l'ai dit, c'est la revitalisation du centre bourg, c'est le fonds de concours aux communes rurales, c'est les aides pour les communes.

Nous aurons un quatrième secteur : l'aide au développement économique. Ça a été le Logiparc, sa commercialisation, étude du barreau routier, c'est l'aide à l'immobilier d'entreprises, c'est les acquisitions de parcelles aux Petits Vernats, c'est le parc des expositions qui est essentiel pour avoir des événements économiques très forts, comme la prochaine foire de Moulins, début mai.

Cinquième volet : les formations. La formation, la Pépinière, pour les Métiers d'Art et du Design, c'est la formation supérieure que nous attirons.

Sixième point : c'est le développement durable, les mobilités douces avec, cette année, la route de Lyon. C'est le plan climat dont on parlera après.

Septièmement, c'est les aides aux logements. Huitièmement, je me tourne vers notre collègue de la Nièvre, c'est la fibre optique dans la Nièvre enfin, sur la partie non pas dans la Nièvre mais dans la partie nivernaise de notre communauté d'agglomération. Et, puis, il y a l'aire d'accueil des gens du voyage. Ceci se fera en gardant, en préservant une santé et une qualité de notre situation financière et, je le redis et je le redis, tout ceci se fait sans augmentation des taux d'imposition. Je rappelle qu'on est probablement la seule collectivité de notre taille à n'avoir jamais augmenté les taux d'imposition depuis 21 ans, c'est-à-dire depuis la création de Moulins Communauté. Et je voudrais vraiment qu'on en soit fier. Parce que c'est comme ça qu'on

progressé. C'est quand on est fier, quand on a confiance en l'avenir et que, donc, on propose à nos concitoyens d'avoir des équipements structurants qu'ils attendent et qu'ils voient se faire. Et que ceci se fait sans avoir augmenté les impôts depuis plus de 20 ans et en conservant les qualités financières de notre collectivité. Merci. Je crois que tout le monde a pu intervenir. Vas-y.

MONSIEUR LAROCHE : par rapport à la passe à poissons, je suis à la commission d'appel d'offres. Donc, à ce jour, les appels d'offres pour l'ouvrage la passe à poissons rive droite, la passe à poissons rive gauche, le réseau de haies et puis une autre action, le bras mort, qui était chiffré dans le projet de 30 millions hors taxes, qui était chiffré à 25 295 000, c'est fait avec un appel d'offres, au total, à 18 938 000. Ça veut donc dire que, par rapport aux 30 millions, il reste 11 061 000. Sans doute qui vont aller, pour une partie - et ne dépense pas trop, toi, malgré ces chiffres, d'accord, on est bien d'accord - qui iront aux acquisitions immobilières pour la jonction, c'est déjà cousu mais ce n'est pas comptabilisé, aux acquisitions foncières de l'autre côté, avec les indemnités aussi pour les exploitants et au barreau routier avec 11 millions alors qu'il était prévu 6 356 000, on devrait pouvoir faire et on devrait pouvoir aussi mettre les deux millions d'études sur le projet. Donc, voilà où ça en est aujourd'hui. Cela veut dire que la dérive que tout le monde redoutait et que tout le monde prétendait, je ne vois pas comment elle ne va pas se passer.

Quant à François, par rapport aux prêts, c'est les prêts souscrits aux annexes Euribor et EONIA qui ont suivi les prêts à taux toxiques qui sont à des taux d'intérêt de moins de 1% aujourd'hui. D'ailleurs, le projet jusqu'en 26 est sur ces bases-là. Et ils ont un autre avantage, c'est que, si un jour, on voit qu'il y a des dérapages, ce n'est pas comme les prêts toxiques, c'est que, sans indemnité, on arrête les frais et on passe ailleurs. Mais, bon, à Yzeure, tu dois connaître ça.

MONSIEUR PERISSOL : merci, beaucoup, Jean-Michel. Je me réjouis vraiment de ce débat qui a permis à chacun de s'exprimer, qui a permis de clarifier un certain nombre de choses et qui, je l'espère, pourra être partagé par un maximum de nos concitoyens habitant les 44 communes de notre territoire communautaire. Je pense que tout le monde prend acte qu'il y a eu un débat. Pas d'opposition ? Merci.

Merci, Jean-Michel. Merci à tous nos services qui ont beaucoup travaillé et bien préparé tout ceci.

Je vais passer la parole pour le Plan Climat Air Energie Territorial de Moulins Communauté, je passe la parole à Frédéric VERDIER.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Jean – Michel LAROCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Moulins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant que l'article L.5211-36 fait obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant qu'il convient d'organiser ce débat préalablement au vote du budget primitif 2022,

Considérant que le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 impose aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable,

Considérant que ce rapport sur la situation en matière de développement durable doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget,

Vu l'avis de la commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner acte** au Président de l'organisation de ce débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2022,
- **De prendre acte**, conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à ses textes d'application, du rapport ci annexé relatif à la situation interne et territoriale en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de Moulins Communauté, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

— **ENVIRONNEMENT :**

C.22.04 Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de Moulins Communauté

MONSIEUR VERDIER : merci, Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous souhaitons de mettre le diaporama en route. Voilà. Ça fonctionne. Nous arrivons, enfin, au terme du processus d'adoption de notre Plan Climat Air Energie Territorial. Ce travail a commencé chez nous, en 2017. Permettez-moi d'avoir une petite pensée pour Françoise DE CHACATON qui était à l'initiative de tout ce travail qui a commencé lorsqu'elle était déléguée au développement durable. Il a, pour objectif, ce plan, de répondre aux enjeux climatiques et de pollution de l'air en se conformant aux plans nationaux et régionaux. Ce plan est un travail collectif. C'est Moulins Communauté qui en est le porteur et le comptable mais c'est une véritable dynamique de territoire qui doit se déployer pour nous permettre de répondre « présents » aux enjeux de notre temps. Une petite diapositive qu'on a eu l'occasion de voir plusieurs fois, qui représente nos objectifs à 2050. Donc, d'ici 2050, pour atteindre l'autonomie énergétique, il s'agit de baisser notre consommation d'énergie de 52% et de multiplier par 3,5 les énergies renouvelables. Les données de référence étant celles de 2015, un peu anciennes certes mais une réactualisation ne ferait pas changer nos objectifs et ne ferait que retarder la mise en place de ce plan. Nous avons, quand même, annexé les données 2018 au PCAET. L'objectif, également, de baisse de 51% des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des émissions des polluants. Pour atteindre ces objectifs, une stratégie en six axes. Quoi de mieux qu'une marguerite pour expliquer tout ça ? Donc, dans nos axes, il y a une collectivité engagée. La sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Développer les énergies renouvelables. Adapter les pratiques au climat de demain et un territoire aux mobilités adaptées et développer l'économie locale et circulaire. Voilà les différents axes dans un programme d'actions pour les six prochaines années qui nous est proposé. La durée de ce premier plan, on en parlera aussi un petit peu plus tard, tous les ans fera l'objet d'un bilan et, au bout de 3 ans, on pourra l'amender, l'améliorer, le compléter. Le programme d'actions regroupe à la fois ce qui sera porté par Moulins Communauté mais, également, une cinquantaine d'actions portées par des partenaires comme le département, la SDE, les associations, des entreprises privées, des chambres consulaires. Quelques exemples d'actions qui sont très concrètes et dont, pour certaines, la mise en œuvre a déjà commencé. On peut vous parler, par exemple, dans l'axe 2, du SPPEH. On aura une délibération dans quelques instants. Et du SEQUOIA. On a déjà délibéré dessus. Le SPPEH est plutôt pour les particuliers et les bailleurs privés. Et le SEQUOIA plutôt pour les collectivités. Des appels à projets auxquels nous avons répondu pour accompagner les collectivités et les particuliers sur la maîtrise de l'énergie liée à des travaux de rénovation.

En axe 3, le développement des énergies renouvelables avec la réflexion sur le développement sur notre territoire. Et vous le savez, on est accompagné, aujourd'hui, par un bureau d'études, par les experts. Dans quelques jours, d'ailleurs, vous allez recevoir un questionnaire pour connaître les potentiels sur vos communes. Alors potentiels, on parle aussi et peut-être surtout, aujourd'hui, de friches, de délaissés, de toitures. Et nous allons organiser, on l'avait dit, je crois, au Conseil des Maires, organiser des ateliers pour pouvoir construire ensemble notre politique de développement des énergies renouvelables. Mais nous travaillons aussi beaucoup avec RTE et le SDE03 pour assurer la cohérence entre le développement des réseaux et nos ambitions.

L'axe 5, un territoire aux mobilités adaptées. Nous sommes en pleine action sur le sujet, avec le schéma cyclable et le plan de mobilité. Il y a quelqu'un, je crois que c'est Jérôme qui en a parlé. On fait un gros travail en ce moment, un travail qui est très riche d'enseignements et on est très heureux de l'avancée et, surtout, des bureaux d'études qui sont très compétents et qui nous aident à mieux comprendre comment on peut imaginer la mobilité demain et, surtout, aujourd'hui, avec le prix des carburants. Je crois qu'on va l'imaginer encore mieux parce qu'il y a vraiment des enjeux.

Dans les actions déjà lancées, dans le SPEEH, le SEQUOIA, je viens d'en parler. Développement des ENR, le télétravail, le renouvellement de la flotte de la collectivité avec des véhicules électriques, vélos, aménagements cyclables, donc la route de Lyon, abris vélos sécurisés, la Maison de la Rivière Allier et des bâtiments à énergie positive et une réflexion sur une méthanisation territoriale. Ça serait compliqué de tout détailler le plan d'actions mais il a été voté, lors du Conseil Communautaire du 4 mars 2021, le projet. Mais

c'est compliqué également parce que ce plan, il n'est pas contraignant, c'est une feuille de route. Donc, je l'ai dit tout à l'heure, il peut être amendé et dépassé tout au long de ces six années. Notre projet, voté en mars dernier, a été soumis aux avis réglementaires auxquels nous avons répondu dans un mémoire qui a été travaillé lors d'une Commission Développement Durable spécifique. Puis mis à disposition du public par voie dématérialisée comme prévu réglementairement. Mais, également, de façon physique pour permettre au plus grand nombre de s'approprier ce document. A ce jour, aucune contribution n'a été apportée. Ce soir, enfin, je l'espère, on va l'adopter de manière définitive. Et, demain ? Demain, nous allons créer un comité de suivi avec les différents partenaires de ce plan. Et quand je dis les différents partenaires, c'est ceux qui, aujourd'hui, nous accompagnent mais ça peut être, je dirais, tout le monde, tous ceux qui ont envie de participer à améliorer ces choses-là. Nous allons mettre aussi en place, alors probablement à l'automne, un grand forum de lancement de ce PCAET, dont nous voulons en faire vraiment un vrai événement destiné aux plus jeunes le vendredi et à tout public le samedi et le dimanche. On le couplera, probablement, avec le Salon de l'Habitat pour essayer d'avoir beaucoup de personnes. Et ce temps sera fort pour présenter toutes nos actions et, puis, essayer d'entraîner aussi, et bien, d'autres associations, d'autres partenaires qui ne sont peut-être pas aujourd'hui avec nous.

Voilà. Donc, tout ça, c'est vraiment un grand, grand travail. Je voudrais en profiter, avant les éventuelles questions de dire un grand merci à Laurence, Marguerite, Alexandre, Yvonie mais aussi à la Commission de Développement Durable présidée par Philippe TOURET, sans oublier la SDE, en particulier Camille qui nous accompagne, et tous les partenaires actuels et futurs. Et puis vous parce que vous allez nous aider à avancer dans ces domaines-là.

MONSIEUR PERISSOL : merci beaucoup, Frédéric, à la fois pour ta présentation mais aussi pour tout le travail, tu l'as rappelé, qui est en amont. Et voilà. Il y a un temps de gestation de ce plan qui a été très fécond. Y-a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

MADAME PLANCHE : oui, ce n'est pas vraiment une question. C'est une remarque. Donc je profite de la présentation de ce rapport pour souligner, effectivement, l'intérêt du schéma de développement des énergies renouvelables, qui est en cours de rédaction, qui est en cours de réflexion. Effectivement, depuis le retrait, on va dire, du service public de l'énergie, l'énergie est soumise à la loi de l'offre et la demande. Donc, sur un marché hautement concurrentiel et un marché économique, où les opérateurs se situent, non pas en face de l'intérêt général mais pour gagner de l'argent et faire de l'argent. Et, donc, il pourrait y avoir des intérêts qui ne soient pas convergents entre la population et ces différents opérateurs. Donc, je pense que l'objectif de ce schéma, c'est, effectivement, qu'il y ait des points de convergence entre les deux. Et, pour éviter aussi certaines situations. Alors, l'échelle que je vais vous donner va peut-être prêter à sourire par rapport à la situation de Moulins Communauté mais il ne faudrait pas que nous soyons dans la situation de la Californie en janvier 2021, où, effectivement, eux aussi ont essayé de travailler un territoire 100% autonome en énergie mais se sont retrouvés face à une vague de froid sans pouvoir faire face à une énergie suffisante. Et, donc, n'étant plus branchés sur les réseaux, on va dire, d'autre envergure, ont bien été embêtés. Et, ça, c'est également une tarification dynamique. Donc tarification dynamique, ça veut dire également le prix au consommateur entre l'offre et la demande, une demande qui, bien sûr, a été pas du tout en adéquation avec les possibilités et des prix exorbitants. Donc, bien sûr, la Californie, ce n'est pas Moulins Communauté. On est bien d'accord.

MONSIEUR PERISSOL : ça se discute

MADAME PLANCHE : ça se discute, OK. Ça fera l'objet d'un autre débat.

MONSIEUR PERISSOL : je pense que Moulins a plus d'atouts que la Californie.

MADAME PLANCHE : oui, ça doit être ça, effectivement. Mais bon, voilà, pour forcer le trait, il y a des écueils qu'il faut éviter et j'espère que ce schéma pourra être aussi dynamique pour éviter tous ces écueils. L'énergie est un bien de première nécessité, qui est absolument vital et ne doit pas être laissé ni à la spéculation, ni laissé à trop d'aléas économiques et financiers. Merci.

MONSIEUR PERISSOL : merci.

MONSIEUR VERDIER : merci pour cette remarque. En fait, on se l'est déjà notée parce c'est important pour notre territoire quand on dit autonomie, etc. Il y a beaucoup de paramètres là-dedans. Mais bien sûr que l'idée, c'est d'arriver, surtout, dans un premier temps, à diminuer nos consommations. Et, une fois qu'on saura

bien maîtriser nos consommations, il sera peut-être plus facile de voir nos productions. Mais, évidemment, on n'est pas sur la même échelle mais, moi, ça ne me prête pas à sourire, au contraire, mais plutôt à réfléchir.

MONSIEUR PERISSOL : Sfefan LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : oui, merci, Frédéric, tout d'abord, pour la présentation et, aussi et surtout, pour le travail que tu as investi dans l'élaboration de ce PCAET. Merci aussi aux services qui ont beaucoup travaillé sur le document. Je profite aussi de ce point, sur l'ordre du jour, pour dire qu'on a eu, pour le débat d'orientations budgétaires, aussi, un rapport sur la situation de Moulins Communauté en matière de développement durable. C'est déjà vous me reprochez d'avoir été trop long dans mon intervention. Donc impossible aussi de vraiment apprécier et d'évaluer ce rapport qui est réglementaire pour le débat d'orientations budgétaires mais je trouve qu'il faudrait trouver pour nous une occasion pour parler aussi de ce rapport. Ensuite, on a voté une première version du PCAET en mars 2021. Il y avait des avis réglementaires. J'ai vu l'avis de l'ADEME, de l'autorité environnementale de l'Etat, sur notre première version du PCAET. Je cite, par exemple : « A l'exception - je cite la synthèse-là - à l'exception des mesures d'adaptation aux changements climatiques, l'ambition du plan reste modeste, avec des objectifs en termes d'économie d'énergie, développement des énergies renouvelables et ainsi de suite, inférieurs aux objectifs nationaux, voire régionaux. » Plus loin : « La multiplicité des actions sans véritable hiérarchisation ne permet pas de faire ressortir les lignes de force du plan ». Et ensuite : « Enfin, si les efforts sont réels pour rechercher des actions, favorables aux enjeux premiers mais aussi aux autres compartiments, il conviendrait de renforcer la prévention des risques naturels, en particulier, les inondations. » Donc, ce n'est pas élogieux évidemment. Après, il y avait une deuxième version, et je regrette vraiment que je n'ai pas fait suffisamment attention. Donc, j'aimerais bien savoir, aujourd'hui, si tu peux nous donner deux ou trois exemples pour voir de quelle manière, suite à ces avis, notre PCAET a évolué et va évoluer, se renforcer. Quels éléments on pourrait citer à ce sujet ? Et, dernière question, dernière question aussi dans le cadre de l'énergie, je rejoins le souci de l'énergie, surtout dans le contexte actuellement, on avait plusieurs fois entendu parler sur l'idée d'un méthaniseur agro-alimentaire sur l'agglomération. Est-ce que tu pourrais donner deux ou trois mots où on en est avec ce projet ?

MONSIEUR PERISSOL : Frédéric.

MONSIEUR VERDIER : j'espère que je ne vais rien oublier. C'est dommage que tu n'aies pas pu lire le mail parce que, en plus des questions que tu dis, il y a les réponses qu'on a apportées. Voilà, donc, du coup, moi, je suis à disposition pour pouvoir recréer une petite réunion où on parle de toutes ces réponses. Parce que, effectivement, quand on l'a écrit, c'est typique à ce type de document. Quand on l'écrit, on a des connaissances. Et vous voyez bien que, en matière d'énergie et en matière même de ce qu'il se passe dans le monde aujourd'hui, on évolue très vite. Et ce document, il faudra qu'on l'adapte. C'est vraiment une chance de pouvoir se voir et de pouvoir se revoir bientôt et on pourra adapter, sans doute, ce document au plus proche de nous. On a du parti pris, comme dans beaucoup de documents au départ, et on est obligé d'avancer d'une certaine manière.

Pour la méthanisation territoriale, avec la SDE, on a emmené plusieurs élus en visiter un en banlieue parisienne. Donc, on est en train d'avancer sur les potentialités. Aujourd'hui, on est en train de regarder sur quel site il pourrait être positionné. Sur le Logiparc, soit peut-être sur un autre site pas très, très loin du SICTOM. Donc, on est en pleine réflexion. En tout cas, j'ai la sensation, aujourd'hui, qu'on ne peut pas se passer de cette réflexion. La collectivité doit traiter ses déchets, notamment ses biodéchets. Et c'est une façon de les traiter, en tout cas, je pense plutôt intelligente. Aujourd'hui, voire demain, des collectivités iront les brûler. Donc, on va les mettre beaucoup sur la route, on les fera brûler, etc. Aujourd'hui, on a peut-être l'occasion de créer du gaz et vous voyez bien, aujourd'hui, le gaz est quelque chose de très, très, très sensible. Et alors, on ne sera peut-être pas autonome en gaz, je ne suis pas en train de dire ça. Mais ce gaz nous permettra, peut-être, justement, d'avancer vers quelque chose. Et puis, je ne sais plus qui c'est qui le soulevait tout à l'heure, je crois qu'on va militer pour une mixité de tout ça. Des véhicules électriques, on en a parlé. Des véhicules au gaz, peut-être demain à l'hydrogène. Voilà quelque chose qui est en train d'arriver. On va militer pour ça. Et dans l'état actuel de mes connaissances, je ne suis pas encore assez calé, assez informé pour tout ça. Mais tout ce que je peux vous dire, c'est que, dans notre Commission, on a tous ça, cette soif d'essayer d'apprendre. Et, puis, voilà. Posez toutes les questions, on essaiera de trouver les réponses même si on ne les a pas aujourd'hui.

MONSIEUR PERISSOL : Oui, Jérôme.

MONSIEUR LABONNE : alors, tout d'abord, je voudrais saluer le travail de la Commission, de Frédéric et de tous les élus et les services sur ce PCAET qui doit nous engager à plus d'engagements au niveau

développement durable. Et, puis, on a commencé ce Conseil Communautaire en parlant de l'Ukraine et je veux vous faire part de ma réflexion parce que, quand des événements arrivent, j'aime bien essayer de comprendre. Et je pense que c'est souvent lié, aussi, à ce qu'on vient de discuter à l'instant.

Je veux vous faire part d'un article que j'ai lu ce matin. La climatologue ukrainienne, Svetlana CRACOVA, faisait valoir, à la fin février que la crise climatique et la guerre en Ukraine prenaient, toutes les deux, racines dans le même problème. Les combustibles fossiles et notre dépendance à leur égard. En 2019, les énergies fossiles ont constitué près de 40% des revenus de l'état fédéral en Russie, lesquels proviennent, bien sûr, des ventes de leurs ressources un peu partout dans le monde. Au début de l'année 2022, la Russie était toujours la deuxième exportateur de pétrole brut au monde, derrière l'Arabie Saoudite. La Russie est, également, le principal producteur mondial de gaz naturel, fournissant environ 40% du gaz consommé dans l'Union Européenne, selon l'Agence Internationale de l'énergie. Le régime de Vladimir POUTINE n'aurait pas pu acquérir autant de pouvoir si la transition énergétique avait été réalisée. Donc, on sait qu'il y a des climatosceptiques mais je me dis que, si au moins cet événement tragique qui arrive aux portes de l'Europe pouvait faire réfléchir d'autres personnes, on se rend compte qu'il y a un virage à prendre. Le rapport du GIEC nous rappelle à beaucoup plus de responsabilités par rapport à ce défi climatique et, donc, il faut vraiment que tout le monde, Moulins Communauté prend sa part, on est à l'approche des présidentielles. J'espère et je compte sur les médias pour aborder ce sujet avec les candidats à la présidentielle. J'espère qu'on aura des candidats à la hauteur sur ce défi qui, pour moi et pour beaucoup de personnes, est le défi numéro 1 mais, vraiment le défi numéro 1 qui attend tout le monde. Voilà. C'était une petite réflexion.

MONSIEUR PERISSOL : ah non, non. Ce n'est pas du tout une petite réflexion. C'est une réflexion qui a une grande portée, ça va de soi. Frédéric.

MONSIEUR VERDIER : et bien, je confirme. Aujourd'hui, les énergies fossiles nous posent vraiment problème pour plein de raisons. Et cette raison en est une. Mais vraiment, notre premier combat, il faut vraiment qu'on économise aussi notre énergie et vraiment ça va faire partie des premiers dispositifs qu'on va mettre en place. Pour le reste, franchement, le développement des ENR, on a envie de se laisser un peu de temps de réflexion justement pour ne pas tomber dans ce piège.

Alors, vite une anecdote. Cette semaine, j'étais chez un de nos collègues. On avait une présentation pour un projet de photovoltaïque sur la terre agricole. Enfin, c'était une terre agricole. Enfin, c'était une catastrophe quoi. Moi, je ne suis pas contre ça. Il faut simplement que ça soit vraiment abouti. Que derrière, on ait une vraie activité agricole. Et, l'idée, ces projets de 100 hectares. Pourquoi pas ? OK. Ça peut faire partie d'une diversification. Il faut qu'on le travaille ensemble et qu'on construise ensemble. Et on a aussi parlé avec la chambre. Enfin, il y a beaucoup plus de choses qui pourraient nous rapprocher plutôt que nous diviser là-dessus. Et il faut absolument qu'on arrive à un consensus et pourquoi pas trouver des solutions ensemble. Mais voilà, je ne sais pas.

MONSIEUR PERISSOL : merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote le fait d'approuver et de mettre en œuvre – ce n'est pas seulement approuver – approuver et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Moulins Communauté. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Approbation unanime. Merci. Merci, Frédéric.

Je passe la parole à Noël PRUGNAUD sur la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Frédéric VERDIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L229-26 et R229-51 et suivants,

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2",

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET),

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,

Vu le décret 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu la stratégie nationale bas carbone,

Vu la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable,

Vu la délibération n°AP-2018-06/07-1-1655 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 14 et 15 juin 2018 définissant la stratégie régionale environnement/énergie,

Vu la délibération N°C.17.277 du 15 décembre 2017 relative à l'élaboration du PCAET de Moulins Communauté par le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier,

Vu la délibération N°C.18.132 du 4 octobre 2018 relative à la prescription d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération N°C.21.06 du 4 mars 2021 approuvant le projet de PCAET de Moulins Communauté,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées reçus au titre de l'article R 229-54 du Code de l'Environnement,

Considérant que les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique constituent des enjeux majeurs pour le territoire de Moulins Communauté et que le conseil communautaire, par délibération N° C.17.277 du 15 décembre 2017, a lancé l'élaboration du PCAET et défini les modalités de concertation et de pilotage,

Considérant que le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire, définissant pour 6 ans les objectifs en matière climatique, de qualité de l'aire et énergétique,

Considérant que, après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation, Moulins Communauté a arrêté son projet de PCAET lors du Conseil Communautaire du 4 mars 2021,

Considérant que le PCAET de Moulins Communauté est constitué :

- **D'un diagnostic** : ce document fait l'état des lieux du territoire sur les différents secteurs abordés par le PCAET (consommations énergétiques, productions d'énergie renouvelable et de son potentiel encore non exploité, bilan des émissions de GES, polluants atmosphériques, séquestration carbone, etc.)
- **D'une stratégie** : élaboré en lien avec les objectifs nationaux et régionaux et selon le diagnostic précédent, ce document fixe des objectifs territoriaux à atteindre à court, moyen et long terme (2030-2050).
- **D'un programme d'action** : suivant le diagnostic et la stratégie du territoire, Moulins Communauté a pu élaborer son programme d'action en concertation avec les acteurs de son territoire selon 6 axes :
 - o Axe 1 : Des collectivités engagées (la Communauté d'Agglomération et ses communes membres)
 - o Axe 2 : Sobriété et efficacité énergétique dans le bâtiment
 - o Axe 3 : Développer les énergies renouvelables
 - o Axe 4 : Adapter les pratiques aux enjeux et climat de demain
 - o Axe 5 : Un territoire aux mobilités adaptées
 - o Axe 6 : Développer l'économie locale et circulaire
 - o 25 fiches actions sont portées par Moulins Communauté et font référence à l'un de ces 6 axes

- **L'évaluation stratégique environnementale** : présente l'état environnemental de Moulins Communauté avant la mise en œuvre du PCAET, permettant ensuite de comparer et d'évaluer l'action du PCAET sur l'environnement.

Considérant que, conformément à l'article R 229-54 du code de l'environnement, le projet de PCAET a été déposé le 10 mars 2021 sur la plateforme de l'ADEME et envoyé par voie postale et électronique le 10 mars 2021 aux services de la DDT, valant saisine du Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes, du Président du Conseil Régional et de l'Autorité Environnementale,

Considérant les avis de l'Etat (DDT03) du 28 mai 2021, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 30 juillet 2021 et de l'Autorité environnementale du 7 juillet 2021, du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes du 20 octobre 2021

Considérant le mémoire en réponse aux différents avis rédigé par Moulins Communauté,

Considérant que, conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement, l'ensemble des pièces constitutives du PCAET et les différents avis ont été mis à disposition du public par voie électronique durant 30 jours du 15 octobre au 15 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver et de mettre en œuvre** le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 (PCAET) de Moulins Communauté qui comprend un diagnostic territorial, une stratégie « climat air énergie », un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

— RESSOURCES HUMAINES :

C.22.05 Personnel Communautaire : modification du tableau des effectifs

MONSIEUR PRUGNAUD : on en a parlé un petit peu tout à l'heure. Je vous ai dit que pour faire tourner, il nous fallait du monde. Ici, ce que l'on vous propose, c'est des régularisations, remplacements suite à mutations et ainsi de suite. Donc, il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet. En réalité, il y a quatre intégrations de contractuels à venir et il y a trois postes d'ouverts. Donc, évidemment, il nous faut faire cela. Un poste permanent de rédacteur principal, de deuxième classe, à temps complet. C'est une régularisation. Un poste temporaire d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet. C'est un remplacement en cours suite à un départ en mutation. Et, puis, de fixer la rémunération du poste de rédacteur assurant la fonction de responsable du magasin général sur la base du troisième échelon de l'échelle indiciaire des rédacteurs, associé au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade 1. De fixer également la rémunération du poste de rédacteur principal de deuxième classe assurant les fonctions d'assistant de direction générale des services sur la base du cinquième échelon de l'échelle indiciaire des rédacteurs principaux de deuxième classe associé au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade 1. Donc, sur avis de la Commission, voilà, d'inscrire les budgets nécessaires au budget communautaire.

MONSIEUR PERISSOL : question ? Oui.

MONSIEUR CHARRIER : j'ai une question. Enfin, je ne sais pas si c'est là qu'il faut la poser, peu importe. Est-ce qu'il y aura des embauches pour la Maison de la Rivière ? Pour gérer, pardon, pour s'occuper de la Maison de la Rivière. Excuse. Je repose une question parce que ça fait 2 ans et je ne vais pas revenir là-dessus mais on n'a toujours pas de budget prévisionnel sur le budget de fonctionnement. Donc, c'est pour ça si je demande s'il y a des embauches ou il n'y a pas d'embauches. Je veux savoir comment ça va être géré ? C'est tout. C'est pour une information

MONSIEUR PRUGNAUD : je me retourne en même temps vers mon collègue parce que je crois que c'est l'Office du Tourisme.

MONSIEUR BARBARIN : oui. Donc, en ce qui concerne la Maison de la Rivière, la Maison de la Rivière sera donc exploitée par, d'un côté, donc, le SIAP, donc tout ce qui concerne la partie patrimoine. Et, puis, d'un

autre côté, par l'Office de Tourisme. Donc, en ce qui concerne l'embauche, côté Moulins Communauté et, donc, du côté du SIAP, il y a un agent complémentaire qui va se partager entre l'activité du SIAP actuel et l'arrivée de la Maison de la Rivière. Par contre, ce qui est un autre sujet, comme vous le savez, il y a, aussi, la partie à laquelle nous avons délégué la délégation de service public à l'Office du Tourisme. L'Office du Tourisme envisage, donc, moi, je réponds au nom de l'Office du Tourisme parce que, malheureusement, ce pauvre Laurent n'est pas là pour vous répondre mais, en fait, avant, les points qu'on avait fait avec Laurent, c'était d'envisager d'embaucher trois personnes, donc, qui permettraient de travailler pendant six jours par semaine, c'est ça, si je ne me trompe pas.

MONSIEUR PERISSOL : ce qui pourra être fait, puisque ça a été présenté en conférence des Maires, et, évidemment, on pourra le représenter ici.

MONSIEUR BARBARIN : Barbara, à juste titre, me rappelle quand même que, dans un premier temps, on est en période test et, donc, on sera en CDD. Pour voir comment ça tourne. Par la suite, on verra si c'est trois ou si c'est deux enfin, mais je parle côté Office du Tourisme là.

MONSIEUR PERISSOL : ça a été testé pour 2 ans.

MONSIEUR BARBARIN : c'est ça, c'est ça.

MONSIEUR PERISSOL : donc, c'est un CDD pour deux ans et on verra comment on répond aux besoins.

MONSIEUR BARBARIN : donc, je ne sais pas si j'ai répondu à ta question

MONSIEUR LUNTE : et, techniquement, ça passe par une subvention de Moulins Communauté à l'Office de Tourisme pour financer ça ?

MONSIEUR BARBARIN : c'est la dotation comme chaque année, donc, bien sûr, on dote, en échange de cette délégation de service public, on dote l'Office qui va, en effet, être légèrement augmenté pour prendre en compte l'arrivée de l'activité qui aura sur la Maison de la Rivière. Moi, je ne vais pas y revenir parce que je pense que ça a déjà été largement débattu, sur cette Maison de la Rivière, et je voudrais dire rapidement mais je rappelle quand même à quel point cette Maison de la Rivière va nous apporter, pour nous tous, pour tout Moulins Communauté, les services que ça va nous apporter, aussi bien côté du SIAP pour la partie patrimoine mais côté aussi Office du Tourisme. Donc, ça va être un Office de Tourisme qui va être très largement ouvert dans l'année, qui va pouvoir largement recevoir le public, qui va pouvoir orienter le public sur toutes les activités et tous les patrimoines qui peuvent exister sur notre région. Donc, en fait, c'est vraiment un plus. C'est vrai que ça rajoute un petit peu de charges mais, en échange, ça apporte beaucoup en termes de développement, y compris économique et touristique.

MONSIEUR PERISSOL : merci. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer le vote. Alors, le vote, là, concerne, encore une fois, la création de trois postes qui ne sont pas liés à ça. Ça, on y reviendra. Voilà. Y-a-t-il, sur ces propositions, des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Merci, Noël.

Je passe la parole à Annick DELIGEARD sur la prise en charge par Moulins Communauté de l'étude du dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs proposés par le Conseil Départemental de l'Allier.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Noël PRUGNAUD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Considérant qu'afin de prendre en compte l'évolution des besoins en personnel permanent et temporaire de Moulins Communauté, il convient :

- **de créer :**
 - 1 poste permanent d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste temporaire d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet

Afin de déterminer les niveaux de rémunérations des emplois pourvus au titre de l'article 3-3, il convient :

De fixer la rémunération du poste de rédacteur assurant les fonctions Responsable du magasin général sur la base du 3^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des rédacteurs, associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.

De fixer la rémunération du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'Assistante de la Direction générale des services sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **de créer :**
 - 1 poste permanent d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste temporaire d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet

Afin de déterminer les niveaux de rémunérations des emplois pourvus au titre de l'article 3-3, il convient :

De fixer la rémunération du poste de rédacteur assurant les fonctions Responsable du magasin général sur la base du 3^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des rédacteurs, associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.

De fixer la rémunération du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'Assistante de la Direction générale des services sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.

- **D'inscrire** les budgets nécessaires au budget communautaire

— RURALITE :

C.22.06 Prise en charge par Moulins Communauté de l'étude du dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs proposé par le Conseil Départemental de l'Allier pour 3 communes

MADAME DELIGEARD : voilà. Donc, vous savez que Moulins Communauté a réalisé le portage pour 33 communes parce qu'un certain nombre de communes étaient parties avant dans ce dispositif. Donc, là, on avait dit qu'on prenait le reste à charge pour chaque commune. Donc, il s'agit des communes de Montbeugny, Trevol et Souvigny. Et le reste à charge, pour ces communes, pour le financement de l'étude, se situe entre 7 et 8 000 euros. Donc, on vous propose de rembourser ces communes de leur prise en charge. Voilà.

MONSIEUR PERISSOL : questions ? Contre ? Abstentions ? Merci.

MONSIEUR BARBARIN : alors, pour Souvigny, merci à vous tous d'accepter ce remboursement.

MADAME DELIGEARD : non, non. Mais on avait dit qu'on prenait, voilà, pour toutes les communes de Moulins Communauté

MONSIEUR PERISSOL : en tout cas, merci de le dire et je pense aussi que Guy CHARMETANT nous remercie. Bien, Annick.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération n° C 18.169 du 14 décembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire, déclarant d'intérêt communautaire l'accompagnement des communes (ingénierie, expertise, études) à la démarche de redynamisation commerciales de centre-bourgs et de centres-villes,

Vu le dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs mis en place par le Département de l'Allier, qui permet d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs démarches de redynamisation et de reconquête de leur centre-bourg et de favoriser leur attractivité,

Vu la délibération n° C 21.52 du 8 avril 2021 relative au portage par Moulins Communauté de l'étude du dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs proposé par le Conseil Départemental de l'Allier, création d'une AP/CP et accompagnement de communes,

Vu la délibération n° C 21.137 du 22 septembre 2021 relative au portage par Moulins Communauté de l'étude du dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs proposé par le Conseil Départemental de l'Allier, création d'une AP/CP modification n°1/2021,

Considérant que la commune de Montbeugny s'est engagée dans l'étude de reconquête pour un montant total de 37 912.50 € HT, a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 60% (soit 22 747.50 €) et de l'Etat à hauteur de 20 % au titre de la DETR (soit 7 582.50 €), peut solliciter la prise en charge du montant restant à charge à savoir 7 582.50 € HT, une fois l'ensemble des factures acquittées,

Considérant que la commune de Trévol s'est engagée dans l'étude de reconquête pour un montant total de 39 125 € HT, a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 60% (soit 23 475 €) et de l'Etat à hauteur de 20 % au titre de la DETR (soit 7 825 €), et peut solliciter la prise en charge du montant restant à charge à savoir 7 825 € HT, une fois l'ensemble des factures acquittées,

Considérant que la commune de Souvigny s'est engagée dans l'étude de reconquête pour un montant total de 39 825 € HT, a bénéficié de l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 60% (soit 23 895 €) et de l'Etat à hauteur de 20% au titre de la DETR (soit 7 965 €), et peut solliciter la prise en charge du montant restant à charge à savoir 7 965 € HT, une fois l'ensemble des factures acquittées,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De verser** à la commune de Montbeugny, dès lors que l'ensemble des factures seront acquittées et qu'elle en fera la demande, la somme de 7 582 € HT correspondant au reste à charge pour celle-ci, de l'étude de reconquête de centre-bourg initiée par la commune pour un montant de 37 912.50 € HT,
- **De verser** à la commune de Trévol, dès lors que l'ensemble des factures seront acquittées et qu'elle en fera la demande, la somme de 7 825€ HT correspondant au reste à charge pour celle-ci, de l'étude de reconquête de centre-bourg initiée par la commune pour un montant de 39 125 € HT,
- **De verser** à la commune de Souvigny, dès lors que l'ensemble des factures seront acquittées et qu'elle en fera la demande, la somme de 7 965€ HT correspondant au reste à charge pour celle-ci, de l'étude de reconquête de centre-bourg initiée par la commune pour un montant de 39 825 € HT.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

— AMENAGEMENT/ URBANISME/ HABITAT/ TRAVAUX :

C.22.07 Cession d'une partie de la parcelle YN 14 située sur la commune de Toulon sur Allier au profit de GIE CLEA dans le cadre du projet de la RCEA et de l'aménagement de l'A79

MADAME DELIGEARD : alors, il s'agit de la cession d'une partie de la parcelle YN 14 située sur la commune de Toulon sur Allier au profit de GIE CLEA dans le cadre du projet de la RCEA et de l'aménagement de l'A79. Donc, d'une parcelle cadastrée YN 14 P d'une superficie de 31 700 m² en réserve foncière. Il s'agit surtout de la compensation. Et une autre parcelle de 1 415 m² pour la régularisation des travaux de construction du giratoire. La superficie totale est de 33 115 m² pour un total de 265 486 euros.

MONSIEUR PERISSOL : questions ? Oui, Guy CHARMETANT.

MONSIEUR CHARMETANT : oui, simplement sur la partie A et B, sur la carte, c'est marqué que c'est à l'Etat et, dans la délibération, c'est marqué que c'est à CLEA.

MADAME DELIGEARD : c'est CLEA qui prend, oui.

MONSIEUR CHARMETANT : donc, ce n'est pas l'Etat.

MADAME DELIGEARD : ah non, ce n'est pas l'Etat.

MONSIEUR CHARMETANT : non parce que, sur la carte, il y a marqué Etat.

MADAME DELIGEARD : non mais c'est CLEA.

MONSIEUR CHARMETANT : oui, oui, d'accord. Bon, bien je comprends mieux. Merci.

MONSIEUR CHARMETANT : et qu'est-ce qu'on va faire du reste, nous, la partie bleue ?

MADAME DELIGEARD : la partie bleue, et bien, ça, je ne sais pas. Ça reste à Moulins Communauté, je ne sais pas ce qu'on fera. Voilà. A réfléchir. Je ne sais pas si Philippe

MONSIEUR BOISMENU : on verra ça dans la vision d'ensemble avec la base de vie et tout ça.

MONSIEUR PERISSOL : y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

MADAME DELIGEARD : ensuite, il s'agit de la cession de la parcelle YD 31 toujours à Toulon au profit de FAURIE Trucks.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2224-34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 5211-37,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu l'avis des domaines en date du 10 Septembre 2021,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire n°C19.137 du 28 Novembre 2019,

Considérant que la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), qui emprunte la RN79 sur un linéaire d'environ 88,5 KM, n'est aujourd'hui que partiellement aménagée à 2X2 voies et que son trafic présente une part de poids lourds très importante,

Considérant que l'amélioration de la sécurité routière sur cette section de la RCEA est un enjeu primordial à traiter et qu'afin d'accélérer la mise en œuvre des aménagements nécessaires, l'Etat français, représenté par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a lancé, le 21 Avril 2017, une consultation européenne afin de confier à un partenaire privé, dans le cadre d'un contrat de concession, l'aménagement en autoroute payante à 2X2 voies de la RN79 entre Sazeret et Digoin. Cet itinéraire, une fois mis aux standards autoroutiers, sera désigné sous le nom d'autoroute A79,

Considérant que le groupement Eiffage/APRR, concessionnaire attributaire a confié la conception de l'autoroute A79 au GIE CLEA,

Considérant que la réalisation de ce projet concerne plusieurs parcelles situées à Toulon-sur-Allier dont Moulins Communauté est propriétaire :

- La parcelle YN 14, d'une superficie de 120 560 m², sur laquelle est prévue l'implantation d'une base de vie pour toute la durée du chantier,

- La parcelle YD 21, d'une superficie totale de 44 590 m² :

- Une partie de 13 270 m², nécessaire pour la modification de l'emprise de la bretelle de sortie depuis Digoin,
- Le reste de la parcelle (26 540 m²), en vue de mettre en œuvre les mesures compensatoires environnementales induites par le projet,

- La parcelle YD 23, d'une superficie de 63 490 m², en vue de réaliser la bande transporteuse et de mettre en œuvre les mesures compensatoires environnementales induites par le projet,

- La parcelle YD 31 d'une superficie de 40 630 m², en vue de réaliser la bande transporteuse et de mettre en œuvre les mesures compensatoires environnementales induites par le projet,

- Les parcelles BB 29, YN 11 et YN 12, d'une superficie totale de 112 976 m², en vue de réaliser une aire de service,

Considérant que le GIE CLEA a déjà procédé à l'acquisition des 4 parcelles BB n°29, YN n°11, YN n°12 et YD n°21 (en partie) auprès de Moulins Communauté dans le cadre du projet d'aménagement de l'A79, représentant une superficie totale de 126 246 m²,

Considérant qu'une acquisition foncière supplémentaire doit être réalisée par GIE CLEA en plus de celles déjà effectuées notamment pour l'alimentation du stock de l'aménagement foncier et en régularisation des travaux de construction du giratoire sur la RCEA, d'une superficie totale de 33 315 m², sur la parcelle YN 14 située à Toulon sur Allier :

- Parcelle cadastrée YN 14p, d'une superficie de 31 700 m² (Réserve Foncière),
- Parcelle cadastrée YN 14p, d'une superficie de 1 415 m² (Régularisation des travaux de construction du giratoire),

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession d'une partie de la parcelle YN 14 à GIE CLEA dans le cadre du projet d'aménagement de l'A79, représentant une superficie totale d'environ 33 115 m², pour un montant total de 265 486 €
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.

C.22.08 Cession de la parcelle YD 31 à Toulon sur Allier au profit de FAURIE Trucks

MADAME DELIGEARD : donc, la superficie est d'environ 4 509 m². Donc, 30 532 m² à 25 euros pour la zone constructible, soit 773 227 euros et, pour la zone non constructible, 9.977 m² à 1 euro. Voilà.

MONSIEUR PERISSOL : question ? Oui, Guy CHARMETANT.

MONSIEUR CHARMETANT : par rapport à ces terrains-là, donc, c'est très bien. Mais ce qui me gêne un petit peu là-dedans, aussi bien d'ailleurs pour les Petits Vernats, c'est bien pour la communauté d'agglomération mais on achète un terrain et on le revend trois fois, voire quatre, cinq fois et demi, comme ici, là. L'évaluation des Domaines, il est à 163 000 euros. Et on revend ça à 775 000 euros. Donc, très bien pour la Com. D'agglô mais est-ce que la Com. D'agglô, elle est chargée de faire et légalement aussi, juridiquement. On joue les marchands de biens là. Et aussi bien pour les Vernats d'ailleurs, où on a acheté 5 euros et on revend à 15 euros.

MADAME DELIGEARD : oui mais sur la zone des Petits Vernats, on fait tous les aménagements.

MONSIEUR CHARMETANT : ah d'accord, oui. Mais, là, il n'y a pas d'aménagements.

MADAME DELIGEARD : je laisse la parole à Philippe, là, pour ces zones-là.

MONSIEUR BOISMENU : pour la zone des Petits Vernats, d'abord, on n'a pas acheté 5 euros, on a acheté 8,30 euros et on revend 15. Mais il faut bien amortir tous les services de voirie et les électricités, et tout ce que l'on a fait avant dans l'économie globale de la zone. Parce que, ce qu'on a payé avant, il faut bien le réamortir à un moment. Je ne disconviens pas que nous ayons vendu un peu plus cher que cela. Mais, pour la parcelle Renault Trucks, pourquoi vendre alors à un prix inférieur à une valeur de marché ? Parce que je pense que, certes, nous ne sommes pas des marchands de biens mais, pour financer d'autres projets qui ont moins de budget ou moins de choses, sur ce sujet-là, et 25 euros, je vous rappelle que nous sommes encore inférieurs au prix du marché de certaines villes et de certains collègues qui sont pas loin de nous via CCI par rapport au prix de vente de leurs terrains qui sont juste en face de nous. Donc, je me dis que, quand le client est là, que son modèle économique tourne avec un prix au m² comme celui-ci, et bien, il est dommage de ne pas pouvoir vendre le prix du marché et de ne pas bénéficier de ça, d'avoir un excédent pour d'autres développements et tu l'as dit tout à l'heure et nos collègues l'ont dit d'autres acquisitions foncières qui nous permettront de continuer à faire tourner la machine et de faire venir d'autres entreprises et d'autres activités. Merci.

MONSIEUR CHARMETANT : ce qui veut dire que le service des Domaines ne connaît pas la valeur du terrain tant mieux, tant mieux pour nous.

MONSIEUR BOISMENU : je ne m'engagerai pas à donner un jugement pour le service des Domaines.

MONSIEUR CHARMETANT : mais bon, tant mieux pour Moulins Communauté mais est-ce que c'est une façon d'accueillir les entreprises ? C'est là-dessus que j'ai un petit peu un doute, moi.

MONSIEUR BOISMENU : et bien, c'est-à-dire qu'on ne leur a pas mis un revolver sur la tempe pour qu'ils signent le compromis. Et, au contraire, sur cette parcelle-là, on avait plutôt dix clients qu'un client, je veux dire que si on avait vraiment voulu faire les marchands de tapis, nous aurions vendu beaucoup plus cher.

MONSIEUR PERISSOL : Yannick MONNET.

MONSIEUR MONNET : alors, c'est juste une question pour essayer de comprendre. Si on le vend au-dessus du marché et qu'il y a beaucoup de clients, qu'est-ce qui prédétermine notre choix ? Parce qu'il y a certainement d'autres entreprises qui sont intéressées et qui peuvent contester le fait qu'il y en a qui ont été favorisés. Donc, c'était quoi la procédure sur cette vente ?

Intervention hors micro

MONSIEUR MONNET : mais on peut poser des questions.

Intervention inaudible

MONSIEUR PERISSOL : On a tous entendu la question comme quoi on s'étonne d'arriver à optimiser une vente. Mais ce n'est pas toi là. Voilà les conséquences que ça a. Tout ça est enregistré mais allons-y, continuez comme ça, c'est ahurissant.

MONSIEUR MONNET : mais je pose juste la question parce qu'on pourrait nous opposer du favoritisme.

MONSIEUR PERISSOL : mais il n'y a aucun problème, tu peux la poser c'est la suite de l'information précédente

MONSIEUR BOISMENU : alors, il n'y a pas de favoritisme. C'est le premier qui a déclenché son activité, qui avait un projet cohérent, qui a d'ores et déjà déposé un permis de construire, je me retourne vers le Maire de Toulon-sur-Allier qui allait, dans la rapidité, pour pouvoir créer de l'emploi, prendre en charge les aménagements et que le projet soit le plus vite possible opérationnel. Qui dit plus vite possible opérationnel dit le plus vite possible créations d'emplois, plus vite possible construction, investissements et faire marcher nos entreprises puisqu'ils travaillent, pour la construction, avec des entreprises locales.

MONSIEUR PERISSOL : bien. Y-a-t-il des oppositions ? Des Abstentions ? Donc, tout le monde se réjouit de cette opération. Merci. Annick, continue.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la lettre d'intention d'achat de la société FAURIE Trucks en date du 18 Octobre 2021,

Vu l'avis des domaines en date du 8 Février 2022,

Considérant le projet de la société FAURIE Trucks de transférer son activité actuellement implantée à Avermes,

Considérant que la société FAURIE Trucks a fait part de son intérêt d'acquérir l'intégrité de la parcelle YD 31 à Toulon-Sur-Allier, pour une superficie d'environ 40 509 m²,

Considérant que la parcelle YD 31 située sur la commune de Toulon-Sur-Allier, lieu-dit « Moulin de Sannes », propriété de Moulins Communauté est libre de toute occupation.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession de la parcelle YD 31 sur la commune de Toulon Sur Allier, lieu-dit « Moulin de Sannes » pour une superficie d'environ 40 509 m² au profit de la société FAURIE Trucks dans la cadre de son projet, pour la somme de 773 277 € soit : 30 532 m² à 25€ / m² en zone constructible et 9977 m² à 1€ / m² en zone non constructible.
- **D'autoriser** le Président ou la vice-présidente déléguée à l'Aménagement du territoire – Ruralité - Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

C.22.09 Fixation de la redevance au titre de l'occupation du Domaine Public pour la terrasse du restaurant de la Maison de la Rivière Allier

MADAME DELIGEARD : voilà. Donc, c'est pour la fixation de la redevance au titre de l'occupation du Domaine Public pour la terrasse du restaurant de la Maison de la Rivière Allier. Donc, il s'agit d'une terrasse de 240 m². Donc, la fixation de la redevance annuelle est de 30 euros le mètre carré, soit 7 200 euros par an pour cette redevance.

MONSIEUR PERISSOL : question? Oui, Annie CHARMANT.

MADAME CHARMANT : je voulais savoir pourquoi la redevance de la terrasse ne revient pas à la Ville de Moulins sur l'occupation du domaine public ?

MADAME DELIGEARD : c'est Moulins Communauté

MADAME CHARMANT : qui a acheté le terrain ?

MADAME DELIGEARD : ben oui, c'est Moulins Communauté qui a acheté l'ancien bâtiment

MADAME CHARMANT : et bien oui mais c'est parce que c'est marqué domaine public.

MONSIEUR PERISSOL : le Maire de Moulins n'est pas solidaire de la question. Je vous le dis franchement. Je me réjouis que ça aille à Moulins Communauté. C'est un projet porté par Moulins Communauté. Il est normal que la recette de la terrasse aille à Moulins Communauté. OK. Autre question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Alors, Nicole TABUTIN, Mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Annick DELIGEARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant qu'une terrasse d'une superficie d'environ 240 m² est mise à disposition du preneur du restaurant de la maison de la Rivière Allier,

Considérant que cette terrasse a une emprise sur le domaine public,

Considérant alors que le preneur du restaurant de la maison de la rivière Allier doit payer une redevance pour son occupation du domaine public,

Considérant donc la nécessité de fixer une redevance annuelle au titre de l'occupation de la terrasse du restaurant de la Maison de la Rivière Allier,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le tarif de 30 € / m² soit une redevance annuelle de 7200 € par an, durant la durée de l'exploitation du restaurant de la maison de la rivière,
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement du Territoire – Ruralité - Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

— HABITAT :

C.22.10 Mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

MADAME TABUTIN : Monsieur le Président, vous me permettez tout simplement de laisser la parole à mon collègue, Frédéric VERDIER, qui s'est beaucoup impliqué aussi dans ce dossier. Voilà. Frédéric, vas-y.

MONSIEUR VERDIER : merci. A égalité avec toi, Nicole, puisqu'on était ensemble lors de plusieurs réunions. Le SPPEH, ça fait suite à ce qu'on a parlé déjà tout à l'heure. Aujourd'hui, il existe des aides pour le public via l'ANAH et il y a un trou dans la raquette pour les autres publics. Et puis, avant peut-être de rentrer dans le détail, on nous avait posé des questions en commission, par exemple, sur les propriétaires bailleurs, y compris les sociétés sous forme de SCI, ils pourront en bénéficier. On nous avait posé, par rapport au bilan. Est-ce qu'on ferait un bilan de première année pour après un bilan de deuxième année ? A priori, le bilan, il sera fait au bout de la deuxième année. Vous allez voir, finalement, on ne va partir d'abord que pour 18 mois. Mais c'est quelque chose qui a envie d'être pérennisé. Les chiffres qu'on va vous donner, ils sont faits pour deux ans. Si on ne fait pas les 2 ans, ils sont proratisés bien sûr, sur 18 mois.

Donc, le SPPEH, c'est quoi ? C'est un guichet, d'abord unique, auquel tous les particuliers pourront questionner. Tous ceux qui auront envie d'améliorer énergétiquement leur bâtiment, leur maison. Ça, c'est important. Vraiment. Diminuons nos consommations. C'est vraiment un Leitmotiv. Comment ça va se passer ? Et bien, ça va être organisé par le Département. Alors, toutes les EPCI du Département aujourd'hui, sont en train de répondre comme nous, en train de prendre des délibérations, pour autoriser - le Département qu'on remercie- de pouvoir aller à cet appel d'offres. En vérité, si on répond tous, l'appel d'offres, il est déjà pratiquement acquis. Parce que c'est quelque chose qui est vraiment porté pour ces diminutions. Comment ça se passera au niveau des personnes qui vont œuvrer là-dedans ? Ça va nécessiter une dizaine de personnes. Une personne qui sera du Département, qui sera la personne qui va coordonner tout ça. Et le Département, pour essayer d'aller le plus vite possible parce que, embaucher, aujourd'hui, des économistes de flux ou des gens qui sont dans ce domaine, c'est devenu compliqué. Il va externaliser sur un bureau d'études. Ce qui est très intéressant, c'est qu'on va pouvoir se mettre en route très, très vite. Puis, surtout, les bureaux d'études, ils ont déjà cette expérience de ce qu'il se passe. Donc, on va aider les gens à essayer de trouver la meilleure solution pour leur bâtiment aussi bien technique qu'en termes de finances, c'est-à-dire leur accès aux certificats d'économie d'énergie ou à des subventions potentielles qui peuvent exister au Département, Région, peut-être Com. D'agglo. Ça, c'est super intéressant.

Alors, bien sûr, il y a un petit coût pour notre collectivité. Alors, le coût total de l'opération, sur deux ans, il est pour tout le monde, à 1 478 000 d'euros. Ça correspond à 0,5 euro par habitant. Sauf que le Département va nous aider en prenant en charge, pour notre première année, 75% de cette somme et, pour la deuxième année, 50% de cette somme. Ce qui resterait à charge de notre collectivité, ça fait 11.149 euros pour 2022. Effectivement, si on ne fait que six mois, on divisera cette somme en deux. Et, pour 2023, la somme de 26.810 euros. Je viens de vous le dire. Ils ne réclament que 50% de la subvention. En même temps, on a cette ambition mais on n'aurait pas les moyens de créer cette entité pour pouvoir aider les gens. Donc, on trouve qu'on est plutôt un peu opportunistes mais, tant mieux, parce que c'est dans le bon sens.

Élément d'actualité parce que, au départ, ces gens-là devaient peut-être être dans les salles du Conseil Départemental à Moulins. Mais il y a eu une réunion le 9 mars 2022, à laquelle a assisté Lydie-Anne BRAZY et qui nous indique qu'il y aurait des permanences qui seraient organisées au siège de Moulins Communauté et, peut-être et probablement aussi, au sein des Maisons France Services en milieu rural, ce qui, pour moi, est une très bonne idée. Ce qui va permettre aussi aux gens de peut-être aller au plus près de leur truc.

Ça, dans 18 mois, il faudra qu'on reparle de ça mais je pense qu'il faut le densifier et ce sera vraiment l'intérêt pour notre territoire pour les années à venir.

MONSIEUR PERISSOL : questions ? Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour cette approbation unanime.

Alors, la délibération suivante est retirée. Elle viendra une autre fois, sur le chemin de halage.

Nous passons, Philippe, Convention de partenariat de soutien à l'entrepreneuriat avec l'Association Réseau Entreprendre Auvergne

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Nicole TABUTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, aussi dite de manière abrégée « loi de transition énergétique »,

Considérant que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 poursuit des objectifs ambitieux de rénovation de l'habitat. Notamment celui de rénover 500 000 logements par an à compter de 2017.

Considérant qu'elle conforte le rôle du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) qui assure « l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique.

Ce service assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés ».

Le Service de la performance énergétique est financé, d'une part, par le programme national (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique - SARE », basé sur le mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) et d'autre part, par la Région Auvergne Rhône-Alpes via un système de primes.

Il est aussi financé par les porteurs de projets locaux que sont le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale EPCI.

Les missions du SPPEH s'articulent autour de plusieurs volets :

- L'information, le conseil personnalisé et l'accompagnement des ménages dans un projet global ;
- L'animation auprès du petit tertiaire pour les guider vers la rénovation ;
- La communication et la sensibilisation/formation à l'échelle territoriale (ménages, acteurs locaux, professionnels...) pour contribuer à la structuration d'une offre complète sur le territoire.

Pour répondre aux objectifs et couvrir tout le territoire départemental, l'organisation, s'appuyant sur tous les EPCI, repose sur :

- Un guichet unique, point d'entrée des demandes avec un premier niveau d'information : juridique, technique, financière et sociale, porté par le Département ;
- Un pool de conseillers techniques (estimé à 9 ETP) qui réaliseront de l'information de deuxième niveau, du conseil personnalisé, de l'accompagnement des ménages aux travaux de rénovation, des visites...
- Un coordinateur qui assurera le suivi et la mise en œuvre du SPPEH, la mobilisation des partenaires et des professionnels, la coordination des interventions du pool technique et du guichet unique...recruté par le Département.

Il est proposé que les missions du conseiller technique soient externalisées par le Département de l'Allier, pour :

- Informer et conseiller les ménages, quel que soit leur niveau de ressources, sur les questions de rénovation de l'habitat ;
- Réaliser du conseil personnalisé (Informations sur les aides et financements spécifiques) et établir le plan de financement du projet (aides mobilisables) ;
- Accompagner les ménages non-éligibles aux aides de l'Anah, dans la définition et la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (visite sur site, évaluation énergétique, aide au choix de scénario de rénovation énergétique et un accompagnement à la définition du programme de travaux, assistance à l'analyse des devis pour vérifier leur conformité) ;
- Assister le demandeur à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie et à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides ;
- Informer et conseiller le petit tertiaire privé ;
- Participer à la dynamique locale de rénovation, en lien avec les artisans et les professionnels de l'immobilier locaux.

La participation minimale des EPCI et du Département devant être de 0,5 € par habitant/an, a minima, le Conseil Départemental financera 75% des dépenses liées au SPPEH prévues en 2022 et 50% de celles des postes prévues en 2023. Les EPCI s'engagent à prendre en charge financièrement les coûts du SPPEH à hauteur de 25% en 2022 et 50% en 2023.

Considérant la participation minimale des EPCI et la répartition de ce financement avec le Département, la part de Moulins Communauté est estimée à 11 149 € en 2022 et 26 810 € pour 2023.

Considérant qu'une convention de coopération horizontale sera conclue afin de régir les relations entre le Département de l'Allier et les 11 EPCI afin de définir les moyens déployés sur chaque territoire et le mode de fonctionnement du SPPEH.

Ainsi, le Département déposera le dossier de financement auprès de la Région au nom et pour le compte des 11 EPCI.

À ce titre, il aura en charge :

- D'assurer l'interface avec la Région (reporting d'activité du service de la performance énergétique participation aux comités régionaux...);
- De prendre en charge directement les missions de guichet unique et de coordination (recrutement...);
- De lancer une consultation pour la prestation externalisée de conseils techniques (pool conseillers) et assurer l'interface avec les PTRE ;
- De répartir l'équipe des conseillers techniques sur le territoire et d'assurer leur coordination ;
- D'animer les instances de pilotage (, COPIL, groupes de travail thématiques ...);
- De co-définir avec les EPCI de et déployer un plan de communication du service de la performance énergétique ;
- De percevoir les financements de la Région et assurer la ventilation des dépenses et recettes en lien avec la clé de répartition validée ;
- De conclure les conventions avec les EPCI.

Ce service départemental de la performance énergétique pourra également s'appuyer sur l'ADIL de l'Allier afin de bénéficier de l'expertise historique développée en matière de conseils techniques et surtout juridiques aux particuliers sur les questions liées à l'habitat, ainsi que sur celle des différents partenaires en matière d'animation des réseaux de professionnels.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la structuration du service de la performance énergétique à l'échelle départementale, telle qu'exposée ci-dessus ;
- **De donner** mandat au Conseil départemental de l'Allier pour porter la candidature à l'appel à projets auprès de la Région et percevoir l'intégralité des fonds régionaux pour le compte de l'EPCI ;
- **D'approuver** les modalités de financement indiqué ;

- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement d'une subvention au bénéfice du Département représentant un montant de 11 149 € en 2022 et 26 810 € pour 2023-crédits inscrits aux budgets des exercices concernés - au titre du fonctionnement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) pour la période de 2022-2023.
- **D'approuver** la convention de coopération avec le Conseil départemental de l'Allier et **autoriser** le Président, ou son représentant, à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

— **GRANDS TRAVAUX :**

C.22.11 Convention pour le versement d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération de Moulins au SDE03 – chemin de halage

Délibération retirée

— **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

C.22.12 Convention de partenariat de soutien à l'entrepreneuriat avec l'Association Réseau Entreprendre Auvergne

MONSIEUR BOISMENU : alors, l'Association Réseau Entreprendre a été créée en 2004 au sein d'un réseau national. Cette association est composée de chefs d'entreprise et de dirigeants, dont vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs. Le Réseau Entreprendre met en place un accompagnement financier à travers un système de prêt d'honneur, de l'accompagnement personnalisé et individuel, de l'accompagnement collectif et il y a un parrain qui est nommé et qui suit le nouveau chef d'entreprise. Les conditions financières sont une participation de Moulins Communauté à hauteur de 8 000 euros annuels et une part variable à raison de 1 000 euros par projet accompagné sur le territoire de Moulins Communauté, avec un plafond de 8 000 euros, c'est-à-dire soit 8 dossiers. Pourquoi 8 dossiers ? Parce que ce sont toujours des gros dossiers. Donc, ce qui fait qu'on n'en a jamais eu 8 d'un coup et on n'en n'a jamais eu énormément à chaque fois. Parce qu'il existe des réseaux d'aide à l'entrepreneuriat plus modestes et c'est surtout ceux-là qui ont de l'activité. Donc, la Commission de développement économique et commercial du 15 février a émis un avis favorable et le Bureau Communautaire du 2 mars également. Donc, on vous demande d'approuver cette convention.

MONSIEUR PERISSOL : y-a-t-il des questions ? Pas de questions ? Contre ? Abstentions ? Merci. Merci, Philippe. Je passe la parole à Bernadette : Convention entre La Ville de Moulins – Moulins Communauté et l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir (PBPA), alors ce n'est pas pour l'organisation à venir, c'est l'organisation du Salon des patrimoines Bourbonnais qui a eu lieu samedi et dimanche derniers et qui a été un grand succès et je les remercie beaucoup de leur salon.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Philippe BOISMENU,

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Moulins Communauté du 10 octobre 2014 validant la signature d'une convention 2014 -2016,

Vu la délibération en date du 10 mars 2022 de désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein des comités d'engagement ou des comités de sélection des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Moulins Communauté du 20 juin 2016 validant la signature d'une convention 2016 -2018,

Considérant l'association Réseau Entreprendre Auvergne, créée en 2004 au sein du réseau national Réseau Entreprendre,

Considérant que l'association est composée de chefs d'entreprises et de dirigeants dont la vocation est de faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs,

Considérant que le cœur de cible de Réseau Entreprendre est constitué majoritairement de PME,

Considérant que Réseau Entreprendre met en place :

- Un accompagnement financier à travers un système de prêts d'honneur
- De l'accompagnement personnalisé et individuel
- De l'accompagnement collectif
- Un suivi par des parrains, chefs d'entreprises confirmés

Considérant que l'action de Réseau Entreprendre permet à des créateurs d'entreprises de réaliser leurs projets avec un accompagnement humain et financier,

Considérant que Réseau Entreprendre œuvre pour renouveler et densifier le tissu économique en milieu rural et urbain,

Considérant que Mr Philippe BOISMENU, Vice-Président de Moulins Communauté en charge du Développement Économique, Commerce et Enseignement Supérieur et Mme Eliane HUGUET, Présidente de la Commission Développement Économique de Moulins Communauté, seront respectivement titulaire et suppléante pour assister aux comités d'engagement de Réseau Entreprendre Auvergne,

Considérant la précédente convention entre Réseau Entreprendre et Moulins Communauté sur la période 2016 – 2018,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat entre Moulins Communauté et Réseau Entreprendre Auvergne pour une durée de 3 ans et le versement, par an, d'une part variable de 8 000€
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Économique à signer la convention de partenariat 2022 -2024.

Il est précisé que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

— PATRIMOINE :

C.22.13 Convention entre La Ville de Moulins – Moulins Communauté et l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir (PBPA) pour l'organisation du Salon des patrimoines Bourbonnais

MADAME MARTIN : oui, la convention suivante concerne donc, un événement qui s'est produit le week-end dernier à l'espace Vilars et qui a rencontré, pour sa première édition, un vif succès. Cette manifestation, organisée à l'initiative de l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir, réunissait sur le site une soixantaine d'associations tournées vers les patrimoines et, particulièrement, le patrimoine naturel. Ce salon était organisé à trois voies : l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir, la Ville de Moulins pour la mise à disposition de la salle, du personnel et l'installation logistique de tout le dispositif déployé plus les panneaux déco dont elle dispose et une partie de la communication, et Moulins Communauté dans le cadre de son service patrimoine, qui était présent sur la durée du salon et prenant, à sa charge, les impressions de plaquettes, affiches et calicots, sachant que ce salon devrait tourné les prochaines années, à Vichy, à Montluçon.

MONSIEUR PERISSOL : merci. Y-a-t-il des questions ?

MONSIEUR LAROCHE : et, finalement, sur ce projet, Moulins Communauté, on met combien ?

MADAME MARTIN : alors, je ne peux pas te dire, non, je ne peux pas te dire combien. Je vais te dire pourquoi. Parce que ça dépend, aujourd'hui, effectivement, c'est le service communication qui a en charge, par des conventions avec les différents prestataires avec lesquels il travaille. Donc, on aura une vision globale dans quelque temps du montant. C'est déjà pris en charge par l'ensemble de la communication du territoire.

MONSIEUR LAROCHE : oui mais tu as un ordre de grandeur quand même ?

MADAME MARTIN : non, je ne suis pas chargée de la communication. Et je n'ai pas d'ordre de grandeur. Je peux te dire, pour la Ville de Moulins

MONSIEUR LAROCHE : moi, d'une manière générale, je vais voter pour mais, d'une manière générale, je n'aime pas quand on vote des subventions à des manifestations qui ont déjà eu lieu. Et encore moins quand on ne sait pas combien on y met. Je trouve, à mon goût, c'est moyen.

MADAME MARTIN : alors, pour mon goût aussi, c'est très moyen. Je vais te dire simplement la chose, c'est qu'on ne pouvait pas voter cette convention auparavant, elle nous est arrivée un peu tardivement par rapport à l'organisation de nos conseils. Donc, voilà pourquoi la manifestation nous a paru suffisamment intéressante pour le territoire pour qu'on puisse quand même déroger à nos principes. Quant au montant de ce que ça va coûter en termes de communication, d'après ce que j'ai vu, les plus impliqués financièrement, sont plutôt effectivement les services de la Ville de Moulins. Quant au Moulins Communauté, comme je te l'ai dit, en termes de personnel, il y a l'engagement du service patrimoine qui était présent sur cette manifestation. Et quant à la communication, je laisserai le service concerné répondre sur le sujet.

intervention hors micro

MONSIEUR THIEULEUX, Directeur du Cabinet du Président : oui, pour être précis, effectivement, les organisateurs sont venus nous voir un petit peu tardivement par rapport à notre processus de décision et c'est vrai que, parfois, la vie associative ne correspond pas forcément à notre calendrier de conseils. Leur première demande était une demande de subventions. Ce qui a été vu, c'est qu'ils travaillaient avec tout un tas de prestataires avec qui nous avons, nous, des marchés publics de grande ampleur et qui sont beaucoup moins coûteux et j'ai préféré prendre sur le budget de la communication, qui est le même, qui n'a pas évolué, que vous avez voté et validé, et, donc, prendre sur ces marges-là, à travers les marchés existants, plutôt que de donner une subvention sèche qui aurait été rajoutée sur un budget que vous n'aviez pas validé. Et, donc, sur les actions de communication habituelles de Moulins Communauté pour payer ces factures-là et les payer au meilleur coût plutôt que de donner. Alors, c'était à peu près 3 000 euros je crois, qu'ils nous demandaient, de dépenser directement à travers nos marchés déjà existants et sur des enveloppes déjà existantes. Mais je vous donnerai les détails puisque, effectivement, par exemple, au dernier moment, ils nous ont demandé d'imprimer un flyer avec le programme. On l'a imprimé en interne à la Ville de Moulins. C'est pour ça qu'on n'a pas le détail exact de la répartition entre l'impression d'un côté, les impressions des affiches, la création de l'autre, et on vous donnera tous les détails, Monsieur LAROCHE, il n'y a aucun problème.

MONSIEUR LAROCHE : oui, votre réponse n'enlève rien à mon point de vue. Parce que des associations pour lesquelles c'est vital qu'ils aient des subventions et qui les demandent après l'organisation de manifestations, ça me semble tirer par les cheveux quand même.

MONSIEUR THIEULEUX : non, non. Ils n'ont pas demandé après la manifestation. Ils l'ont demandé avant la manifestation mais la manifestation a eu lieu avant notre Conseil Communautaire.

MONSIEUR LAROCHE : ça vaut mieux quand on a donné la subvention pour les 10 ans de l'AOC à Saint-Pourçain où on n'est même pas sûr que le dossier de demande de subvention soit arrivé. Comme quoi on s'améliore quand même un peu. Mais bon, ce n'est pas d'une rigueur que je souhaite.

MONSIEUR PERISSOL : oui, Guy CHARMETANT.

MONSIEUR CHARMETANT : oui, simplement, personnellement, je n'étais pas là ce week-end mais il paraît que c'était vraiment un succès extraordinaire. Et, pour compléter Jean-Michel, on ne vote pas une subvention, on vote une convention, d'accepter la convention qu'il y a entre la Ville de Moulins et Moulins Communauté et l'association du Patrimoine Bourbonnais. Et, derrière, il y a l'équivalent, apparemment, il n'y a pas de subvention, c'est un équivalent. La Ville de Moulins fournit du matériel et la Communauté d'agglomération aussi. On accepte la convention. On ne vote pas une subvention. Enfin, ou alors je ne sais pas lire. C'est peut-être ça.

MONSIEUR LAROCHE : j'ai dit que je voterais pour mais ça me semble biscornu quand même.

MONSIEUR CHARMETANT : ben, pour moi, pour une fois, je trouve ça super clair.

MONSIEUR PERISSOL : ça restera dans les annales. C'est bien la première et unique fois.

MONSIEUR LAROCHE : comme quoi tout le monde peut s'améliorer.

MONSIEUR PERISSOL : oui, et bien, OK. Alors, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette approbation unanime.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette MARTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Vu la délibération n° C. 18.24 en date du 02 mars 2018 relative à la prise de compétence supplémentaire Pays d'art et d'histoire par Moulins Communauté,

Vu la convention Pays d'art et d'histoire signée le 7 janvier 2021 avec le ministère de la Culture,

Considérant que le label Pays d'art et d'histoire qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie,

Considérant que le développement des partenariats, notamment avec les associations, participe au renforcement de l'action de médiation menée par le service Pays d'art et d'histoire,

Considérant l'intérêt, d'un point de vue de la médiation du patrimoine et de la communication, de la tenue d'un *Salon des patrimoines* à Moulins,

Considérant la volonté de l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir, de travailler en partenariat étroit avec les collectivités locales et notamment le Pays d'art et d'histoire de Moulins Communauté,

Considérant que par ladite convention, l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir s'engage à organiser à Moulins le premier salon des patrimoines Bourbonnais les 5 et 6 mars prochains, où seraient présentes des entreprises et des associations engagées dans la protection et la valorisation des patrimoines, afin de permettre, le temps des échanges, des réflexions, des rencontres autour de ces thématiques,

Considérant que pour la tenue du salon des patrimoine, l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'avenir s'engage rechercher les exposants, mettre à disposition les membres de l'association pour assurer le fonctionnement du salon, mettre à disposition un stand pour le Pays d'art et d'histoire de Moulins Communauté, capitale des Bourbons, communiquer sur cet événement, organiser et animer des tables rondes,

Considérant que la Ville de Moulins s'engage à mettre à disposition à titre gratuit l'Espace Villars du mercredi 2 mars (installation au jeudi 8 mars démontage), la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation, notamment, la mise à disposition, le montage et le démontage de matériel, l'installation d'une tente d'accueil et de tentes supplémentaires, le prêt de 3 écrans TV, la communication avec les moyens de communication de la Ville, dont le journal « d'une rive à l'autre », à mettre à disposition les panneaux Decaux et les mâts du pont Régemortes pour des calicots annonçant le Salon des patrimoines Bourbonnais.

Considérant que Moulins Communauté s'engage à soutenir par des impressions de plaquettes et d'affiches et de calicots, la communication pour le Salon des Patrimoines Bourbonnais.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre la Ville de Moulins - Moulins Communauté et le l'association Patrimoine Bourbonnais, Patrimoine d'Avenir, pour l'organisation du *Salon des patrimoines Bourbonnais*
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

C.22.14 Convention entre Moulins Communauté et le Département de l'Allier pour l'organisation du colloque « Autour d'Anne de France, régner au féminin »

MADAME MARTIN : moi, j'ai posé des problèmes à Jean-Michel. Alors, la convention suivante vise à l'organisation d'un événement culturel majeur pour notre territoire qui est la prochaine exposition du musée Anne De Beaujeu. Cette exposition a pour thème « Anne de France, 1522-2022, femme de pouvoir, princesse des Arts », dont l'inauguration aura lieu le 17 mars prochain à 18 heures au musée. Et je sais que notre vice-Présidente, chargée de la culture du département, est heureuse de nous y inviter tous. Cette exposition repose sur un long travail de partenariat entre les services du département et notre service patrimoine. Sachant que nous avons, en 2012, organisé, dans le cadre de Moulins, Ville d'Art et d'Histoire, un premier colloque consacré à Anne de France, dont les actes se trouvent, aujourd'hui, disponibles à la médiathèque. Et que le Pays d'Art et d'Histoire mène lui-même toute une réflexion sur la thématique des Bourbons en lien avec notre stratégie touristique. L'exposition, commencée en mars, devrait durer jusqu'au 18 septembre prochain. Dans le cadre de cette exposition se tiendra un nouveau colloque autour d'Anne de France, les 17 et 18 juin prochains. Pour donner à ce colloque toute sa place, il se tiendra au théâtre, dont nous avons réservé la salle dès 2019, et ce, gracieusement. On pourrait peut-être le facturer à Moulins Communauté. Bon, ça m'échappe. Les transports et hébergements des intervenants sont pris en charge par le Département. Moulins Communauté, par le biais de son service Pays d'Art et d'Histoire, prendra, à sa charge, les déjeuners des 17 et 18 juin pour les intervenants et le dîner du samedi. Je ne sais pas encore, Jean-Michel, ce qu'ils auront au menu, ni le montant mais ça ne saurait tarder. Sachant bien sûr qu'une telle manifestation, relayée par la presse spécialisée des universitaires, est une chance pour notre territoire et valorise notre service patrimoine, et donc notre collectivité. On peut vraiment féliciter les services culturels du Conseil Départemental qui ont fait un énorme travail, sachant que certaines des pièces qui vont être présentes étaient parties de notre territoire depuis le XVe siècle et qu'on va avoir la chance d'avoir des pièces qui viendront du Louvre et des plus grands musées. Voilà. Donc, merci au Département pour cette fabuleuse initiative.

MONSIEUR PERISSOL : merci, Bernadette. C'est vrai que c'est une très, très belle exposition qui se prépare et c'est vraiment un moyen de mettre en avant Anne de France qui est véritablement une figure emblématique de notre territoire bourbonnais. Donc, un grand merci. Cécile.

MADAME De BREUVAND : juste une légère digression. On a parlé tout à l'heure des mappings, de leur intérêt. Alors, peut-être pour dire leur intérêt, c'est que, cette année, le Conseil Départemental change le mapping qu'il fait sur le Château des Ducs de Bourbon qui sera consacré à Anne de France. C'est aussi une façon de faire reconnaître et apprécier cette figure extraordinaire de notre département. Rien que pour ça, je trouve, moi, que ces spectacles ont un intérêt.

MONSIEUR PERISSOL : exactement. Et merci au département.

MONSIEUR BARBARIN : Président, est-ce que vous m'autorisez à faire une autre digression ?

MONSIEUR PERISSOL : oui.

MONSIEUR BARBARIN : Moi, je regrette de ne pas connaître le menu. Parce que, moi, j'aurais bien aimé mais bon. Alors, en fait, Souvigny fera, le 13 et le 14 mai, la présentation et la première vente du timbre de Souvigny dans lequel nous avons mis en avant Anne de France, bien sûr, puisque Souvigny, c'est le berceau des Bourbons. Donc, voilà, je voulais vous le dire. Alors, ça, ça se fait dans le cadre un peu du rayonnement de Souvigny pour l'UNESCO. Si, un jour, le Président m'en donne la possibilité au cours d'une prochaine session, je vous dirai quelques mots sur l'UNESCO, parce que l'UNESCO, ce n'est pas que des vieilles pierres. C'est un rayonnement européen et même national. Et, donc, ce timbre qui rappelle Anne de France permettra aussi de faire rayonner tout le travail du bourbonnais et parce que le bourbonnais, ce n'est pas que Souvigny. Les sites clunisiens, ce n'est pas que Souvigny. Il y a beaucoup de filles de Souvigny un petit peu partout et on va pouvoir les faire rayonner grâce à ça. Voilà, c'est tout. Excusez-moi, Président.

MONSIEUR PERISSOL : merci beaucoup. On voit combien on fait vivre notre patrimoine, c'est super. J'imagine qu'il n'y a que des approbations, qu'il n'y a pas d'oppositions, c'est ce que je voulais dire. Si ? Ah vous êtes en abstention ? Mais c'est Anne de France. Anne KEBOUR. Je ne comprends pas, là, Anne.

intervention hors micro

MADAME KEBOUR : je suis allée ce week-end au salon, au forum. Et alors, vous savez un petit peu quand même comment je pense. Je me suis retrouvée dans un monde parallèle. Comme si j'étais dans un repaire de royalistes, quoi. Je me suis dit non, mais je ne suis pas restée très longtemps si vous aimez mieux. Parce que ça m'a semblé quelque chose qui est très loin de ma sensibilité. Voilà.

MONSIEUR BARBARIN : Anne, Anne, non ce n'est pas possible de dire ça. D'autre part, juste une petite anecdote quand même. Je te rappelle que le premier service public, en France, c'est quand même Louis XI qui est à l'origine puis que c'est lui qui est à l'origine de la Poste.

MONSIEUR PERISSOL : ce que je vous propose parce que, là, je ne suis pas sûr qu'avant lundi ou mardi matin, on ait fini. Donc, je vous propose que l'on reste sur ces déclarations et, puis après, s'il y a un pot, on pourra prolonger le débat sur Anne de France. Alors, je reviens. Excusez-moi. Là, je redeviens sérieux. Qui est contre ? Pas de contre. Qui s'abstient- ? Vous avez des pouvoirs, deux, trois quatre abstentions.

MADAME PLANCHE : mais il n'y a pas qu'Anne de France. Il y a d'autres expos du Musée Anne de Beaujeu qui ont énormément d'intérêt. Et, à ce moment-là, on souhaite qu'elles soient démultipliées et systématisées.

MONSIEUR PERISSOL : OK. En tout cas, je note, je répète : donc, une approbation unanime moins quatre abstentions. OK ? Merci.

Alors, attendez il y a encore deux délibérations, puis ce sera fini.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette MARTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Vu la délibération n° C. 18.24 en date du 02 mars 2018 relative à la prise de compétence supplémentaire Pays d'art et d'histoire par Moulins Communauté,

Vu la convention de partenariat signée en 2017 entre le Département de l'Allier et la Ville de Moulins,

Vu la convention Pays d'art et d'histoire signée le 7 janvier 2021 avec le ministère de la Culture,

Considérant que le label Pays d'art et d'histoire qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie,

Considérant que le développement des partenariats participe au renforcement de l'action de médiation menée par le service Pays d'art et d'histoire,

Considérant l'intérêt de l'exposition organisée par le musée Anne-de-Beaujeu à l'occasion du 500^e anniversaire de la mort d'Anne de France qui a obtenu le label « Exposition d'intérêt national »,

Considérant que Moulins, Ville d'art et d'histoire, avait organisé en 2012 un colloque consacré à Anne de France dont les actes ont été publiés en 2014,

Considérant le travail mené par le Pays d'art et d'histoire autour de la thématique des Bourbons,

Considérant les nouveautés scientifiques à mettre en valeur autour de cette thématique,

Considérant que par ladite convention, le Département et Moulins Communauté, Pays d'art et d'histoire, s'engagent à travailler en partenariat étroit pour définir le contenu scientifique de ces journées ; le Département s'engage à créer un visuel et des supports de communication qui seront validés par le service communication de Moulins Communauté qui pourra les adapter, les utiliser et les personnaliser ; le Département s'engage à prendre à sa charge les frais de transports et d'hébergements des intervenants ; la Ville de Moulins a prévu de mettre à disposition le théâtre pour ce colloque dans le cadre de sa programmation culturelle, Moulins Communauté s'engage à prendre à sa charge les frais liés aux déjeuners du vendredi et du samedi midi et du dîner du vendredi soir, offerts aux intervenants et aux invités, ainsi que le pot d'accueil,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (4 abstentions : M. NANCEY Bruno et Mmes KEBOUR Anne ; PLANCHE Laëtitia ; RIBIER Véronique) :

- **D'approuver** la convention entre Moulins Communauté et le Département de l'Allier pour l'organisation du colloque « *Autour d'Anne de France. Régner au féminin* » les 17 et 18 juin 2022,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention
- **D'inscrire** les crédits au budget des exercices concernés

C.22.15 Convention de partenariat entre Moulins Communauté et le Comité départemental du Tourisme pour le « passeport touristique pro »

MADAME MARTIN : alors, convention encore entre Moulins Communauté et le Comité départemental du Tourisme pour le « passeport touristique pro ». Il s'agit, comme vous avez pu le lire, d'une mesure simple mais très pertinente puisqu'elle vise à assurer la gratuité de nos visites aux détenteurs de la carte « passeport touristique pro », éditée par le Comité départemental du Tourisme. C'est-à-dire tous les porteurs de cette carte sont les propriétaires de gîtes, les ambassadeurs de l'Allier, le Comité départemental du Tourisme, certains représentants des Offices de Tourisme et il s'agit, d'autre part, d'assurer la gratuité aux membres du service du patrimoine sur les visites du Comité départemental du Tourisme. C'est à l'évidence du gagnant/gagnant. On ne parle bien que de ce que l'on connaît bien. C'est une mesure qui officialise une pratique qui se faisait déjà sans convention mais dont la convention souligne tout l'intérêt.

MONSIEUR PERISSOL : merci. Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette approbation unanime. Merci Bernadette. Je crois que ce sera quelque chose de vraiment important que ce passeport touristique pro.

Je passe la parole à Aline, Aline MAURICE pour la modification des tarifs de produits dérivés à la Médiathèque Samuel Paty.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Bernadette MARTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Moulins Communauté,

Vu la délibération n° C. 18.24 en date du 02 mars 2018 relative à la prise de compétence supplémentaire Pays d'art et d'histoire par Moulins Communauté,

Vu la convention Pays d'art et d'histoire signée le 7 janvier 2021 avec le ministère de la Culture,

Considérant que le label Pays d'art et d'histoire qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants et les visiteurs, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie,

Considérant que le développement des partenariats participe au renforcement de l'action de médiation menée par le service Pays d'art et d'histoire,

Considérant la volonté de Moulins Communauté, Pays d'art et d'histoire, et du Comité départemental de Tourisme de renforcer leur partenariat,

Considérant que l'objectif de cette convention est de favoriser la connaissance des sites touristiques du département et d'en assurer ainsi une meilleure promotion auprès des visiteurs.

Considérant que Moulins Communauté, Pays d'art et d'histoire s'engage à accorder aux titulaires du « passeport touristique pro » édité par le Comité départemental du Tourisme, la gratuité pour les visites guidées.

Considérant que par ladite convention, le Comité Départemental du Tourisme s'engage à proposer les avantages du « passeport touristique pro » aux membres du service patrimoine en font la demande,

Considérant que la présente convention est établie pour une durée de 2 ans à compter de sa signature,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre Moulins Communauté et le Comité Départemental du Tourisme pour un accès privilégié aux animations du patrimoine du Pays d'art et d'histoire pour les titulaires du « passeport touristique pro »,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

— MEDIATHEQUE :

C.22.16 Médiathèque Samuel Paty – Modification des tarifs de produits dérivés

MADAME MAURICE : donc la modification des tarifs de produits dérivés concerne la Médiathèque Samuel Paty, qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire. En effet, pour l'ouverture de la médiathèque, en 2013, plusieurs produits dérivés avaient été réalisés et mis en vente à l'accueil. Certains de ces produits ont perdu de leur attractivité et de leur pertinence et, pour d'autres, il apparaît que la gratuité pourrait être plus opportune. Il s'agit de sacs dont un exemplaire est offert à l'inscription. Les autres sont vendus à 1 euro l'unité depuis 2013. Il est proposé de les offrir aux usagers en cas de nécessité. Il y a aussi des catalogues d'exposition. Ce sont des livrets bibliographiques qui sont réalisés à l'occasion de certaines expositions. Leur tarif avait été fixé à 5 euros mais très peu de visiteurs sont disposés à les acheter. Il est donc proposé de les rendre gratuits pour encourager leur utilisation par le public. Il y a aussi des jeux de 7 familles réalisés pour l'ouverture de la médiathèque en 2013. Il est donc proposé de les rendre gratuits afin de ne pas conserver ces stocks qui ne trouveront pas d'acquéreurs.

MONSIEUR PERISSOL : non mais le problème, c'est qu'il y a eu des concurrences déloyales c'est-à-dire qu'au moment où Aline prend la parole, il est arrivé de supers plateaux. Voilà. Tu n'y peux rien.

MADAME MAURICE : je ne peux pas concurrencer le plateau. Non mais je vais terminer. Je vous demande deux minutes.

MONSIEUR PERISSOL : attendez, franchement. On est à la dernière délibération. Écoutons Aline MAURICE quand même vraiment.

MADAME MAURICE : il y a aussi des cartes postales valorisant le patrimoine et qui sont vendues à 1 euro l'unité actuellement. Le stock est important. Il est proposé de baisser le tarif de vente à 50 centimes l'unité. Voilà. Il est donc proposé d'approuver ces modifications de tarifs et d'abroger les délibérations fixant les tarifs de vente de produits dérivés au sein de la Médiathèque Samuel Paty,

MONSIEUR PERISSOL : Y-a-t-il des questions ? Je pense qu'on est tous d'accord. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci. On a fini notre ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Aline MAURICE,

Les modifications de tarifs des produits dérivés doivent faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Pour l'ouverture de la médiathèque au public en 2013, plusieurs produits dérivés avaient été réalisés et mis en vente à l'accueil. Certains de ces produits ont perdu de leur attractivité et de leur pertinence (design, logo), et pour d'autres il apparaît que la gratuité pourrait être plus opportune.

Sacs : Un exemplaire est offert à l'inscription, les autres vendus à 1€ l'unité depuis 2013 : il est proposé de les offrir aux usagers en cas de nécessité, en plus de l'exemplaire qui est offert de toute façon au moment de l'inscription. En effet, les sacs sont parfois proposés aux usagers qui n'ont pas prévu de contenant pour tous les documents empruntés, et il apparaît préférable de faciliter le transport des livres dans de bonnes conditions pour ne pas les abîmer. Le constat est également que peu de personnes sont disposées à payer pour ces sacs, et que la recette est donc faible (85 € / an en moyenne avant la pandémie). Pour la dernière commande réalisée (2021), le coût de revient était de 1,07 € pièce TTC.

En 2013, on pouvait craindre qu'un sac gratuit suscite la convoitise et des demandes répétées ; en 2022, l'usage des sacs réutilisables est passé dans les mœurs et la demande sans fondement est moindre.

Catalogues d'exposition : Des livrets bibliographiques sont réalisés à l'occasion de certaines expositions. Leur tarif avait été fixé à 5€ mais très peu de visiteurs sont disposés à les acheter. Ces petits catalogues (format A5) se périment car leur graphisme et leur contenu appellent des actualisations quelques années plus tard ; il est donc proposé de les rendre gratuits pour encourager leur utilisation par le public, qu'il guide dans la découverte du patrimoine ou de la littérature. Les dernières expériences conduisent par ailleurs à ajuster plus précisément la quantité imprimée afin d'éviter le gaspillage.

Jeux de 7 familles : réalisés pour l'ouverture de la médiathèque en 2013 à partir d'images des collections patrimoniales, ces jeux sont actuellement en vente au tarif de 6€. Leur conception graphique n'est plus tout à fait au goût du jour, et le logo a évolué. Il est donc proposé de les rendre gratuits afin de ne pas conserver des stocks qui ne trouveront pas acquéreur.

Cartes postales : Valorisant le patrimoine et vendues à 1€ l'unité actuellement, elles ne suscitent pas beaucoup d'engouement. Le stock est important. Il est proposé de baisser le tarif de vente à 0.50 € l'unité.

Les recettes sont enregistrées dans le cadre de la régie de recettes de la Médiathèque Samuel Paty.

Les tarifs des produits dérivés : sacs, jeux de 7 familles, cartes postales avaient été fixés par la délibération n°C.13.145 du 19 décembre 2013 et le tarif des catalogues d'exposition par la délibération n°C.17.123 du 31 mars 2017.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** ces modifications de tarifs, à savoir rendre les sacs, livrets d'exposition et jeux de 7 familles réalisés en 2013 gratuits, et fixer le tarif de vente des cartes postales à 0,50 € l'unité.
- **D'abroger** les délibérations fixant les tarifs de vente de produits dérivés au sein de la médiathèque Samuel Paty, n°C.13.145 du 19 décembre 2013 et n°C.17.123 du 31 mars 2017

MONSIEUR PERISSOL : Si vous me permettez, je voudrais juste dire un mot puisque, il est encore avec nous au niveau du Conseil Communautaire pour les deux prochains conseils qui se tiendront fin mars, fin juin. Je parle d'Yvonic Ramis. Et, donc, nous rendrons hommage au temps et à l'énergie qu'il aura consacrée à Moulins Communauté en juin. De toutes les manières, il change de collectivité mais il restera sur notre territoire et, donc, nous continuerons à travailler avec Yvonic Ramis.

Je voudrais finir par un mot de grand remerciement à Joël, Joël LAMOUCHE qui nous a accueillis dans cette magnifique salle, à Garnat. Merci Joël. Et je pense qu'on va te passer la parole. Je pense que c'est une bonne chose que Moulins Communauté organise parfois c'est des Bureaux, parfois c'est les conférences des Maires, parfois c'est un Conseil aussi dans une belle commune comme celle de Garnat et surtout une belle salle comme celle-là. Merci à toi, Joël.

MONSIEUR LAMOUCHE : oui, ça a été un grand plaisir pour notre municipalité, notre commune de vous recevoir, d'accueillir ce Conseil Communautaire. On avait déjà accueilli un Conseil Communautaire en juin, le 20 juin 2019, dans une salle un peu vétuste. Aujourd'hui, on vous accueille dans une salle entièrement rénovée et, donc, on vous propose de prendre le verre de l'amitié.

MONSIEUR PERISSOL : merci beaucoup, Joël. Merci.

La séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de séance,


Julien CARPENTIER